

**Recueil des actes de l'Académie des science, belles-lettres et arts de Bordeaux. Treizième année, 1851.**

**Contributors**

Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

**Publication/Creation**

Bordeaux : Charles Lawalle, [1851?]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/ed6v72z7>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

ACTES DE L'ACADÉMIE

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.



CHEZ CHARLES LAUVILLE, Libraire,

CHEZ BÉGIN, Libraire,

Il faut donc revenir sur le sommet d'un plan incliné, et on verra que l'écoulement du sang est plus facile, etc. etc. Les élèves assisteront avec fruit à l'exposé des leçons de M. le professeur Gerdy (1) sur ce sujet, et au travail dans lequel M. Pierry (2) a fait connaître les effets de l'altitude chez les animaux soumis à de grandes évacuations sanguines.

C'est tout simplement à Paris qu'il faut aller pour voir quelques-uns de ces phénomènes de circulation, si merveilleux en apparence, observés chez les animaux auxquels on avait enlevé le cœur ou les gros vaisseaux. J'en ai parlé à l'article de la circulation, et j'ai montré que la respiration laisse des vaisseaux qui ne sont pas dans ces sortes de circulations partielles.

1823

A BORDEAUX,

**IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE HENRY FAYE,**

rue Sainte-Catherine, 439, ancienne rue du Cahernan.

Il faut bien s'attendre à ce que la nature de cette influence. Si on coupe le nerf qui innervé un muscle, celui-ci est paralysé à l'instant, il ne peut plus remplir sa fonction. En admettant que la section des nerfs puisse ainsi paralyser la contractilité musculaire des vaisseaux, cela ne supprimera pas leur fonction, cela n'arrêtera pas le cours du sang dans les vaisseaux. Je ne connais pas un seul exemple de lésion nerveuse

(1) De l'influence de la pression sur la circulation et les phénomènes qui en résultent, et de l'altération des parties molles, et de la cause d'un certain nombre d'écarts généraux de la circulation, l. III, p. 453.

(2) Archives générales de médecine, t. XII, p. 427; 1823.

# RECUEIL

DES

# ACTES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

TREIZIÈME ANNÉE.

1851



BORDEAUX,

CHEZ CHARLES LAWALLE, LIBRAIRE,  
allées de Tourny, n. 46.

PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,  
rue du Bouloy, n. 7.

RECUEIL

DES

# ACTES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

## AVIS.

L'Académie n'accepte point la solidarité de toutes les opinions émises dans les articles insérés au recueil de ses Actes.



PARIS

CHEZ DUBOIS, LIBRAIRE

BORDEAUX

CHEZ CHARLES LAVALLE, LIBRAIRE

# Études d'Économie charitable.

---

## OBSERVATIONS

SUR LE

### PROJET DE LOI RELATIF AUX HOPITAUX ET AUX HOSPICES,

*Présenté à l'Assemblée nationale par sa Commission de  
l'assistance publique* <sup>1</sup>;

**PAR L. LAMOTHE.**

Dans un article publié récemment par la *Revue Catholique* <sup>2</sup>, un représentant du peuple, dont la philanthropie et les lumières sont connues et appréciées par tous les partis, M. Armand de Melun, après avoir passé en revue les travaux effectués jusqu'à ce jour par la Commission d'assistance publique, dont il est un des membres les plus actifs, annonçait que l'Assemblée nationale avait rédigé, et confié à des rapporteurs, des projets de loi sur : 1° les hôpitaux et les hospices; 2°

<sup>1</sup> Ce travail, lu en séance de l'Académie de Bordeaux, le 6 mars 1851, doit être considéré comme la suite de celui inséré au *Recueil des Actes* de cette Académie, 1850, page 415.

<sup>2</sup> Numéro du 15 octobre 1850.

les secours à domicile; 3° le service médical à la campagne; 4° l'apprentissage; 5° le travail des enfants et des femmes. Ces promesses n'ont pas tardé à être suivies d'effet : un projet de loi sur les hôpitaux et les hospices a été inséré au *Moniteur* du 28 décembre dernier. C'est ce projet que nous nous proposons d'examiner : nous allons rechercher si ses dispositions sont les plus propres à remédier aux vices du système actuel; nous livrerons à la discussion quelques mesures nouvelles, qui, selon nous, conduiraient plus résolument au but commun que poursuivent tous ceux qui s'occupent de ces matières : soulager les classes déshéritées, de la manière qui leur soit le plus profitable.

M. de Melun démontre parfaitement l'utilité des hôpitaux. Cette démonstration est passée en ce moment à l'état de chose jugée; nous ne nous y arrêtons pas.

Les hospices sont loin de réunir en leur faveur des arguments aussi puissants : ils tendent très-souvent à détruire les liens de la famille; et le rapporteur de la Commission d'assistance publique est encore ici d'accord avec tous les économistes, en proclamant que, là où une famille existe, il vaut mieux donner des secours à domicile. Pour nous, le secours à domicile est aussi supérieur au secours de l'hôpital ou de l'hospice, que la Caisse d'épargne ou la Société de Secours mutuels est supérieure au secours à domicile. Mais on aime le bien facile à faire; l'amour-propre se complaît dans le spectacle d'un vaste établissement soumis à sa direction; de là, la prédominance des établissements fixes sur les services purement extérieurs. Ces inconvénients ré-

vèlent peut-être déjà l'insuffisance des commissions administratives sous l'influence desquelles s'est constitué l'état actuel des choses.

Ce sont des motifs du même genre, et surtout la facilité de la surveillance, qui expliquent la disposition très-générale de nos administrations hospitalières, à consacrer leurs économies en faveur des hospices, au lieu de les appliquer aux malades, qui, cependant, ont un plus grand besoin d'asiles spéciaux. Aujourd'hui, les deux tiers des établissements sont habités par des infirmes et des vieillards, un tiers seulement par des malades, et cette disproportion tend à s'accroître.

« Votre Commission, dit M. de Melun, n'hésite pas à se prononcer contre cette tendance; et l'un des articles de la loi proposée permet de transformer les lits d'hospice, lorsqu'ils ne sont pas affectés à des destinations spéciales, en pensions annuelles en faveur des vieillards ou infirmes, qui rentreraient ainsi au milieu de leurs enfants, ou pourraient être placés, comme on le voit en Suisse, en Allemagne, et quelquefois même en France, au milieu de familles honnêtes qui se chargeraient, pour une faible redevance, de les soigner et de les entretenir. »

On doit cependant, ajoute le rapporteur, faire une distinction entre les vieillards sains, et les infirmes atteints de maladies objet de dégoût.

» Votre commission est d'avis qu'en dehors même des fondations spéciales, les hospices doivent directement être conservés, mais que des règles plus étroites que pour les malades soient imposées aux vieillards,

trop disposés à compter sur cette ressource certaine. »  
 C'est surtout dans les localités de peu d'importance, où un seul bâtiment, quelquefois les mêmes salles, renferment les malades et les vieillards, que les inconvénients de cette usurpation des vieillards sur les malades ressortent évidents. Si les admissions ne sont pas toujours faites, dans ces cas, avec le discernement voulu; si les infirmes et les vieillards tendent presque partout à absorber des places qui devraient être réservées aux malades, la faute en est sans doute, en première ligne, à la nature des corps qui prononcent ces admissions; mais elle tient surtout au système qui confond les hôpitaux avec les hospices, en les rangeant sous la même administration. De même qu'il est bien de séparer les secours à domicile des Hôtels-Dieu et des hôtels de vieillesse, pour empêcher la tendance naturelle de ces derniers à absorber les ressources des bureaux de bienfaisance, de même, et en vue de s'opposer à un résultat analogue, il faut séparer les hôtels de vieillesse des Hôtels-Dieu. Mais nous avons compris que le projet qui serait présenté tendrait à perpétuer la confusion qui existe à cet égard, en voyant rangés sous un même numéro, dans l'article cité de la *Revue Catholique*, les hôpitaux et les hospices <sup>1</sup>.

La première mesure à prendre, c'est donc de légiférer séparément pour chacune de ces branches d'admi-

<sup>1</sup> Le même article porte, sous deux numéros séparés, les secours à domicile et le service médical à la campagne. Il nous semble que c'est tout un : le traitement médical est le premier et le plus indispensable secours à donner à domicile.

nistration : alors la distinction se fera, les catégories s'établiront, les empiétements prendront fin. Ainsi, règle essentielle : deux administrations séparées doivent s'occuper, l'une de l'hôpital, l'autre de l'hospice; des budgets séparés doivent être produits, etc., etc.

L'irrégularité des admissions dans les hospices tient encore à d'autres causes. Les administrations charitables ont été amenées à les prononcer : n'y a-t-il pas dans cette circonstance des traces d'empiétement, d'usurpation, sur les attributions de l'autorité active? Nous croyons, nous, que, quelque soit le système administratif qui prévale dans l'avenir, pour la direction des hôpitaux et des hospices, cette direction devra rester étrangère aux ordres d'admission, et qu'elle n'aura qu'à les enregistrer et à admettre les individus auxquels ils s'appliquent, ainsi que les choses se passent pour les asiles d'aliénés. L'administration hospitalière proprement dite doit s'entendre seulement, en effet, de la direction intérieure de ces établissements; mais elle ne saurait en franchir la porte : là expirent tous ses pouvoirs. Si les Commissions administratives en sont venues presque partout à étendre ainsi leurs attributions, c'est par suite du laisser-aller des administrations municipales, auxquelles revenait ce droit, et de la présence des maires à la tête de ces Commissions. Le maire a transmis implicitement une partie de ses prérogatives au président de la Commission, et de là à la Commission elle-même <sup>1</sup>. Cependant, cette

<sup>1</sup> Cet abus a pu devenir surtout sensible pour les admissions dans les hospices

attribution appartient d'autant mieux aux maires des villes possédant des hospices, que non-seulement il s'agit ici de renseignements qui touchent à l'état des familles, mais que partout ces villes accordent de fortes subventions sans lesquelles ces établissements diminueraient singulièrement d'importance. Encore ici, il est donc bien essentiel de redresser les errements, de limiter dans de justes bornes l'action des Commissions administratives, et de rendre le droit d'admission aux maires ou aux préfets, selon que la nature des fonds de subvention donne, à l'un ou à l'autre de ces fonctionnaires, un droit plus étendu de contrôle. La direction intérieure de vastes établissements n'était-elle donc pas déjà suffisante pour absorber toute l'attention d'administrateurs, surtout lorsque ceux-ci sont,

d'enfants trouvés. Antérieurement à l'avis du conseil d'État du 20 juillet 1842, lorsque les orphelins étaient à la charge du service intérieur, c'est-à-dire des hospices, les Commissions administratives prononçaient les admissions de cette catégorie d'enfants. Cette forme a pu persister depuis l'avis précité, quoique les orphelins soient passés à la charge du service extérieur, c'est-à-dire quoique les frais de leur séjour à la campagne soient devenus imputables, comme pour les trouvés et les abandonnés, sur les fonds départementaux. Le droit de prononcer les admissions revenait cependant alors d'autant mieux aux préfets, qu'il s'agit du budget départemental, et qu'il en est d'ailleurs généralement ainsi pour tous les enfants abandonnés et même pour les trouvés, qui, ayant passé l'âge du sévrage, ne peuvent plus passer par le tour. Le seul droit qui soit resté depuis lors aux Commissions administratives pour les admissions dans les hospices d'enfants trouvés, se trouve limité, indépendamment du tour, ou du bureau d'admission qui le remplace, à l'admission des enfants d'indigents, qui, d'après l'instruction du 8 février 1823, doivent toujours être à la charge des hospices, qu'ils soient retenus dans un établissement, ou envoyés à la campagne; et encore ce dernier droit n'est-il exercé, selon nous, ainsi que nous l'avons déjà dit, que par délégation du pouvoir municipal, qui subventionne le service intérieur.

comme dans le régime actuel, des hommes du monde, auxquels on ne saurait, sans injustice, demander un service de tous les instants?

Pour que l'instruction des demandes, sur lesquelles statueront ces fonctionnaires, soit faite dans un sens vraiment philanthropique, nous nous adresserons aux corps qui connaissent le mieux les besoins des pauvres, aux personnes qui doivent être à chaque instant en contact avec eux, aux bureaux de bienfaisance. C'est là le lien essentiel qu'il faut établir entre les hôpitaux et hospices et les secours à domicile. Le secours à domicile étant la règle générale, et l'admission à l'hôpital ou à l'hospice ne devant être que l'exception, c'est aux bureaux de bienfaisance, aux médecins qu'ils emploient, à discerner les cas où il convient de faire infléchir la règle générale et de créer une exception. Que si quelques bureaux de charité tendaient à user trop largement de ce pouvoir et à se dégager de charges qui leur incombent, le droit de statuer réservé aux préfets et aux maires permettrait de maintenir chaque corps hospitalier dans ses véritables attributions. Il serait bien entendu d'ailleurs que, dans les cas urgents, l'admission immédiate serait effectuée, sauf à la faire valider, plus tard, par l'accomplissement des formalités, et que les hôpitaux et les hospices auraient toujours droit de soumettre des observations. Ceci suppose, il est vrai, que les bureaux de bienfaisance fonctionnent rigoureusement, et peut-être n'en est-il pas toujours ainsi aujourd'hui. Aussi aurions-nous jugé très-convenable de commencer la réforme

par celle des bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire par le premier anneau de la chaîne, et de ne s'élever aux hôpitaux et aux hospices que ce début accompli.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi en question prouve que l'on a compris les liens nécessaires qui existent entre ces diverses administrations, puisqu'un membre du bureau de bienfaisance, élu par ce bureau, ferait partie des nouvelles commissions administratives. Nous voudrions encore augmenter cette solidarité d'intérêts entre les secours à domicile et les hôpitaux et les hospices, en faisant contribuer les Bureaux de bienfaisance pour un léger secours, et seulement autant que la situation de leurs ressources le permettrait, aux frais de séjour de leurs malades ou infirmes dans l'hôpital ou hospice.

Mais le côté le plus défectueux de l'organisation actuelle, celui auquel il importe, dans l'intérêt de l'humanité d'abord, et aussi dans l'intérêt d'une juste répartition des charges publiques, d'apporter un prompt remède, c'est d'assurer à tous les citoyens une participation, sinon absolument uniforme, du moins plus égale qu'elle ne l'est aujourd'hui, aux hôpitaux et aux hospices. Ce vice n'a point échappé à la sagacité de M. de Melun : « L'habitant de la campagne, reconnaît-il, n'est pas admis à l'hôpital. » Il y a peut-être exagération dans ces paroles, ainsi que nous le dirons plus tard ; mais il y a aussi un côté vrai ; et, quelque restreint qu'il soit, il révèle un mal assez grave pour que nous devions chercher, de toutes nos forces, à le faire disparaître. Or, le remède, la Commission

d'assistance publique le trouve seulement dans une plus stricte exécution de la loi du 24 vendémiaire an II, qui veut que tout indigent soit admis dans un hôpital, sans qu'aucune question de domicile puisse être soulevée. Aujourd'hui, cette règle nous semble souverainement inique : elle fait peser sur les communautés qui ont formé des hôpitaux, et surtout sur la ville, qui comble presque toujours le déficit que présente le budget hospitalier, la charge de malades arrivant souvent de contrées fort éloignées, et qui sortiront de son territoire en même temps que de l'hôpital. Il est vrai que, selon l'exposé des motifs d'abord, puis selon l'art. 3 du projet, « les malades et incurables indigents de communes privées d'établissements hospitaliers, pourront être admis aux hospices et hôpitaux de l'arrondissement désigné par le Conseil général, suivant un prix de journée fixé annuellement par le préfet, d'après le prix de revient de l'exercice précédent.

» Le Conseil général, sur la proposition du préfet, désignera, eu égard aux circonstances locales, les établissements dans lesquels les indigents de chaque commune pourront être admis, et le nombre des places applicables aux circonscriptions ainsi déterminées. ( Art. 4. )

» Les communes qui voudraient profiter pour leurs indigents du bénéfice des art. 3 et 4, en supporteront la dépense. Toutefois, le Conseil général pourra déterminer dans quel cas et dans quelles proportions le département viendra en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes. ( Art. 5. ) »

Nous aimons à penser que les Conseils généraux, composés d'hommes éclairés, seront animés de sentiments assez généreux, de vues assez larges, pour créer autant de places dans les hôpitaux et les hospices que les budgets départementaux pourront le permettre. Mais, quant aux communes rurales, il pourra bien ne pas en être toujours de même : la latitude des budgets pourra ne pas être le seul obstacle; et il faut prévoir le cas où la générosité des sentiments ferait défaut. Ici, nous ne ferons pas de la calomnie, mais de la médisance tout au plus. Des instructions déjà anciennes indiquaient aux administrations municipales la voie que leur trace M. de Melun par l'art. 3 de son projet; une circulaire du Ministre de l'Intérieur, en date du 12 janvier 1829, engage les communes qui n'ont pas d'hospice et qui profitent de celui d'une commune voisine, à l'indemniser du service qu'il fait pour elle. « Elles peuvent s'entendre avec lui pour qu'il reçoive leurs malades, leurs vieillards et leurs infirmes, moyennant des prix de journées fixés d'un commun accord. » Nous ne croyons pas que beaucoup de communes soient entrées dans cette voie.

Mais les auteurs du projet semblent prévoir eux-mêmes l'insuffisance du moyen qu'ils indiquent; ils font appel à la charité privée : « Nous avons tout lieu d'espérer, d'après une heureuse expérience déjà faite dans des circonstances analogues, que là où cette charge réduite serait encore trop lourde pour la caisse communale, la charité privée s'empresserait de réclamer sa part, et d'offrir un tribut placé à un si

haut intérêt, puisqu'une modique somme entraînant le subside du département, l'hôpital lui-même deviendrait, pour le pauvre malade, comme le germe d'un secours inespéré. »

Nous n'ignorons pas combien est active et puissante la charité privée; mais c'est elle surtout qui aime à jouir du spectacle de ses bienfaits. Aussi, sera-ce plutôt pour un établissement qu'elle aura en quelque sorte sous les yeux, que couleront ses largesses. Et ici la charité privée et la charité communale seront d'autant plus tièdes pour le malade, que, trouvant dans l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi un moyen facile et sûr de se dégager de toute charge, leur conscience se reposera tranquille. A quoi bon, diront-elles, payer même une modique somme, lorsqu'aucune condition de domicile n'est imposée pour l'admission dans l'hôpital, et qu'il suffit de frapper à la porte pour la voir s'ouvrir?

Tant qu'il en sera ainsi, les grandes villes, les villes possédant un hôpital qu'elles subventionnent souvent à grand peine, se verront indûment chargées du soin de soulager les misères d'un rayon fort étendu; et elles seront impuissantes à réclamer le remboursement de leurs dépenses. Cet état d'injustice ne cessera que lorsque le secours au malade, dans les cas reconnus convenables, aura été rendu obligatoire par la commune. Ce serait une grave erreur que voir dans ces mesures une sorte de taxe des pauvres; car 1<sup>o</sup> il ne s'agit que des pauvres *malades*; 2<sup>o</sup> les charges publiques ne seraient pas augmentées, puisque, d'après la loi du 24 vendémiaire an II, *toutes* les maladies doivent être

secourues à l'hôpital. Le seul résultat de notre demande serait une répartition plus équitable des charges : les communes rurales n'auraient plus le droit de frapper d'impôt les grandes villes.

Le système d'admission sans renseignement, tel qu'il se pratique aujourd'hui, a les mêmes tendances que l'admission des enfants trouvés par le tour<sup>1</sup>; c'est l'anéantissement de l'essor individuel. Qui garantit, en effet, aujourd'hui, que beaucoup d'individus, dont les familles pourraient rembourser à l'hôpital des prix de journées limités, ne jouissent, sans droit, du privilège de se faire traiter gratuitement, et n'imposent ainsi à la société entière une charge qu'elle ne devrait pas supporter? Nous voudrions voir partout disparaître ce système de la charité aveugle, et le faire remplacer par celui de la charité qui apprécie et discerne. Nous voulons bien mettre à la charge de la société les souffrances réelles, mais non les souffrances feintes. Voilà dans quelles conditions l'action collective de la société pourra s'exercer sans affaiblir l'émulation individuelle : limite délicate, dont la détermination précise constitue un des problèmes les plus épineux de l'économie politique pratique, et dont les écarts, dans un sens ou dans l'autre, ont pu exercer de puissantes influences dans les commotions sociales.

Le système dont nous demandons l'application aux hôpitaux et aux hospices, n'est autre, au surplus, que

<sup>1</sup> Voir les paroles de M. Valentin Smith, au sein de la Commission des enfants trouvés, tome 1<sup>er</sup>, page 151.

celui qui régit le régime des aliénés. La loi du 20 juin 1838 n'est pas seulement une loi d'ordre public : on n'a pas stipulé, en 1838, comme on le faisait encore en 1791, et même sous le Code civil, sur *les fous ou furieux, ou les animaux malfaisants ou féroces*. Cette loi a été surtout une loi de bienfaisance et d'humanité : les paroles du ministre <sup>1</sup> l'avaient assuré; l'application l'a surtout révélé. Partout le nombre des aliénés non furieux est bien supérieur à celui des furieux; mais ici l'admission est prononcée par le préfet, après enquête <sup>2</sup>.

Nous eussions voulu pouvoir mesurer en chiffres exacts l'étendue de cette charge pour les communes rurales; mais toutes les statistiques confondent le malade avec l'indigent, l'hôpital avec l'hospice; et c'est bien là, en effet, la reproduction de ce qui existe presque partout. Procédant cependant d'après ce qui se passe dans les grandes villes, où les maladies (résultat de l'insalubrité et de l'immoralité produites par une trop grande agglomération d'individus) sont beaucoup plus fréquentes qu'à la campagne, nous croyons être au-dessus de la vérité en comptant un malade indigent sur cent habitants. Les prix de journée sont, en moyenne, de 1 fr. par jour à l'hôpital : c'est donc une dépense de 366 fr. par an, et sur cent habitants, à répartir entre le bureau de bienfaisance, la commune et le département; et les riches dotations, que possèdent

<sup>1</sup> Circulaire du 5 août 1839.

<sup>2</sup> Même Circulaire.

déjà la plupart des hôpitaux, permettront de réduire à un taux très-bas la part de chacun. Cette dette est, à coup sûr, assez sacrée pour que, si le nombre de centimes accordés aujourd'hui aux communes est insuffisant, il y eût lieu de l'augmenter <sup>1</sup>; mais cette aggravation de charges sera assez faible pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en émouvoir; et, après tout, on devrait d'autant moins reculer devant cette obligation, que, en définitive, ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne s'agit pas d'une charge nouvelle sur l'ensemble de la société, mais seulement d'une plus exacte répartition, qui aura pour résultat moral de resserrer les liens qui doivent exister entre tous les habitants d'une même commune. Alors on commencera à comprendre les avantages des sociétés de secours mutuels, qui assureront les secours en cas de maladie, et qui, par l'épargne de chacun, éviteront à la communauté de supporter ces charges. C'est ainsi que dans l'avenir, avec le progrès de la moralité, de l'instruction, de l'aisance publique, l'utilité des hôpitaux et des hospices ira toujours diminuant. Voilà le point vers lequel il faut tendre; là sera le vrai progrès: la suppression des hôpitaux et des hospices. Mais ce moment est encore trop éloigné pour qu'on puisse se dispenser

<sup>1</sup> Pour presque toutes les communes rurales, lesquelles n'ont pas d'octroi, le principal article du budget des recettes consiste dans le produit des cinq centimes ordinaires que la loi du 15 mai 1818 (art. 31) impose en sus du principal de la contribution foncière et de la contribution personnelle et mobilière. Cette disposition de la loi de 1818 est reproduite tous les ans dans la loi des finances.

de les améliorer, de les perfectionner, et surtout d'en procurer l'usage intelligent : tel doit être aujourd'hui le but immédiat de nos efforts.

Mais ce n'est pas tout que d'assurer au malade le secours d'un hôpital : encore faut-il que cet hôpital se trouve dans un rayon assez rapproché pour que le transport du malade puisse être effectué sans danger. Cette condition sera généralement remplie, s'il existe un hospice par arrondissement. Dans très-peu de cas, il faudra les multiplier au delà et en établir dans des chefs-lieux de canton. On sait que, trop multipliés, les frais généraux d'administration, qui ne profitent qu'indirectement aux malades, augmentent dans une notable proportion; d'ailleurs, dans notre projet de réorganisation des secours à domicile, nous avons demandé trois ou quatre lits de malades pour les cas urgents, dans chaque chef-lieu de canton. Quant aux hôpitaux, la proportion d'un par arrondissement a été quelquefois dépassée et n'a pas été d'autres fois atteinte. Ainsi, 23 chefs-lieux d'arrondissement n'ont pas d'hôpitaux, et 884 cantons en possèdent. Quelques hospices de canton peuvent évidemment être transformés en bureaux de bienfaisance, si des legs particuliers ne sont pas une condition stricte de leur maintien; il importe aussi que, par des subventions, le gouvernement provoque la création d'hôpitaux dans les arrondissements qui en sont dépourvus, et vienne stimuler la charité privée, les donations, etc.

Sous le rapport des fonds, l'inégalité de répartition est encore plus choquante et plus vicieuse. Quatre-

vingts administrations ont trente-huit millions de revenus, et six cent soixante-neuf n'ont pas trois millions : c'est encore aux subventions de l'État à chercher à équilibrer peu à peu ces inégalités.

Le séjour dans les hospices ne constitue pas un secours aussi essentiel, aussi pressant que l'admission à l'hôpital. Ici, il n'est pas mal que l'entrée à l'hospice soit sollicitée pendant quelque temps, afin de faire sentir la nécessité de la prévoyance ; mais ce but, qui est dépassé aujourd'hui en certains endroits, puisque la charité privée crée des asiles d'attente, ce but sera suffisamment rempli en limitant le nombre de places par département, et ce droit sera dévolu naturellement aux Conseils généraux.

C'est pour les admissions dans les hospices qu'il est surtout utile de réorganiser le service des secours à domicile. L'intervention de ces bureaux est encore ici plus nécessaire que pour les hôpitaux, où le caractère d'urgence pourra réduire quelquefois leur immixtion à une pure formalité.

Quant à l'imputation de la dépense, nous voudrions que, comme pour l'hôpital, elle fût reversible sur le budget de la commune et sur celui du département. Mais comme, ici, l'urgent et l'imprévu ne peuvent avoir une aussi grande part que pour l'hôpital, et qu'il importe de resserrer les liens de solidarité, la part de la commune, dans le prix de journée à l'hospice, devra être plus forte que dans le prix de journée à l'hôpital.

Ces mesures, aussi simples que faciles à exécuter,

nous paraissent constituer le seul et vrai moyen d'éteindre la mendicité. Constatons d'abord que nous ne poursuivons pas ici un idéal impossible à atteindre. Voici l'opinion qu'émettaient sur ce sujet, en 1842, un administrateur pratique et éclairé et un savant légiste<sup>1</sup> : « Souvent on a considéré le problème de la mendicité comme insoluble ; mais nous craignons qu'il n'y ait, dans le découragement de certains esprits à cet égard, plus de paresse ou d'indifférence que de véritable réflexion. Pour leur répondre, il suffit de constater que, dans un grand nombre de localités en France, la mendicité a été complètement détruite par les efforts intelligents et fermes de l'autorité municipale, secondée par la charité privée. Comment cette mesure ne s'étendrait-elle pas, si le gouvernement donnait l'impulsion, lorsque, d'ailleurs, la statistique qui se prépare prouvera à tous les citoyens qu'avec ce que dépense la charité privée, en aumônes souvent mal placées, il y a plus de ressources qu'il n'en faut pour secourir les misères réelles? »

Mais aujourd'hui ce n'est que sur quelques points isolés que la mendicité a disparu ; elle existe encore en un très-grand nombre d'endroits ; elle existe surtout dans les campagnes, d'où il est le plus urgent de la faire disparaître. La seule tentative sérieuse et générale qui ait été faite en France appartient à Napoléon, et c'est là un de ses titres de gloire les plus solides aux yeux des vrais amis de l'humanité. Si son ère eût été

<sup>1</sup> MM. Durieu et Roche. *Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance.*

plus longue, il eût vu certainement son but couronné de succès. Mais comment les dépôts qu'il avait organisés sont-ils disparus?

Constatons d'abord la tendance de tous ces dépôts à prendre le caractère d'hospices : c'est ce qui résulte d'une manière évidente des instructions de l'époque, et notamment des circulaires du 30 octobre 1809, du 13 mars 1812, du 6 mai 1815, etc. Il suit de là, que l'imprévoyance et le désordre ont une part beaucoup plus large que la paresse dans la mendicité.

Ces dépôts étaient entretenus par des subventions communales et départementales. Les communes étaient imposées, après délibération de leurs conseils municipaux, sur le produit net de leurs octrois. Mais toutes les tendances de la Restauration furent, déplorable erreur ! pour le renversement de ces dépôts. Des ordres avaient déjà été donnés pour faire suspendre tous les travaux de bâtiments en cours d'exécution, lorsque l'article 153 de la loi du 28 avril - 4 mai 1816 fit prévoir la fermeture prochaine des maisons existantes, en défendant de faire à l'avenir, par ordonnance, sous quelque prétexte que ce soit, aucun prélèvement, soit sur le produit net des octrois, soit sur les autres revenus des communes ; dès lors, les départements eurent à supporter la charge entière de ces dépôts. D'un autre côté, l'autorité supérieure, se montrant incertaine, achevait de les discréditer en consultant les Conseils généraux sur l'utilité de cette institution. C'en était assez pour amener leur ruine : c'est ce qui ne manqua pas d'arriver.

Ce passé contient des enseignements dont nous de-

vons profiter pour l'avenir. Il n'y a rien à changer au système financier d'autrefois; mais il ne faut pas isoler, comme on prétendait le faire alors, les hospices des dépôts de mendicité : ces derniers établissements doivent être seulement des quartiers distincts de l'hospice, mais où la vie sera plus sévère, le régime plus frugal, etc. Partout on doit chercher à occuper les vieillards encore valides, à des travaux le plus possible en rapport avec leurs anciennes destinations. Et comme beaucoup d'habitants de ces maisons auront été adonnés uniquement aux travaux agricoles, il nous paraît indispensable qu'une ferme fasse partie de ces établissements, et fonctionne à côté de quelques ateliers industriels. Ce programme n'est autre chose qu'un système déjà réalisé dans un grand nombre de pays étrangers, et même en France, dans la colonie d'Ostwald, près de Strasbourg.

Le nouveau projet de loi laisse l'administration des hôpitaux et des hospices confiée à des commissions administratives. Nous avons émis plusieurs fois notre opinion sur ce système, et dit que nous lui préférions celui de directeurs assistés de commissions de surveillance; à l'appui de notre opinion, nous avons cité les écrits de MM. de Watteville, Valentin Smith et Durand St-Amand<sup>1</sup>. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Le projet de loi suppose le maire président, un délégué du préfet, un délégué de l'évêque, quatre délé-

<sup>1</sup> *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1850. p. 465; *Journal des économistes*, t. 28, p. 224.

gués du Conseil municipal, un membre du Conseil général, un membre du Bureau de bienfaisance, un maire des communes rurales, un pasteur; total : onze membres.

Nous avons proposé, il y a déjà quelque temps, pour la Commission de surveillance, trois membres délégués du Conseil municipal, un représentant des ingénieurs et architectes, un représentant des banquiers ou financiers, un représentant du barreau, un représentant du corps médical; en tout, sept membres.

Si notre composition varie de celle proposée par M. de Melun, c'est que nous pensions que les autres personnes qu'il indique figureraient dans un Conseil supérieur d'assistance, placé auprès du préfet, et tenant au moins une session annuelle, comme le Conseil général. Cette création, la Commission d'assistance publique ne la repousse pas; « elle s'est réservée, dit son Rapporteur, d'examiner plus tard si, les lois faites et les institutions fondées, il serait opportun ou possible de les unir par un lien commun, sans les embarrasser et les perdre dans les chaînes inextricables d'une administration centralisée <sup>1</sup>. »

Pour nous, cette opportunité et cette possibilité ne font pas l'objet d'un doute. Sans cette organisation, ce mot nouveau, *assistance publique*, reste dépourvu de sens.

Terminons cet article par une observation relative à la recette et à l'économat : le projet maintient les

<sup>1</sup> *Revue Catholique*, 15 octobre 1850.

principes aujourd'hui en vigueur, selon lesquels, lorsque le budget est inférieur à 30,000 fr., c'est au receveur municipal qu'est confiée la recette de l'hospice ou de l'hôpital, et qui dispensent d'économats sérieux les établissements dont le budget est inférieur à 10,000 fr.

Ces règles s'opposent à l'établissement d'économats véritables, lorsque les budgets sont dans les limites de 10,000 à 30,000 fr. La réunion des fonctions de receveur et d'économe est, en effet, d'autant plus opportune, que les établissements ont moins d'importance; et si au-dessous de 30,000 fr. les établissements cessent d'avoir un receveur spécial, comme le receveur municipal, qui remplit alors cette tâche, ne peut, à cause de ses occupations multipliées, devenir en même temps économe, il faudrait un économe spécial, dépense que le budget ne peut supporter : le secrétaire n'a pas une habitude suffisante des chiffres pour tenir cette comptabilité. S'il y a alors des registres d'économat, ce sera tout; mais il n'y aura pas d'économe. C'est là ce qui se passe certainement en bien des endroits; mais ce n'est pas une raison pour qu'on doive renoncer aux avantages de ces institutions. Il faut, au contraire, les fortifier par un contrôle incessant, et notamment par celui des employés des finances et de la Cour des comptes.

En définitive, voici quelles propositions résument nos vues :

1° Le service des hôpitaux est séparé de celui des hospices.

2° Chacun de ces établissements sera régi par un directeur nommé par le ministre de l'intérieur, et placé sous la direction du préfet; il sera assisté d'une Commission de surveillance.

3° Lorsque le budget d'un établissement dépassera 100,000 fr., il y aura auprès du directeur un receveur et un économiste distincts, nommés par le ministre des finances, selon les règles qui régissent le corps des percepteurs.

Le directeur aura en outre un secrétaire.

4° Au-dessous de la limite de 100,000 et jusqu'à 50,000 fr., les fonctions de receveur et d'économiste seront cumulées sur le même employé.

Le directeur n'aura pas de secrétaire.

5° Au-dessous de la limite de 50,000 fr., les fonctions de directeur seront remplies par le médecin en chef, et les fonctions de secrétaire seront remplies par le receveur-économiste.

6° La Commission de surveillance sera composée de 1° trois membres du Conseil municipal; 2° un médecin; 3° un architecte ou ingénieur; 4° un comptable ou financier; 5° un avocat ou notaire; tous désignés dans une réunion des hommes de leur profession. Cette Commission se renouvellera par tiers tous les deux ans.

7° Les inspecteurs généraux, l'inspecteur départemental, auront droit permanent d'assister, avec voix délibérative, aux séances des Commissions de leur ressort.

8° Les hôpitaux seront répartis de manière qu'il y en ait généralement un par arrondissement. L'état de ceux à maintenir, à créer ou à supprimer, sera arrêté par l'Assemblée nationale.

9° Il y aura un seul hospice de vieillesse par département.

10° Le nombre des lits, dans chaque hôpital et hospice, sera fixé par le ministre de l'intérieur.

11° Les hôpitaux et les hospices seront entretenus : 1° à l'aide de leurs dotations; 2° à l'aide des prix de journées payés par les malades, ou par ceux qui leur doivent des aliments, aux termes de l'article 205 et 206 du Code civil; 3° à l'aide de subventions des Bureaux de bienfaisance; 4° à l'aide de subventions municipales; 5° à l'aide de subventions départementales; 6° à l'aide de secours de l'État.

12° Les subventions des Bureaux de bienfaisance, des communes, des départements, sont déclarées dépenses obligatoires.

13° Sont maintenues, pour l'admission à l'hospice, les dispositions de l'article 2 de la loi du 24 vendémiaire an II, qui exige un délai d'un an pour constituer le domicile de secours.

Aucune condition du domicile n'est imposée pour l'admission à l'hôpital. Le préfet juge, sans appel, quelle commune doit être considérée comme étant le domicile habituel des malades.

14° Les admissions à l'hôpital seront proposées par les médecins des Bureaux de bienfaisance, contrôlées par les médecins de l'établissement, et arrêtées par les

Bureaux de bienfaisance. Avis en sera transmis tous les jours au préfet.

15° L'admission à l'hospice sera proposée par l'administration du Bureau de bienfaisance, et arrêtée par le préfet.

16° Il ne pourra être créé de maison de santé ou d'hospice, que sur autorisation ministérielle et après production d'un plan du local, d'un exposé justificatif des ressources, d'un projet de règlement. Le demandeur devra être docteur-médecin, ou désigner le docteur-médecin qui dirigera l'établissement. Il sera tenu de fournir un cautionnement, sera soumis aux inspections de l'autorité administrative et judiciaire, cette dernière agissant seulement sous le rapport de l'état civil des personnes.

Janvier 1854.

---

---

# UN EPISODE

DE L'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

A BORDEAUX :

PAR M. J. DELPIT.

---

Presque personne ne se doute que la partie des études historiques la plus sèche et la plus ennuyeuse, le dépouillement des archives, la lecture et le classement des parchemins poudreux, vermoulus, raccornis, peut quelquefois offrir un très-grand charme à l'esprit de l'érudit qui ne s'est pas laissé rebuter par l'aridité des premières études paléographiques. Il est cependant vrai que, s'il est resté dans l'âme de cet érudit quelque étincelle de ce feu sacré qu'on nomme la poésie, ce germe comprimé peut quelquefois acquérir par la pression une telle puissance, qu'il fait trouver un plaisir indicible dans ces arides études, et produit enfin un véritable enthousiasme pour elles.

N'est-ce pas, en effet, quelque chose de magnifiquement grand et de sublime que de pouvoir juger, en

quelques instants, l'existence individuelle de tous les hommes, de toutes les époques et de tous les pays; de les voir tous, célèbres ou inconnus, successivement grandir et disparaître, comme on a vu naître et mourir les pères de leurs pères, et les enfants de leurs enfants? Ne semble-t-il pas alors que ce chercheur des siècles écoulés usurpe une portion du pouvoir de Dieu, en forçant tous ces êtres à comparaître devant lui pour examiner leurs actions, on peut même dire leurs pensées les plus secrètes; et les juger chacun en particulier et tous à la fois? Cette puissance de l'esprit humain est véritablement merveilleuse et immense; mais son étendue ne fait point illusion à l'historien : il sait que sa propre vie n'occupera pas plus de place que n'en ont occupé ces existences qui passent et s'effacent si rapidement à ses yeux; il le sait, et l'immensité de sa faiblesse rend plus sensible encore l'immensité du pouvoir que la science lui donne. Faible et chétif, ce n'est pas seulement la vie des hommes que son intelligence lui permet de voir ainsi paraître et finir : les corporations, les empires, les religions, naissent et meurent avec la même rapidité, et son esprit, s'élevant d'encore en encore, conçoit et devine la possibilité de la naissance et de la chute des mondes qu'il connaît, et de ceux même dont il ne s'est pas encore aperçu.

Mais pourquoi m'égarer dans de si hautes considérations philosophiques, à propos du récit d'un fait si simple et si minime? Beaucoup d'autres, peut-être, n'eussent pas jugé l'épisode que je vais raconter digne

d'être recueilli; d'autres, même, eussent rejeté dans un éternel oubli les seuls témoignages qui constatent aujourd'hui son existence. Revenons donc à de moins ambitieuses pensées.

En m'occupant de l'histoire des arts à Bordeaux, avec et sous la direction de M. Lacour, cet excellent et vénérable doyen de nos artistes, j'ai trouvé, dans les papiers de l'ancienne Académie des beaux-arts de notre ville, Académie dont on peut dire que le souvenir lui-même est oublié, l'histoire d'une espèce de duel artistique, que soutinrent, non pas deux artistes, mais deux véritables maçons, deux simples tailleurs de pierre. Ce défi fut soutenu solennellement, sinon en champ clos, du moins dans des chambres murées, avec accompagnement de gardes et sous la protection des membres de l'Académie, érigés en juges du combat. Les pièces qui constatent ce singulier défi nous ont été conservées à travers les révolutions d'un siècle où tant d'autres choses ont péri; et j'avoue qu'en les rencontrant, j'ai ressenti le même plaisir que le voyageur, qui, ennuyé de la foule et de la vue non interrompue d'une longue suite de monuments fastueux, repose ses yeux fatigués sur l'aimable et pittoresque solitude d'un frais et riant paysage.

Il ne faut pas croire cependant que, dans cette lutte pacifique dont je vais raconter les détails, il n'y eût d'autres intérêts en jeu que l'amour-propre de deux ouvriers isolés : deux corporations tout entières, subissant l'influence occulte d'un préjugé qui régna en despote pendant tous les siècles du moyen âge, et qui

remonte plus haut encore, avaient confié leur honneur aux chances de cette lutte. Les combattants n'étaient pas seulement deux émules, mais les champions de deux corporations ennemies.

La rivalité qui de temps immémorial existe entre les *compagnons passants* et les *compagnons étrangers*, se révèle plus souvent par des luttes sanglantes, individuelles ou générales. Mais vers la fin de l'année 1773, les grands travaux de maçonnerie qui s'exécutaient à Bordeaux, entre autres la construction du palais archiépiscopal, qui est aujourd'hui la mairie, ravivèrent ces querelles et leur donnèrent un autre aspect. Les deux compagnonnages rivaux résolurent de faire décider de l'honneur et du talent de leur association, sinon par les armes, du moins par les mains de leurs plus habiles affiliés. Chaque société s'assembla et choisit celui de ses membres qui lui parut le plus digne de sortir glorieux d'un pareil défi. Celui qui eut l'honneur d'être choisi par les *compagnons passants* fut le sieur Roux, dit *Lapensée*, de Sainte-Foy; et le champion des *compagnons étrangers*, le sieur Pierre Dammour, dit *Laréjouissance*, de Tarascon.

Le 28 novembre 1773, les champions élus s'assemblèrent, escortés des principaux chefs de leur compagnie respective, et pour éviter tout prétexte de discussion, passèrent un compromis dans lequel toutes les conditions du combat furent réglées. Voici quelles étaient les principales dispositions :

Chacun des champions devait déposer dans les mains du sieur Mazarin, traiteur, la somme de 360 liv., fai-

sant ensemble 720 liv., pour servir de récompense et d'indemnité du temps perdu, à celui qui remporterait le prix. Pour que ce prix ne fût pas accordé à un travail étudié et préparé d'avance, chacun des concurrents s'était obligé d'exécuter deux ouvrages : l'un sur le devis proposé par son adversaire, et l'autre sur celui qu'il aurait lui-même indiqué.

Les deux antagonistes devaient exécuter leurs travaux dans une chambre bien fermée, les cheminées murées à six pieds de hauteur, les portes ferrées à deux serrures, et gardés chacun par deux compagnons du parti opposé. En cas de maladie de l'un des députés, le malade devait être gardé à ses frais par les mêmes compagnons, et même payer les journées des gardiens de son adversaire, s'il ne consentait pas à le laisser libre pendant la durée de cette interruption. Les papiers d'épures devaient être signés par les deux adversaires; le plâtre, gâché en présence des gardiens, etc. Aussitôt que l'un des concurrents aurait fini, il devait avertir son adversaire, et celui-ci ne pouvait plus travailler que vingt-quatre heures, que sa tâche soit finie ou non. Deux experts décideraient alors du mérite des ouvrages; et si ces experts ne pouvaient pas s'accorder, ils en choisiraient chacun un autre. En cas de nouveau partage, les quatre experts en nommeraient un cinquième, qui déciderait souverainement.

Il était loisible au vaincu de demander la revanche, que le gagnant ne pouvait lui refuser. Ainsi, toutes les éventualités paraissaient bien prévues et ne pouvoir donner lieu à aucune contestation; mais il n'en fut pas ainsi.

Le compromis signé, l'argent déposé, les compagnons se donnèrent mutuellement un devis.

Le devis de *Laréjouissance* consistait en une cage d'escalier, dans lequel il avait rassemblé le plus de difficultés possibles. Celui de *Lapensée*, sur le même motif, était encore plus compliqué. Il est inutile, je pense, d'entrer dans aucun détail sur des difficultés pratiques et qui n'intéressent que les gens de l'art; qu'il nous suffise de savoir que les concurrents entrèrent en lice, et furent enfermés à double serrure dans la maison du sieur Maigne, rue Porte-Dijeaux, où ils furent gardés par leurs adversaires, et travaillèrent ainsi tous deux pendant plus de deux mois.

Au bout de ce temps, *Laréjouissance*, de Tarascon, ayant terminé l'exécution du devis qu'il avait lui-même présenté, et sans s'occuper d'exécuter le devis donné par *Lapensée*, fit prévenir celui-ci qu'il avait fini; et conformément au compromis, *Lapensée* dut cesser de travailler dans les vingt-quatre heures. Il se trouva que *Lapensée* avait fini complètement le devis donné par *Laréjouissance*, et presque achevé celui qu'il avait lui-même proposé. Aux termes du compromis, la victoire appartenait évidemment à *Lapensée*; car il avait seul rempli ses engagements, et *Laréjouissance* ne s'y était point conformé. La décision de l'affaire regardait plutôt des magistrats judiciaires que des hommes de l'art, et ceux-ci devaient être fort embarrassés pour se prononcer. En effet, les experts choisis ne purent s'accorder : c'étaient, pour *Lapensée*, de Saint-Foy, le sieur Jean Martin, dit *Joli-Cœur*, de Montpellier; et pour *Laréjouissance*, le sieur *Lespérance*, de Saint-Ré-

my, tous deux compagnons tailleurs de pierre. Conformément aux termes du compromis, les experts s'adjoignirent chacun un de leurs confrères, *Lapensée de Bordeaux*, compagnon passant, et *Cannaud*, compagnon étranger.

Les quatre arbitres ne purent pas mieux s'entendre que les deux. Dès lors, aux termes du compromis, il fallait en nommer un cinquième. Mais dans ces prétendues luttes pour l'honneur, dans les hautes classes comme dans les classes inférieures, on recherche beaucoup plus souvent l'honneur de la victoire, que la victoire de l'honneur; et quelque soit la loyauté des moyens employés, pourvu qu'ils soient suivis du succès, c'est tout ce qu'on demande. Ainsi, les *compagnons étrangers*, après avoir proposé que chacun reprît son argent et qu'il ne fût plus question de cette affaire, imaginèrent de soulever une prétention bizarre, et qui, si les *compagnons passants* s'y étaient laissés prendre, pouvait assurer la victoire à leurs adversaires : ils prétendirent que, dans ce cas, le cinquième arbitre devait être choisi parmi les membres de l'Académie d'architecture de Paris, qui déciderait, non pas d'après les pièces exécutées, qu'il était impossible de leur envoyer, mais d'après l'envoi des épures. Or, dans ce genre de travail, *Laréjouissance* paraît avoir eu une certaine supériorité sur *Lapensée*. Celui-ci répliqua donc qu'on ne pouvait pas seulement décider sur les épures; qu'il fallait que le juge pût se rendre compte aussi du mérite de l'exécution, et surtout de la manière dont avaient été remplies les conditions

du traité. Les *compagnons étrangers* s'obstinèrent dans leurs prétentions; et, en conséquence, les *compagnons passants* se virent obligés d'avoir recours à des voies qui leur répugnaient, sans doute, puisqu'ils tardèrent tant à s'en servir. Le 23 février 1774, les experts des *compagnons passants* se rendirent chez Perrens, huissier, firent signifier leurs conclusions dans un acte judiciaire, et demandèrent la délivrance du prix. Les *compagnons étrangers* n'en ayant tenu aucun compte, deux jours après, *Lapensée* et ses experts se rendirent chez M<sup>e</sup> Baron, notaire, et firent dresser une déclaration publique des faits et de leur demande.

Toutes ces démarches n'aboutirent à rien. Les esprits s'échauffaient; mais leur colère ne pouvait amener une solution. Les *compagnons passants* comprirent, enfin, qu'ils n'avaient d'autre ressource que de s'adresser à la justice.

Mais, ici, se présentaient encore d'autres difficultés : à quelle juridiction devait être soumise la décision de ce singulier procès? était-ce aux juges de la Bourse, ou au Tribunal de commerce? au Présidial, ou au Parlement? Un heureux hasard les décida à s'adresser à la juridiction municipale; mais, trop confiants dans leur bon droit, les *compagnons passants* s'adressant à la justice, négligèrent d'avoir recours au ministère d'un avocat; de telle sorte que le magistrat municipal, d'un naturel timide et peu éclairé, s'effraya de l'exaspération que causerait nécessairement, sur des esprits déjà fort échauffés, la condamnation de l'une ou de l'autre des parties, et n'imagina rien de mieux, pour assurer

la tranquillité publique, que d'annuler le défi, et de laisser la victoire indécise.

Ce jugement, ou ce déni de justice, contenta peu les *compagnons étrangers*, et beaucoup moins les *compagnons passants*. Et comme la fermentation croissait de plus en plus, soit que les *compagnons passants* en eussent eu d'eux-mêmes la pensée, soit que, pour éviter de plus grands troubles, on la leur ait suggérée, les *compagnons passants*, dis-je, s'adressèrent à un avocat, qui leur conseilla de faire appel aux jurats eux-mêmes de cette sentence de leur tribunal, et rédigea, en conséquence, une requête, dans laquelle il représenta que la crainte de la colère des soi-disants *compagnons étrangers* était tout à fait chimérique; que celle des *compagnons passants* était au moins aussi redoutable et bien plus fondée; car ils ne pouvaient se voir enlever, de sang-froid, le prix légitime de leur victoire; voir réduire à la misère un jeune et habile ouvrier, sans famille, sans parents, sans aucune ressource que son travail, et qui ne pourrait jamais rattraper, sur ses économies, le temps perdu et les dépenses considérables qu'il avait été obligé de faire pour soutenir sa gaure <sup>1</sup>.

Ces raisonnements pouvaient être employés, il est vrai, avec presque autant de force par leurs adversai-

<sup>1</sup> Cette requête estimait ces frais, indépendamment des 360 liv. consignées, à 240 liv. de plâtre, pierres, etc.

60 » d'outils et d'ustensiles.

540 » pour quatre-vingt-dix journées de *Lapensée* et de ses deux gardiens, à 2 liv. par jour.

45 » pour le loyer de l'atelier.

TOTAL. 885 liv.

res que par eux-mêmes; mais, comme les *compagnons passants* terminaient leur requête en proposant qu'il fût nommé, par MM. les Jurats, une Commission d'architectes ou de membres de l'Académie, à la décision de laquelle ils s'engageaient à se soumettre, les jurats acceptèrent avec plaisir cet appel d'eux-mêmes à eux-mêmes; et le 3 mars 1774, le lieutenant de maire, M. Duhamel, signa le renvoi de la décision de cette consultation à l'Académie des beaux-arts.

Le 6 mars 1774, l'Académie fut régulièrement saisie de cette affaire; elle en apprécia tout de suite l'importance et la gravité, et nomma immédiatement une Commission de neuf membres, pour lui en faire un rapport circonstancié. La Commission fut composée du directeur de l'Académie, M. Lafon de Ladebat; du recteur, M. Lavau; du secrétaire, M. de Lamothe; du trésorier, M. Larroque, et de MM. Bonfin, architecte; Lartigue, *id.*; Lothe, *id.*; Chalifour, *id.*, et Berinzago, professeur de perspective et de décoration.

Dès le lendemain, la Commission s'assembla pour prendre connaissance des pièces, et détermina la marche qu'elle aurait à suivre. Le jour suivant, elle se rendit à l'atelier des deux compagnons, et consacra toute cette séance à admirer, dans leur ensemble, ces deux remarquables ouvrages. Elle employa cinq autres séances (le 12, 14, 16, 17 et 18 mars 1774) à l'examen, en détail, des deux pièces exécutées d'après le devis donné par *Laréjouissance*, et rédigea scrupuleusement un procès-verbal de chacune de ces opérations. On y voit que, parmi les commissaires, comme parmi les compagnons, la discussion fut animée et la question

vivement controversée. Les débats furent si vifs, que trois des commissaires ne pouvant parvenir à faire adopter leur avis, jugèrent à propos de rédiger un rapport particulier, espèce de protestation qu'ils demandèrent à faire insérer textuellement dans les registres de l'Académie, à la suite du rapport officiel de la Commission légale. Les auteurs de ce rapport particulier, que signèrent seuls MM. Lhote et Bonfin, avaient sans doute un motif secret pour en agir ainsi; mais il nous a été impossible de l'indiquer d'une manière précise. Ce rapport est entièrement consacré à faire ressortir le mérite des épures et du travail exécuté par le champion des *compagnons étrangers*, sans signaler aucun des défauts qu'il pouvait avoir, et il pousse la partialité jusqu'à critiquer le devis du *compagnon passant*, que leur protégé n'avait pas même entrepris d'exécuter.

Quoiqu'il en soit, le 27 mars, la majorité de la Commission présenta son rapport à l'Académie. Les commissaires avaient d'abord examiné le travail de *Laréjouissance*, vérifié chaque épure, et notifié successivement les défauts et les beautés qu'ils y avaient remarqués.

Passant ensuite dans l'atelier de *Lapensée*, les commissaires examinèrent son travail avec la même exactitude, et trouvèrent, comme nous l'avons dit, qu'indépendamment de l'exécution du devis fourni par *Laréjouissance*, il avait aussi exécuté une grande partie de son propre devis.

Non contents de ces vérifications, pour s'assurer davantage du talent des deux antagonistes, et vérifier si

réellement, comme l'assuraient les partisans du *compagnon étranger*, les épures du *compagnon passant* n'étaient pas assez indiquées pour avoir pu lui servir, les commissaires imaginèrent de convoquer les deux adversaires dans les salles de l'Académie, où ils leur firent exécuter séparément et sous leurs yeux, pendant trois jours de suite, divers morceaux de leurs devis, en leur fournissant, aux frais de l'Académie, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

C'était habilement détourner les esprits du véritable point en litige, l'exécution des termes du compromis, et préparer ainsi les parties intéressées à accepter, quel qu'il fût, le jugement que l'Académie allait rendre en toute liberté, puisqu'il ne s'agissait plus des anciennes conventions, mais, pour ainsi dire, d'un nouveau concours.

Ces nouvelles épreuves ne modifièrent point le jugement que les commissaires avaient porté sur le travail des deux concurrents; et malgré la supériorité du travail de *Laréjouissance*, en certaines parties, sur celui de *Lapensée*, comme il fut constaté que, dans une des voûtes exécutées d'après son propre devis, il s'était tellement trompé sur la nature des coupes, qu'il eût été impossible à sa voûte de se soutenir, les conclusions du rapport se résumèrent à accorder la préférence au travail de *Lapensée*, parce qu'il renfermait moins de défauts essentiels, quoique exécuté d'après le devis fourni par *Laréjouissance*, et que *Lapensée* avait exécuté presque entièrement les deux devis, tandis que son adversaire n'en avait exécuté qu'un seul.

L'Académie, instruite par ce rapport de l'opinion

de MM. les Commissaires, éclairée d'ailleurs par les divers procès-verbaux dressés par chacun d'eux, et en particulier par la compilation exacte et judicieuse qu'en avait faite M. Lafon de Ladebat, directeur, commença par remercier ses commissaires des soins consciencieux et multipliés qu'ils avaient donnés à cette affaire, et, tout bien considéré, décida :

1° Que l'un et l'autre des compagnons méritaient les plus grands éloges, soit pour le talent, soit pour l'émulation et le zèle dont ils avaient donné des preuves pendant les longs délais entraînés par leur travail et par l'examen de l'Académie ;

2° Que si *Lapensée*, de Sainte-Foy, a montré quelque supériorité sur *Laréjouissance*, de Tarascon, dans le morceau qu'ils ont exécuté l'un et l'autre, cependant les épures sur lesquelles celui-ci a travaillé paraissent plus savantes que celles dont *Lapensée* s'est servi ;

3° Qu'il ne résulte de là aucune supériorité, de la part des compagnons se disant *passants*, sur les compagnons se disant *étrangers* ; car le savoir-faire d'un particulier ne décide rien pour le talent général ; qu'il convient donc, dans cette circonstance, d'encourager également les uns et les autres, en leur donnant également des éloges ;

4° Que, cependant, *Lapensée*, comme particulier, mérite un prix et quelque distinction honorable, que le zèle patriotique, la générosité et la prudence de MM. les Jurats sauront déterminer, en même temps qu'ils indemniseront l'un et l'autre corps, de leurs dépenses et journées, en les obligeant de reprendre chacun l'ar-

gent qu'ils ont consigné, et en accordant à chacun quelque autre dédommagement ;

5° Que, pour donner aux antagonistes des témoignages glorieux du cas que MM. les Jurats et l'Académie font de leurs talents, les différentes pièces que ces compagnons ont exécutées seront déposées, avec les épures, dans les salles de l'Académie, pour y être conservées et pour servir d'encouragement aux élèves de l'école d'architecture ;

6° Qu'enfin, MM. les Jurats seront priés de faire prononcer leur jugement par l'Académie, pour encourager d'avantage l'étude de l'architecture, et celle du trait en particulier.

En conséquence, le 13 avril 1774, l'Académie s'étant extraordinairement assemblée, MM. d'Arche et de Métivier, membres de l'Académie et jurats de Bordeaux, annoncèrent qu'ils étaient chargés, de la part de MM. les Jurats, leurs confrères, de remercier vivement l'Académie des peines et soins qu'elle s'était donnés dans cette affaire, et que, conformément aux désirs de l'Académie, ces magistrats lui renvoyaient le soin de prononcer entre les deux concurrents, et de leur distribuer les récompenses accordées à leur zèle et à leur talent. Les deux compagnons rivaux furent introduits dans la salle des séances de l'Académie, et M. le Secrétaire, après avoir donné à chacun d'eux les éloges que méritaient leur intelligence et la perfection de leurs ouvrages, leur fit la lecture des motifs du jugement qu'elle avait rendu le 27 mars dernier ; puis M. d'Arche, au nom de MM. les Jurats, remit à

chacun d'eux les 15 louis qu'ils avaient respectivement consignés; donna en outre, à chacun d'eux, une gratification de 240 liv.; et, pour s'associer au jugement de l'Académie et le confirmer encore plus, accorda à chacun des concurents, comme témoignage de satisfaction et d'estime, une médaille d'argent à peu près semblable, mais d'un poids inégal. *Lapensée*, de Sainte-Foy, reçut la médaille d'argent de la statue équestre de la place Royale, et *Laréjouissance*, de Tarascon, une médaille d'un moins grand module.

Ainsi fut terminée cette longue et difficile affaire. Elle pouvait entraîner des conséquences fâcheuses pour la tranquillité de la ville, si la prudence de l'Académie et la générosité des jurats n'avaient su la détourner de son principe, et la noyer, comme nous dirions aujourd'hui, dans la satisfaction causée par un peu d'honneur et d'argent adroitement répandus.

Ce jugement est un des actes qui font le plus d'honneur à la trop courte existence de la deuxième Académie des beaux-arts ( car il y en a eu deux ), non pas seulement par la sagesse et la justice de la décision, mais parce qu'il témoigne de la haute estime dont ce corps jouissait alors auprès des magistrats municipaux et de la population tout entière. A sa voix, deux corporations ennemies, rivales acharnées, imposent silence à leur rivalité et à leur haine, et attendent avec confiance et respect la décision de son impartialité; tandis que les magistrats de la cité, lui déléguant le plein et entier exercice de leur puissance judiciaire, acceptent et confirment avec reconnaissance le jugement de sa sagesse et de sa science. C'est une belle

et noble page de l'histoire de cette Académie, que nous espérons voir revivre un jour.

Mais ce n'est pas seulement de l'existence de l'Académie que j'ai voulu m'occuper ; j'ai voulu surtout mettre en saillie le récit d'un fait qui montre à tous la différence qui déjà s'est opérée dans nos mœurs et et dans nos habitudes, et révèle un trait de l'histoire, beaucoup trop négligée jadis, des classes les plus nombreuses de la société. Or, un siècle ne s'est pas encore écoulé, et déjà il n'existe plus un seul des éléments qui contribuèrent à produire le fait que nous venons de raconter. L'Académie des beaux-arts n'existe plus, il n'y a plus de jurats ; et si les compagnonnages existent encore de nom, on ne retrouve plus chez eux cet esprit de corps, cette espèce de solidarité, qui rendait responsable chacun des actes de tous, et la société tout entière des actes de chacun. Solidarité dangereuse, qu'on voudrait ressusciter, sans songer que la liberté n'a pas de plus grand ennemi, et que la science et le progrès ne doivent pas aller chercher leurs modèles dans les siècles où l'adresse de deux champions en champ clos décidait de la suprématie ou de la servitude de deux peuples rivaux, des droits d'un évêque ou d'un moine, de la vertu d'une femme, et peut-être même d'une théorie scientifique.

Le défi des deux compagnons dont nous venons de nous occuper, est peut-être un des derniers vestiges de ces luttes absurdes dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'histoire de l'homme, et, sous ce rapport, il justifie peut-être les considérations élevées par lesquelles j'en ai commencé le récit.

# NIVELLEMENT BAROMÉTRIQUE DE L'AQUITAINE

( Bassin tertiaire de la Gironde et de l'Adour );

Par V<sup>or</sup> Raulin.

( Suite )<sup>1</sup>.

## I<sup>re</sup> PARTIE.

### SECTIONS DU PLATEAU CENTRAL.

#### B. Partie septentrionale.

#### INTRODUCTION.

Lorsque nous publiâmes dans *Patria*, à Paris, en 1844, notre Essai d'une *division de la France en régions naturelles*, nous instituâmes, sous le nom d'Aquitaine, une grande région, essentiellement tertiaire, s'étendant de la chaîne des Pyrénées au S., jusqu'au Plateau central et à la Presqu'île de Bretagne au N., dont elle était séparée, sur quelques points seulement, par deux petites régions, que nous désignâmes par les noms de Quercy et de Haut-Poitou.

<sup>1</sup> Voyez 10<sup>e</sup> année, 1848, 1<sup>er</sup> trimestre.

*Id.* 11<sup>e</sup> année, 1849, 2<sup>e</sup> trimestre.

*Id.* 12<sup>e</sup> année, 1850, 3<sup>e</sup> trimestre.

Lorsque nous rédigeâmes à Bordeaux, en 1847, l'introduction de notre *Nivellement barométrique de l'Aquitaine*, préoccupé par des considérations géologiques, nous crûmes faire quelque chose de plus naturel en restreignant le nom d'Aquitaine à la région dans laquelle le terrain tertiaire forme des nappes épaisses et continues, et en en distrayant le Périgord, l'Angoumois, et la partie septentrionale de la Saintonge; lesquels, réunis au Quercy et au Poitou, nous semblaient pouvoir former une région particulière, constituée par les terrains secondaires et placée entre l'Aquitaine tertiaire et le Plateau central, et la Presqu'île de Bretagne primitifs.

Aujourd'hui, après avoir parcouru ce pays secondaire, nous sommes revenu à notre première opinion établie à Paris, et nous allons même plus loin. Comme la bande qu'il forme fait suite aux pays tertiaires sans la moindre différence de niveau, ou bien s'y raccorde par des pentes extrêmement douces, et présente en outre elle-même, sur bon nombre de points, des lambeaux isolés du terrain tertiaire, nous croyons plus naturel de la réunir tout entière à l'Aquitaine, en ne considérant le Quercy et le Haut-Poitou que comme de simples subdivisions d'une valeur égale à celle des pays nombreux qui la constituent, ainsi que nous l'exposerons un peu plus tard.

Il résulte de ce changement, que l'Aquitaine a sa surface portée à 778 myriamètres carrés, formant un peu plus de la septième partie de la France, qui en renferme 5,276 m. 86. Elle comprend alors des por-

tions de trois nouveaux départements, ce qui élève le nombre de ceux-ci à dix-huit, et apporte les modifications suivantes au commencement de l'énumération donnée dans l'introduction :

Vendée S. ( $\frac{1}{4}$ );	Charente O. ( $\frac{5}{6}$ );
Deux-Sèvres S. ( $\frac{2}{5}$ );	Dordogne S.-O. ( $\frac{9}{10}$ );
Vienne S. ( $\frac{1}{10}$ );	Lot O. ( $\frac{1}{5}$ ).
Charente-Inférieure (entier).	Tarn-et-Garonne (entier).

Cette extension de l'Aquitaine vers le N. a pour résultat d'agrandir les trois premières sections seulement; la deuxième et la troisième en sont prolongées un peu plus vers l'E.; mais la troisième en reçoit une telle extension vers le N., que la surface se trouve triplée. Aussi, pensons-nous qu'il y a lieu de la diviser en trois sections, à l'aide des vallées de la Charente et de la Dronne, et de porter ainsi à 11 le nombre des sections qui composent l'Aquitaine, en désignant de la manière suivante celles que nous formons aux dépens de la première :

- 1<sup>o</sup> a. Section au nord de la Charente;
- 1<sup>o</sup> b. Section entre la Charente et la Gironde, la Dordogne et la Dronne;
- 1<sup>o</sup> c. Section au nord-est de la Dronne et de la Dordogne.

#### **Observations barométriques correspondantes.**

Relativement aux trois sections démembrées de la première, au N. de la Dordogne, nous nous servons

des observations correspondantes, faites à Bordeaux en 1849, 1850 et 1851, par M. Abria.

Pour les deux autres sections, séparées par le Lot, nous donnons la préférence aux observations faites, en 1850, à l'Observatoire de Toulouse, par M. Petit.

### **Grandes vallées.**

Deux des trois sections que nous établissons aux dépens de la première, sont séparées l'une de l'autre par la grande vallée de la Charente; elles présentent en outre d'autres grandes vallées. Les vallées que nous avons décrites précédemment comme séparant les autres sections, se continuant entre elles aussi vers l'E., nécessitent un examen. Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur chacune d'elles.

La vallée de la Sèvre-Niortaise commence à 1 myriamètre au S.-E. de Saint-Maixent, dans une grande plaine; mais bientôt des coteaux la bordent et lui laissent à peine 1 kilomètre de largeur. Au-dessous de Niort, elle se transforme en une plaine marécageuse de 4 à 5 kilomètres de largeur, bordée par des coteaux très-bas et présentant des élargissements et des prolongements, dans l'intérieur, à la réunion des diverses vallées secondaires latérales. Un peu avant Marans, elle s'ouvre à une vaste plaine circulaire, avec quelques îlots formés par de petits plateaux, qui s'étend jusqu'à Luçon, avec un diamètre de 2 myriamètres  $\frac{1}{2}$ , et se prolonge au delà de Saint-Michel-en-Lherm, jusqu'à 1 myriamètre à l'E. du Lay devant

Talmont. La rivière serpente dans la partie médiane, soit de la vallée, soit de la plaine marécageuse, et elle se rend à la mer en traversant la partie méridionale de la vaste plaine de Luçon.

La vallée de la Charente, qui commence dans le Plateau central, le quitte bientôt, à la traversée de la route d'Angoulême à Limoges, et se dirige au N.-N.-O. jusqu'à Charroux. Au-dessus et au-dessous de Civray, elle court à l'O., puis elle revient au S. jusqu'à Mansle. Au-dessus de cette ville, sa largeur, assez uniforme, dépasse rarement 1 kilomètre. De Mansle, la vallée va au S. à Angoulême, en faisant d'assez grands détours, et sa largeur atteint souvent 2 kilomètres. De cette ville, elle se dirige moyennement à l'O.-N.-O., et sa largeur revient à 1 kilomètre, excepté au-dessus de Jarnac, où il y a un élargissement de 3 à 4 kilomètres. De Cognac à Saintes et jusqu'à la mer, la vallée a de 1 à 2 kilomètres de largeur; mais elle présente sur beaucoup de points des élargissements de 3 à 4 kilomètres. Elle devient marécageuse à partir de Taillebourg. Jusqu'à Saintes, la rivière serpente dans la partie médiane; mais au-dessous, son cours est très-sinueux et elle court de l'une des rives à l'autre.

La vallée de la Boutonne commence à Chef-Boutonne, et vient s'ouvrir dans celle de la Charente à l'E. et au-dessus de Tonnay-Charente. Elle est dirigée à l'O.-N.-O. jusqu'au delà de Briou, puis au S.-O. jusqu'à Saint-Jean-d'Angély; elle devient ensuite marécageuse et reprend vers l'O. Cette vallée se trouve dans un pays bas sur une largeur de plusieurs kilomètres; la

sienne, de 1 kilomètre d'abord, en acquiert 2 plus bas, et il y a des élargissements de 3-4 kilomètres à l'O. de Briou, à Dampierre-sur-Boutonne, et à Tonnay-Boutonne. La rivière serpente dans la partie médiane, excepté près de ce dernier bonrg, où elle passe au pied des coteaux qui sont au N., sur la rive droite.

La vallée de la Seugne commence à Chevenceaux, sur la grande route de Bordeaux à Barbezieux, court au N.-O., et va déboucher dans celle de la Charente, au-dessus de Saintes. Sa longueur ne dépasse guère 1 kilomètre, excepté à Léoville, dans la partie supérieure, où il y a un élargissement de 3 à 4 kilomètres. A partir de Pons, elle est marécageuse et atteint 2 à 3 kilomètres. La rivière coule dans la partie médiane.

La vallée de la Seudre commence à Saint-Genis, court au N.-O., et va s'ouvrir à la mer, vis-à-vis de l'extrémité méridionale de l'île d'Oleron; elle a une largeur, d'abord de 1 kilomètre, puis de deux, au-dessous de Gémozac, où elle devient marécageuse; ensuite, elle s'élargit rapidement jusqu'à Saujon, où elle atteint une largeur de 7 à 8 kilomètres, qu'elle conserve jusqu'au voisinage de la côte, où elle est réduite à 3 ou 4 kilomètres par la chaîne des dunes. La rivière occupe constamment la partie médiane, et elle se termine par un véritable bras de mer, sur une longueur de plus de 15 kilomètres.

L'extension que nous donnons vers l'E., aux trois premières sections, nous oblige d'ajouter quelques mots pour décrire les parties supérieures de quelques-unes des vallées que nous avons déjà fait connaître.

La vallée de la Dordogne a plus de 4 kilomètres de largeur au-dessous de Bretenoux; sa largeur se réduit à 2 kilomètres jusqu'au-dessous de Souillac, où elle devient une gorge profonde escarpée jusqu'à Domme. La rivière longe d'abord, au S., la plaine de Bretenoux, puis elle serpente d'un bord à l'autre. La vallée de la Vézère a une largeur qui atteint souvent 2 kilomètres, et, depuis Terrasson, la rivière serpente d'une rive à l'autre.

La vallée de l'Isle, au-dessus de son confluent avec celle de l'Auvézère, a une largeur qui est de moins de 1 kilomètre, et la rivière serpente dans la partie médiane. La vallée de l'Auvézère présente les mêmes caractères.

La vallée de la Dronne, dans sa partie supérieure, a une largeur qui n'atteint pas 1 kilomètre, et la rivière coule dans la partie médiane. Un de ses principaux affluents, celle de la Nizonne, a une largeur de 1 à 2 kilomètres, à partir de La Roche-Beaucourt; plus haut, ce n'est qu'un vallon peu considérable.

La vallée du Lot, au-dessus comme au-dessous de Cahors, a une largeur qui atteint bien rarement 1 kilomètre.

Le tableau suivant renferme les altitudes qui se rapportent à ces différentes vallées.

<b>Localités.</b>	Altitudes.
<i>Vallée de la Sèvre-Niortaise.</i>	
La rivière sous le pont de Marans (2).....	6 <sup>m</sup>
La rivière sous le pont de Niort (3).....	48
La rivière sous le pont d'Echiré.....	40
La rivière sous le pont de Saint-Maixent (3).....	70
La rivière à La Mothe-Saint-Héraye (2).....	73
<i>Vallée de la Charente.</i>	
La rivière sous le pont de Saintes (2).....	5
La rivière sous le pont de Cognac (3).....	42
La rivière sous le pont de Jarnac (2).....	47
La rivière sous le pont d'Angoulême (4).....	38
La rivière sous le pont de Condat, près de Ruffec.....	83
La rivière sous le pont de Civray.....	104
La rivière sous le pont d'Alloue.....	433
La rivière sous le pont des Trois-Chênes (2).....	456
La rivière au Pont-de-Sigoland.....	480
<i>Vallée de la Boutonne.</i>	
La rivière sous le pont de Tonnay-Boutonne.....	40
La rivière sous le pont de Saint-Jean-d'Angély (2).....	44
La rivière sous le pont de Briou.....	58
La Beronne au bas de Melle (2).....	444
<i>Vallée de la Seugne.</i>	
La rivière sous le pont de Pons (3).....	48
La rivière sous le pont de Jonzac (2).....	28
<i>Vallée de la Seudre.</i>	
La rivière sous le pont de Saujon (2).....	3
La rivière entre Gémozac et Mortagne (3).....	28
<i>Vallée de la Dordogne. (Suite).</i>	
La rivière à Bigaroque.....	55
La rivière à Castelnaud.....	66
La plaine à Veyrac, au nord de Castelnaud.....	94
La rivière sous le pont de Domme.....	69
La rivière sous le pont de Souillac.....	82

<b>Localités.</b>	Altitudes.
La haute plaine au-dessus de Lanzac, au sud de Souillac,	453 <sup>m</sup>
La rivière sous le pont de Gluges.....	99
<i>Vallée de l'Isle. ( Suite ).</i>	
La rivière sous le pont de Cognac, à l'est de Thiviers...	440
<i>Vallée de la Dronne. ( Suite ).</i>	
La rivière sous le pont de Ribérac.....	50
La rivière sous le pont de Brantôme.....	90
<i>Vallée de la Nizonne.</i>	
La rivière entre Montmoreau et Verteillac.....	78
La rivière sous le pont de La Roche-Beaucourt.....	87
La rivière sous le pont de Rudeau, route de Mareuil à Nontron.....	135
La rivière sous le pont, entre Nontron et Brantôme.....	483
<i>Vallée de la Vézère.</i>	
La rivière sous le pont de Montignac.....	95
La rivière sous le pont de Terrasson (2).....	400
<i>Vallée du Lot. ( Suite ).</i>	
La plaine à Mercuès, à l'ouest de Cahors.....	447
La rivière sous le pont de Gaillac, près de Cajarc.....	440
Bord de la plaine au Mas-de-Joly.....	480
La rivière sous le pont de la Madeleine, au sud de Figeac.	470
Bord de la haute plaine, au nord de la Madeleine.....	269
<i>Vallée du Tarn. ( Suite ).</i>	
La rivière sous le pont de Montauban.....	74
<i>Vallée de l'Aveyron. ( Suite ).</i>	
La rivière sous le pont de Réalville.....	86
La rivière sous le pont de Villefranche.....	254
Eglise de Villefranche. ( <i>Ann. des long.</i> ).....	267

A son extrémité septentrionale, entre la Presqu'île de Bretagne et le Plateau central, l'Aquitaine s'ouvre assez largement à la Neustrie, cette grande plaine du nord de la France, dans le centre de laquelle se trouve Paris. Ces deux plaines sont contiguës l'une à l'autre, sans discontinuité; il nous semble que leurs limites respectives pourraient être fixées suivant une ligne tirée des points de la Presqu'île de Bretagne et du Plateau central, qui sont le plus rapprochés. Une ligne, dont les extrémités seraient à Parthenay et à Confolens, nous paraît devoir être choisie avec d'autant plus de raison, que deux petites vallées partent à peu près de ces deux villes, et viennent se réunir dans un point intermédiaire, à Vivonne: celle de la Vonne, qui prend naissance au N.-O., dans la Presqu'île de Bretagne; et celle du Clain, qui commence au S.-E., dans le Plateau central. La ligne, ainsi déterminée, se trouve un peu au N.-E. de celle qui sépare les bassins hydrographiques de la Loire et de la Charente, et qui est trop sinueuse pour être adoptée; aussi, une petite partie du bassin de la Vienne se trouve-t-elle comprise dans l'Aquitaine.

Les altitudes qui se rapportent à cette ligne sont les suivantes :

<b>Localités.</b>	Altitudes.
La Vonne, sous le pont de Sanxais.....	408 <sup>m</sup>
La Vonne, sous le pont de Lusignan (3).....	94
Jonction de la Vonne et du Clain, à Vivonne.....	85
Le Clain à Sommières (2).....	104
Le Clain à Pressac.....	165

**1<sup>o</sup> a. Section au N. de la Charente.**

Cette section est limitée, au S., par la vallée de la Charente, de la mer à Angoulême, et, à l'E. de cette ville, par une ligne allant atteindre le Plateau central à Marthon. La Presqu'île de Bretagne et le Plateau central la limitent au N. et à l'E.; au N.-E., les vallées de la Vonne et du Clain supérieur la séparent de la Neustrie. Elle est de forme ovale, allongée de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., de Confolens à l'extrémité occidentale de l'île de Ré. La longueur de la partie continentale, de Confolens à La Rochelle, est de 15 myriamètres, et la plus grande largeur est de 10 myriamètres sur le méridien de Cognac. Sa surface, qui va en se relevant de l'O. à l'E., est divisée en quatre parties par les vallées de la Sèvre-Niortaise, de la Boutonne et de la Charente, dans sa partie supérieure.

La partie située au N. de la Sèvre-Niortaise, est étroite, fort allongée de l'O. à l'E., de Talmont jusqu'au delà de Saint-Maixent. C'est un bas plateau relevé légèrement du S. au N., traversé par des vallées qui descendent toutes au S.-O., du haut plateau du N., et aboutissent à la mer ou à la vallée de la Sèvre. Il n'y a que peu de vallons, excepté dans l'extrémité orientale. Les cours d'eau qui y sont renfermés sont : le Pairay, qui se jette dans la mer à Talmont; le Lay, qui, après avoir reçu le Maillet et l'Yon sur la rive droite, et la Smagne sur la rive gauche, longe le bord occidental du marais de Luçon, et atteint la mer à l'O. de l'Aiguillon; le Canal-de-Fontenelle, qui commence au bord

de la plaine à Luçon, débouche à l'E. de l'Aiguillon. La Sèvre reçoit successivement sur la rive droite, la Linguairie et le ruisseau de Champdeniers, au-dessus de Niort, et au-dessous l'Autise, et la Vendée qui reçoit le Mère sur la droite, lesquelles traversent des marécages dans leur partie inférieure.

La partie entre la Sèvre-Niortaise, l'Océan, la Charente et la Boutonne, est un bas plateau qui va en se relevant de l'O. à l'E.; il y a un assez grand nombre de vallées et de larges vallons peu profonds, dirigés au N.-O., dans la partie septentrionale, et, soit à l'E., soit au S., dans la partie méridionale. Les principaux cours d'eau sont le Laubon, qui se jette dans la Sèvre au-dessus de Niort, et la Guirande et le Mignon, recevant sur sa droite la Courance, qui l'atteignent au-dessous. Aucun ruisseau n'atteint directement l'Océan. La Boutonne reçoit, sur la droite, la Beronne et la Belle au-dessus de Chizé, et le Tournay au-dessus de Tonnay-Boutonne. Le Gère atteint la rive droite de la Charente au-dessous de Rochefort.

La partie entre la Boutonne et la Charente est un grand plateau qui va en s'abaissant du N.-E. au S.-O., où il se termine par une plaine basse, séparée de la vallée de la Charente par un dernier plateau. L'extrémité septentrionale présente quelques vallées et vallons dirigés au N.-E., dans lesquels naissent la Dive et le Bouleur, qui, par le Clain, se rattachent au bassin hydrographique de la Vienne; il y a cependant le ruisseau de Champnier qui va se rendre, au S.-O., dans la Charente, au-dessous de Civray. La portion médiane est

formée de crêtes et de petits plateaux étroits, allongés du N.-O. au S.-E., et séparés par des vallons et de petites plaines qui ont la même direction, avec des vallons perpendiculaires. La grande plaine basse s'étend de St-Jean-d'Angély à Jarnac, dans une même direction, et il en est de même du dernier plateau, qui s'étend de Tonnay-Boutonne à Cognac. Les ruisseaux qui se rendent dans la vallée de la Boutonne sont, d'abord, la Haute Boutonne jusqu'au-dessous de Briou, plusieurs petits ruisseaux; puis enfin la Nie, au-dessus de Saint-Jean-d'Angély. La Charente reçoit la Péruse, qui se perd avant Ruffec, où elle reparaît sous le nom de Lien; puis, au-dessous de Mansle, la Losme, augmentée du Lemps sur sa droite; au-dessous d'Angoulême, la Nouère. Au-dessus et au-dessous de Cognac s'y déversent la Sonnoire, qui arrose la grande plaine, et l'Anteine, qui y reçoit le Briou et quelques ruisseaux, et traverse enfin le dernier plateau. Celui-ci contient, en outre, le Coran et le Bramerit, qui se terminent au-dessus et au-dessous de Saintes.

La partie située à l'E. de la Charente est fort petite, et limitée au S. par la ligne tirée d'Angoulême à Marthon : c'est un plateau qui va en se relevant à l'E. Dans le N. des vallées descendant à l'O. et renfermant le ruisseau de Lizant, la Lizonne, l'Argentor, et le Son qui reçoit à droite la Sonnette; tous se rendent dans la Charente, au-dessus de Mansle. Dans la portion médiane, les vallons sont dirigés N.-O.-S.-E., et renferment la Dronne de Chasseneuil, qui se rend dans la Charente, au-dessus de Mansle. La Tardoire et le Ban-

diat, qui passent à La Rochefoucault et à Marthon, se perdent dans des marécages, bien avant d'atteindre cette dernière. Dans la portion au S.-O., les vallons vont généralement au S.-O. aboutir à la Charente, et renfermant le ruisseau de La Chignole.

L'île de Ré est un très-bas plateau, allongé de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., présentant plusieurs découpures sur son bord N.-E., entouré de bas rochers sur beaucoup de points, et portant un cordon de petites dunes sur son bord S.-O.

Les altitudes qui se rapportent à cette section sont réparties de la manière suivante :

*A. Partie au N. de la Sèvre-Niortaise.*

- 1° Route de Talmont à Fontenay-le-Comte ;
- 2° Route de Napoléon à Fontenay-le-Comte ;
- 3° Route de La Châtaigneraie à Fontenay-le-Comte ;
- 4° Route de Fontenay-le-Comte à Niort ;
- 5° Routes et chemins de La Châtaigneraie à Niort ;
- 6° Route de Champdeniers à Échiré, près de Niort ;
- 7° Chemin et route de Champdeniers à St.-Maixent et Lusignan ;
- 8° Chemin et route de Sanxais à La Mothe-Saint-Héraye ;
- 9° Route de Sanxais à Lusignan.

*B. Partie entre la Sèvre-Niortaise et l'Océan, la Charente et la Boutonne.*

- 10° Ile de Ré ;
- 11° Route de Marans à Mauzé ;

- 12° Route de La Rochelle à Mauzé ;
- 13° Route de La Rochelle à Surgères ;
- 14° Route de La Rochelle à Rochefort-sur-Mer ;
- 15° Route de Niort à Rochefort-sur-Mer ;
- 16° Route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély ;
- 17° Route de Rochefort-sur-Mer à Tonnay-Boutonne ;
- 18° Route de Niort à Saint-Jean-d'Angély ;
- 19° Route de Niort à Melle.

*C. Partie entre la Boutonne et la Charente.*

- 20° Chemin de Tonnay-Boutonne à Saint-Savinien ;
- 21° Route de Lusignan à Melle, Saint-Jean-d'Angély  
et Saintes ;
- 22° Chemin et route de Chef-Boutonne à Cognac ;
- 23° Route de Melle à Civray ;
- 24° Route de Melle à Ruffec ;
- 25° Route de Saint-Jean-d'Angély à Angoulême ;
- 26° Route de Saintes à Cognac ;
- 27° Route de Ruffec à Jarnac ;
- 28° Route de Jarnac à Angoulême ;
- 29° Route de Vivonne à Ruffec et Mansle ;
- 30° Chemin de Couhé à Civray ;
- 31° Chemin de Sommières à Charroux.

*D. Partie à l'E. de la Charente.*

- 32. Route de Charroux à Confolens ;
- 33° Route de Ruffec à Confolens ;
- 34° Route de Mansle à Angoulême ;
- 35° Route de Confolens à Chasseneuil ;
- 36° Route de Chabanais à Angoulême.

Localités.	Altitudes.
------------	------------

*A. Partie au N. de la Sèvre-Niortaise.*

*1° Route de Talmont à Fontenay-le-Comte.*

Le Guy-Chatenay au bas de Talmont.....	4 <sup>m</sup>
Moulin de la foire, à l'est de Talmont.....	20
Plateau à 5 kilomètres à l'est de Talmont.....	38
Le ruisseau à La Guignardièrè.....	30
Eglise d'Avrillé (2).....	54
Plateau au Petit-Plessis.....	47
Le Troussepoil à Pont-Rouge.....	44
Eglise de Saint-Cyr-en-Talmondais.....	40
Le Lay, sous le pont de la route.....	8
Plateau au sud du bois de l'Olerie.....	48
Place de Luçon.....	46
Croisée de la route de Sainte-Hermine (3).....	46
Ruisseau de Sainte-Gemme-la-Plaine, sous le pont de la route. ....	6
Plateau à l'ouest de Mouzeuil.....	49
Ruisseau à l'entrée de Mouzeuil.....	4
Moulin à 4 kilomètres à l'ouest de Fontenay-le-Comte....	52
Coteau à l'ouest de Fontenay-le-Comte (2).....	47
Eglise de Fontenay-le-Comte ( <i>Ann. des long.</i> ).....	23
La Vendée sous le pont de Fontenay-le-Comte.....	7

*2° Route de Napoléon à Fontenay-le-Comte.*

Tour de la cathédrale de Napoléon ( <i>Ann. des long.</i> ).....	73
L'Yon, sous le pont de la route.....	42
La route devant l'Épinai.....	77
Plateau à l'ouest de La-Chaize-le-Vicomte.....	85
Ruisseau de La-Chaize-le-Vicomte (2).....	72
Bois de Buchignon.....	95
Ruisseau au bas de Bournezeau.....	62
Plateau au nord-ouest de La Berlière.....	75
Le Lay, sous le pont de la route.....	40
Moulins de Simon-la-Vineuse.....	50
Croisée de la route à Saint-Hermand..	32
La Smagne, sous le pont de Saint-Hermine.....	47
Plateau à 2 kilomètres au sud-est de Saint-Hermine.....	38
Eglise de St-Aubin-de-la-Plaine ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> )..	49
Eglise de Pouillé.....	50
Jonction de la route de Luçon.....	52

<b>Localités.</b>	Altitudes.
<i>3° Route de La Châtaigneraie à Fontenay-le-Comte.</i>	
Sommet du bourg de La Châtaigneraie.....	467 <sup>m</sup>
Vallon à 2 kilomètres au sud-ouest de La Châtaigneraie..	95
Plateau devant Le Peux.....	94
Four à chaux du moulin des Fontaines.....	84
Plateau à l'ouest de Vouvant.....	403
Ruisseau de Cezais, sous le pont de la route.....	47
Moulins au nord-est de Bourneau.....	442
Crête à 4 kilomètre au nord de Pissotte.....	93
Moulins des Granges, au nord de Fontenay-le-Comte.....	45
<i>4° Route de Fontenay-le-Comte à Niort.</i>	
Eglise de Saint-Michel-le-Cloucq ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	95
Moulin de Saint-Martin-de-Fraigneau.....	40
L'Autize, sous le pont de la route.....	40
Plateau au nord-ouest de Bénét.....	44
Vallon de Bénét (2).....	29
Plateau au sud de Saint-Remy.....	80
<i>5° Routes et chemins de La Châtaigneraie à Niort.</i>	
Ruisseau de Breuil-Barret, sous le pont de la route.....	79
Plateau à l'entrée de La Loge-Fougereuse.....	464
La Vendée, sous le pont de Saint-Hilaire-de-Voust.....	84
Plateau au nord de Marillet.....	420
Ruisseau sous le pont de Marillet.....	80
Château de Faymoreau (2).....	426
La Vendée de La Chapelle-Thireuil, sous le pont de la route.	66
Plateau de La Forest, à 3 kilomètres au sud-ouest de Faymoreau.....	85
Ruisseau à Beugné.....	85
Moulins de La Jaubertièrre.....	408
Ruisseau dans Coulonges-sur-l'Autize.....	82
Plateau à la séparation de la route de Champdeniers.....	403
L'Autize, sous le pont de la route.....	53
Bord du plateau à Chambeutran.....	80
Eglise de Villiers-en-Plaine.....	60
Plateau à l'est de Saint-Remy.....	94
<i>6° Route de Champdeniers à Echiré, près de Niort.</i>	
Angle supérieur de la place de Champdeniers (2).....	430

<b>Localités.</b>	Altitudes.
Le ruisseau de Champdeniers, sous le pont de la route..	78 <sup>m</sup>
Coteau devant La Roche-Birault.....	127
Vallon de La Sonnerie.....	87
Plateau devant Tripozeau.....	120
Jonction de la route de Parthenay, au nord d'Echiré.....	75
<i>7° Chemin et route de Champdeniers à Saint-Maixent et Lusignan.</i>	
Plateau à Monplaisir, à la croisée de la route de Parthenay.	436
Plateau au sud-ouest des Loges.....	440
Vallon de Saint-Projet.....	94
Plateau à Lhomelière.....	433
Ruisseau sous le pont d'Augé.....	74
Plateau à La Cour-d'Augé.....	422
Ruisseau de Saivre, sous le pont de la route.....	62
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Saint-Maixent.....	446
Maison au bord du plateau, au nord-est de St.-Maixent.	474
Croisée d'une route, à 2 kilomètres à l'ouest de la limite des départements.....	456
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Rouillé.....	470
<i>8° Chemin et route de Sanxais à La Mothe-St.-Héraye.</i>	
Ruisseau sous le pont de la route, à 2 kilomètres au sud de Sanxais.....	423
Bois à 2 kilomètres au nord de la route de La Rochelle...	470
Ruisseau au bas de Pamproux (2).....	74
Plateau à 2 kilom. au nord-est de La Mothe-Saint-Héraye.	425
<i>9° Route de Sanxais à Lusignan.</i>	
Plateau à la séparation de la route de La Mothe-St-Héraye.	447
Plateau à 4 kilomètre à l'ouest de Lusignan.....	442
<b>B. Partie entre la Sèvre-Niortaise et l'Océan, la Cha- rente et la Boutonne.</b>	
<i>10° Ile de Ré<sup>1</sup>.</i>	
Phare des Baleines ( <i>Nouvelle Carte de France</i> ).....	5

<sup>1</sup> Ces cotes sont tirées de la Nouvelle Carte de France, levée par l'Etat-Major, dont quelques feuilles de la partie septentrionale de l'Aquitaine viennent de paraître.

<b>Localités.</b>	Altitudes.
Plateau au nord-ouest d'Ars-en-Ré ( <i>N. Carte de Fr.</i> )...	6 <sup>m</sup>
Dunes à l'ouest d'Ars-en-Ré ( <i>id.</i> ).....	43
Plateau au sud de La Flotte ( <i>id.</i> ).....	46
<i>41° Route de Marans à Mauzé-sur-le-Mignon.</i>	
Eglise haute de Marans (2).....	46
Auberge à l'ouest de Saint-Jean-de-Liversay.....	20
Signal de Courçon ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	42
Jonction de la route à La Laigne.....	25
<i>42° Route de La Rochelle à Mauzé-sur-le-Mignon.</i>	
La route à la sortie de La Rochelle (2).....	20
Plateau à l'ouest de Dompierre (3).....	29
Plateau à l'est du canal de La Rochelle.....	25
Plateau au sud-est de Longèves.....	23
Ruisseau au bas de Nuaille.....	40
La route à Ferrières.....	32
Plateau au sud-est de La Laigne.....	40
<i>43° Route de La Rochelle à Surgères.</i>	
Plateau de Chassagne, à l'est de La Jarrie.....	44
Plateau à l'est de Croix-Chapeau.....	45
Bas plateau au Ché.....	32
Plateau à 3 kilomètres à l'ouest de Surgères. ....	68
<i>44° Route de La Rochelle à Rochefort-sur-Mer.</i>	
Croix à la séparation de la route de Surgères (2).....	20
Marais séparant les collines suivantes.....	5
Coteau d'Angoulin. ....	49
Plateau devant Yves.....	46
Coteau de Charas.....	18
Coteau à l'est de Vergeroux.....	25
Moulins au nord-ouest de Rochefort-sur-Mer.....	47
<i>45° Route de Niort à Rochefort-sur-Mer.</i>	
Eglise de Niort ( <i>Ann. des long.</i> ).....	29
Plateau au sud-est de Bessine.....	33
Plateau à 4 kilomètre au sud-ouest de Frontenay.....	38
Ruisseau à la Gorre.....	25

Localités.	Altitudes
Coteau de La Rochénard.....	50 <sup>m</sup>
Le Mignon, sous le pont de Mauzé-sur-le-Mignon (3).....	28
Plateau au nord-est de Saint-Georges-du-Bois.....	56
Moulin d'Aguré ( <i>Descr. gén. de la Fr.</i> ).....	80
Forêt à 2 kilomètres au nord de Surgères.....	60
Ruisseau au bas de Surgères (3).....	27
Plateau au nord-est de Saint-Germain-de-Marancennes..	40
Ruisseau de Garneau, sous le pont de la route.....	40
Plateau au nord-est de Muron.....	28
Coteau de l'Isle-Diable.....	25
Marais de Saint-Louis-de-la-Petite-Flandre.....	5
<i>46° Route de Surgères à Saint-Jean-d'Angély.</i>	
Eglise de Saint-Marc.....	46
Moulin au sud-est de Charentenay.....	67
Ruisseau sous le pont de Landes.....	32
Plateau au sud-est de Landes.....	70
<i>47° Route de Rochefort-sur-Mer à Tonnay-Boutonne.</i>	
Séparation de la route de Saint-Jean-d'Angély.....	25
Moulins de Tonnay-Charente.....	39
Ruisseau sous le pont de Lussant.....	49
Coteau à l'ouest de Tonnay-Boutonne.....	34
<i>48° Route de Niort à Saint-Jean-d'Angély.</i>	
Signal de la Grange-Saint-Gelais, à 5 kil. au nord de Niort ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	90
Niort, porte de Parthenay.....	68
Place extérieure de Niort (4).....	22
Coteau à l'ouest de Saint-Maurice.....	32
La Guirande, sous le pont de la route.....	48
Plateau au nord de Griffier.....	56
Ruisseau de Gript, sous le pont de la route.....	33
Moulin Raimbault, à l'est de Beauvoir-sur-Niort ( <i>Des. géom. de la Fr.</i> ).....	87
Le Mignon, sous le pont de la route.....	44
Plateau à 1 kilomètre au nord de Villeneuve-la-Comtesse.	60
Place de Loulay (2).....	56
Signal du bois des Souverts ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	107
Vallon des Suires.....	38
Coteau au nord de Saint-Jean-d'Angély.....	62

<b>Localités.</b>	Altitudes.
<i>19° Route de Niort à Melle.</i>	
Plateau à 3 kilomètres à l'est de Niort.....	60 <sup>m</sup>
Mougon, partie haute du village.....	90
Plateau de Celles.....	123
La Belle, sous le pont de Celles.....	94
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Melle.....	143
 <i>C. Partie entre la Boutonne et la Charente.</i> 	
<i>20° Chemin de Tonny-Boutonne à Saint-Savinien.</i>	
Bois de pins au nord-est d'Archingeay.....	37
 <i>21° Route de Lusignan à Melle, Saint-Jean-d'Angély et Saintes.</i> 	
Plateau à 3 kilomètres au sud-est de Lusignan....	164
Plateau devant Chiré.....	150
La Sèvre-Niortaise au bas de Chenay.....	123
Signal du Souil, au sud de La Mothe-Saint-Héraye ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	182
Plateau à La Barre-Clairain.....	176
Melle, église ( <i>Ann. des long.</i> ) (3).....	139
Plateau devant Melzéard.....	144
La Berlande, sous le pont de la route.....	67
Plateau au nord-est de Briou.....	90
La Boutonne, sous le pont de Briou.....	58
Plateau à 4 kilomètre au sud de Briou.....	85
Vallon d'Arsange.....	64
Plateau à 2 kilomètres au nord-est de La Villedieu.....	105
Vallon de La Villedieu (2).....	78
Plateau à 4 kilomètre au sud de La Villedieu .....	94
Ruisseau d'Aunay, sous le pont de la route.....	56
Plateau d'Oulme.....	93
Ruisseau sous le pont de Virollet.....	43
Plateau au sud-ouest de Virollet.....	67
Plateau à 2 kilomètres au nord de Saint-Hilaire.....	63
Ruisseau sous le pont de Saint-Hilaire.....	36
Plateau au nord de La Compon.....	74
Vallon de Richard.....	47
Plateau à La-Vieille-Verrerie.....	75

Localités.	Altitudes.
<i>22° Chemin et route de Chef-Boutonne à Cognac.</i>	
Plateau au nord d'Aubigné.....	435 <sup>m</sup>
Vallon au Pas-des-Chaumes.....	440
Plateau de Saleigne.....	453
Vallon de Romazières.....	420
Plateau au sud de Romazières.....	448
Eglise des Educts ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	465
Ruisseau au bas de l'église de Seigne.....	85
Ruisseau à Bardou, au sud de Thors.....	29
Plaine à Vignolle.....	35
Signal de Buric ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	102
Eglise de Cherves-de-Cognac.....	58
<i>23° Route de Melle à Civray.</i>	
Croisée de la route de Poitiers, à l'est de Melle (4).....	435
Ruisseau de Saint-Léger, sous le pont de la route.....	440
Séparation de la route de Chef-Boutonne (3).....	438
Plateau devant Maisonnay.....	470
Plateau à Chênepain (2).....	445
Jonction de la route de Lezay (2).....	452
Route à l'est de Sauzé.....	447
Plateau à Beaumont, au nord de Saint-Saviol.....	425
Plateau à 2 kilomètres à l'ouest de Civray.....	422
<i>24° Route de Melle à Ruffec.</i>	
Plateau à Jeune-Lié (2).....	433
Plateau de Buffevent (2).....	424
La Boutonne, sous le pont de Javarzay (3).....	75
Place de Chef-Boutonne.....	90
Vallon au nord ouest de Bouin.....	408
Moulin à l'ouest de Theil-Rabier.....	447
Vallon d'Embourie.....	403
Moulins au nord d'Empuré.....	435
Vallon d'Empuré.....	404
Eglise de Villefagnan.....	449
Plateau à l'ouest de La Faye.....	444
<i>25° Route de Saint-Jean-d'Angély à Angoulême.</i>	
Eglise de Saint-Même, au sud-est de St.-Jean-d'Angély.....	34
Coteau au sud-est de Fontenet.....	45

Localités	Altitudes.
Bois à l'ouest de Regnier.....	70 <sup>m</sup>
L'Anteine, sous le pont de Matha (3).....	40
Plateau au sud de Haimps.....	80
Ruisseau de Siecq, sous le pont de la route.....	74
Plateau devant Laurette.....	456
La Nouère, sous le pont de Saint-Cybardeaux (2).....	87
Plateau de Saint-Genis-d'Hiersac (3).....	443
Plateau des Dauribaux (2).....	437
Plateau de Chantoiseau (2).....	404
<i>26° Route de Saintes à Cognac.</i>	
Plateau à La-Croix-du-Bois.....	68
Plateau devant le Maine.....	84
Le Coran, sous le pont de la route.....	44
Plateau à Mongauger.....	54
Bord du plateau au-dessus de Javrezac.....	48
<i>27° Route de Ruffec à Jarnac.</i>	
Plateau à 4 kilomètres au sud-ouest de Ruffec.....	460
Vallon au nord-est de Courcome.....	97
Eglise de Courcome.....	428
Vallon au sud-ouest de Courcome.....	96
Coteau au nord de Charmé.....	435
Prairie de Charmé.....	97
Coteau au sud-ouest de Tusson.....	480
Ruisseau sous le pont d'Aigre (2).....	95
Coteau à l'est de la route, au sud d'Aigre.....	463
L'Auge, sous le pont de la route.....	70
Crête de Liniers.....	460
La Nouère, sous le pont de Rouillac.....	407
Signal des ingénieurs-géographes, au sud de Rouillac ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	485
Plateau de Sigogne.....	67
Eglise de Foussignac.....	76
Coteau à l'est de Jarnac.....	49
<i>28° Route de Jarnac à Angoulême.</i>	
Plateau au Grand-Bourrat.....	54
La Guirlande, sous le pont de la route.....	48
Plateau au sud d'Hiersac.....	442
La Nouère, sous le pont de la route.....	47
Coteau de Bouteix.....	86

<b>Localités.</b>	<b>Altitudes.</b>
<i>29° Route de Vivonne à Ruffec et Mansle.</i>	
Crête au nord-est des Minières.....	440 <sup>m</sup>
Plateau à 2 kilomètres au nord de la Dive.....	445
La Dive, sous le pont de Valence (4).....	407
Plateau au sud de Couhé.....	153
Moulin de Palud.....	438
Le Bouleur, sous le pont de Chaunai.....	449
Plateau à 2 kilomètres au sud de Chaunai.....	436
Les Maisons-Blanches, croisée de la route de Civray (2) .	423
Signal de Montalembert ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	473
Forêt de Ruffec.....	437
Vallée au nord de Ruffec.....	88
Ruffec, Hôtel-de-Ville ( <i>Ann. des long.</i> ) (5).....	440
La route devant le parc de La Tremblais.....	486
Vallon au sud des Nègres.....	450
Plateau à 2 kilomètres au nord de Sangle.....	478
Télégraphe de Fonclaireau.....	455
<i>30° Chemin de Couhé à Civray.</i>	
Plateau à 2 kilomètres à l'est de Couhé.....	444
Plateau vers Grand-Champ-du-Meslier, au nord-ouest de Romagne.....	438
Vallon à Erveu, au nord de Champnier.....	433
Plateau au nord-est de Civray.....	439
<i>31° Chemin de Sommières à Charroux.</i>	
Plateau à 2 kilomètres au sud de Sommières.....	430
Plateau à Chapelle-Bâton.....	445
Bord du plateau au nord de Charroux.....	464
<b>D. Partie à l'E. de la Charente.</b>	
<i>32° Route de Charroux à Confolens.</i>	
Ruisseau sur la place orientale de Charroux.....	430
Le plateau aux Granges.....	467
Vallon à 5 kilomètres à l'est de Charroux.....	453
Plateau à 4 kilomètre à l'ouest de Pressac.....	484
Coteau près des Vigeries.....	209
Coteau des Veytisons.....	240

<b>Localités.</b>	<b>Altitudes.</b>
<i>33° Route de Ruffec à Confolens.</i>	
Plateau au nord-ouest de La Chisse.....	451
Signal de Nanteuil ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	217
L'Argent, sous le pont de Nanteuil.....	92
Plateau devant Chez-Devars.....	467
L'Argent, sous le pont de Champagne-Mouton.....	424
Plateau au nord-est de Champagne-Mouton.....	480
L'Or, sous le pont de la route.....	453
Mire des ingénieurs-géographes, à l'ouest d'Alloue.....	493
<i>34° Route de Mansle à Angoulême.</i>	
Bord du plateau au sud de Mansle.....	430
Plateau à l'ouest d'Aussac.....	482
Eglise de Tourriers.....	432
Plateau à l'est de Rousseau.....	482
Ruisseau sous le pont de La Chignole.....	70
Télégraphe de Champniers.....	444
La Touvre, à Pont-Touvre.....	40
<i>35° Route de Confolens à Chasseneuil.</i>	
Plateau au Bois-de-Lascaux.....	226
Vallon des Cheronnies... ..	179
Plateau au nord-est du Cluseau.....	205
Plateau au sud-ouest des Trois-Chênes.....	203
Vallon de La Foy.....	475
Signal de Negret ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	248
Place de Saint-Claud (2).....	456
Le Son, sous le pont de la route.....	424
Plateau au nord de Lussac.....	465
<i>36° Route de Chabanais à Angoulême.</i>	
Eglise de La Peruse ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	240
Plateau des Tuileries, au sud de Madieu-le-Petit.....	225
Vallon au sud-ouest des Tuileries.....	200
Vallon de Fontafy.....	475
Plateau à 2 kilomètres au nord-est de Suaux.....	492
La Dronne, sous le pont de Chasseneuil (2).....	408
Crête devant La Verdusière.....	423
Eglise de Taponnat (2).....	405
Bois au nord-est de La Rochefoucauld (2).....	439

<b>Localités.</b>	Altitudes.
La Tardoire, sous le pont de La Rochefoucauld (2).....	76 <sup>m</sup>
Plateau au sud-ouest de Saint-Projet.....	406
Vallon du Bandiat, sous le pont de la route... ..	75
Plateau aux Favrots.....	465
La Touvre, sous le pont de Ruelle.....	55
Plateau au nord-est de l'Isle-d'Espagnac.....	95

**1° b. Section entre la Charente et la Gironde, la Dordogne et la Dronne.**

Cette section, limitée au N. par la précédente, forme un grand triangle dont les angles sont situés au phare de Chassiron, dans l'île d'Oleron, à Nontron et à Libourne, et dont la longueur est de 12 myriamètres, de Brouage à Roche - Chalais, et la largeur de 10 myriamètres entre Marthon et Libourne; à l'est, elle est limitée par la vallée de la Dronne et par celle de la Nizonne. Sa surface, qui va en se relevant à l'E., est divisée longitudinalement en deux parties presque égales, par les vallées de la Seudre, de la Seugne, et une ligne tirée de Chevanceaux à Roche-Chalais.

La partie au N. de la Seudre, de la Seugne et de la Nizonne, est allongée dans la même direction que la section. La portion à l'O. de la Seugne est un bas plateau renfermant les marais de Brouage à son extrémité occidentale; il y a quelques vallées et vallons qui descendent au N.-O. et qui renferment la Bridoire, qui se jette dans la Charente en-dessous de Rochefort-sur-Mer, et le chenal de Brouage, qui se rend à la mer au travers du marais. A l'E. de la Seugne, le pays est

beaucoup plus accidenté. Dans la partie septentrionale, qui dépend du bassin de la Charente, il y a un grand nombre de vallées qui descendent au N.-O. avec des vallons latéraux, et qui renferment la Touvre au-dessus d'Angoulême, et au-dessous les Eaux-Clares, le ruisseau de Vœuil et celui de Mouthiers. A Cognac débouche le Né, qui reçoit l'Arce et le ruisseau de Chillac. La Seugne reçoit sur la droite le ruisseau de Sainte-Radégonde, ainsi que celui de Barbezieux au-dessous de Jonzac. Dans la portion S.-E., les vallées qui se rendent à la Dronne descendent, soit au S., soit au S.-S.-O., et renferment la Tude, qui se termine au-dessus de Roche-Chalais et la partie supérieure du Lary et du Palais.

La partie au S. de la Seudre et de la Seugne se trouve déjà décrite, à l'exception de l'extrémité occidentale. A partir de Mirambeau, le plateau continue de s'abaisser au N.-O.; il est sillonné par des vallons allant généralement s'ouvrir à l'O. dans la Gironde, excepté à l'extrémité, où ils vont au N. O.; il va se perdre sous les hautes dunes qui terminent le plateau du N. au S., entre les embouchures de la Seudre et de la Gironde. — Au N. de Mirambeau se trouve la vallée du Tendre, qui débouche dans celle de la Seugne au-dessous de Jonzac.

L'île d'Oleron, allongée du N.-N.-O. au S.-S.-E., est un bas plateau bordé de rochers sur la côte occidentale et au N., et terminé au S. par une surface triangulaire couverte de dunes.

Les altitudes qui se rapportent à cette section sont réparties de la manière suivante :

**A. Partie entre la Charente et la Seudre, la Seugne et la Nizonne.**

- 1° Ile d'Oleron;
- 2° Route de Soubise à Marennes;
- 3° Route de Rochefort-sur-Mer à Saujon;
- 4° Route de Rochefort-sur-Mer à Saintes;
- 5° Route de Saujon à Saintes;
- 6° Route de Saintes à Saint-Genis;
- 7° Route de Gémozac à Pons, Cognac et Jarnac;
- 8° Chemin et route de Pons à Barbezieux;
- 9° Route de Cognac à Archiac;
- 10° Chemin et route de Jarnac à Jonzac;
- 11° Route d'Angoulême à Barbezieux et Chevanceaux;
- 12° Route de Barbezieux à Aubeterre;
- 13° Route d'Angoulême à Montmoreau et Chalais;
- 14° Route d'Angoulême à La Roche-Beaucourt;
- 15° Chemins et routes de Montbron à Montmoreau et Aubeterre;
- 16° Route de Rudeau, sur la Nizonne, à Nontron.

**B. Partie entre la Seudre, la Seugne et la Dronne, et la Gironde et la Dordogne.**

( Supplément à ce qui est déjà publié. )

*a.* Dunes d'Arvert;

*b.* Route de Royan à Saujon, Coze et Gémozac;

1° *bis* Route de Mortagne à Gémozac;

2° *bis* Route de Jonzac à Mirambeau;

2° *ter* Route de Jonzac à Montendre;

6° *bis* Chemin de Monguyon à Chalais.

7° *bis* Route de Chevanceaux à Guîtres.

Localités.	Altitudes.
<b>A. Partie entre la Charente et la Seudre, la Seugne et la Nizonne.</b>	
<b>1° Ile d'Oleron<sup>1</sup>.</b>	
Saint-Denis ( <i>Nouvelle Carte de France</i> ).....	40 <sup>m</sup>
Dunes orientales des Saumonards ( <i>id.</i> ).....	20
Plateau à l'ouest de Saint-Pierre-d'Oleron ( <i>id.</i> ).....	42
Dunes à l'ouest de Saint-Pierre-d'Oleron ( <i>id.</i> ).....	44
Plateau du Château-d'Oleron ( <i>id.</i> ).....	40
Dunes à l'ouest du Château-d'Oleron ( <i>id.</i> )... ..	23
Dunes à l'ouest de Saint-Trojan ( <i>id.</i> ).....	32
Dunes au sud de Saint-Trojan ( <i>id.</i> ).....	22
<b>2° Route de Soubize à Marennes.</b>	
Place de l'Eglise de Soubize.....	43
Moulin de La Rouillasse, au sud de Soubize.....	49
Eglise de Moeze.....	40
Plaines de Brouage et de Hiers.....	6
Plateau au nord-est de Marennes.....	44
Eglise de Marennes ( <i>Ann. des long.</i> ) (2).....	40
<b>3° Route de Rochefort-sur-Mer à Saujon.</b>	
Plateau de Lhoumée.....	22
Dépression du Pont de Saint-Martin-des-Lauriers.....	47
Plateau au sud-est de Saint-Agnant.....	28
Bord de la plaine de Brouage.....	6
Eglise de Saint-Jean-d'Angle (2).....	25
Plateau au Plantis.....	32
Ruisseau au bas du Plantis.....	8
Plateau au Grand-Bois.. ..	26
<b>4° Route de Rochefort-sur-Mer à Saintes.</b>	
Bord du plateau aux moulins de La Bourie.....	34
Plateau devant la Renaudière.....	35
Vallon de Saint-Porchaire .....	20
Plateau à Rulon.....	63
Bord du plateau à Maugré.....	53

<sup>1</sup> Ces cotes sont encore tirées de la Nouvelle Carte de France.

<b>Localités.</b>	Altitudes.
<i>5° Route de Saujon à Saintes.</i>	
Camp de César, à l'est de Saujon.....	44 <sup>m</sup>
Signal de Sablonceaux ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	24
Vallon au bas de Griffarin.....	20
Bois de Monchamps.....	46
Plateau à La Grelière.....	44
Ruisseau de Varzay, sous le pont de la route.....	22
Plateau à Pessines.....	45
Signal de La Ferlanderie ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	83
<i>6° Route de Saintes à Saint-Genis.</i>	
Saintes, église Saint-Eutrope ( <i>Ann. des long.</i> ) (5).....	27
Plateau à 2 kilomètres au sud de Saintes.....	39
Ruisseau des Arènes.....	42
Eglise de Préguiillac.....	57
Moulins des Guillochaux.....	66
Place de Pons (4).....	48
<i>7° Route de Gémozac à Pons, Cognac et Jarnac.</i>	
Eglise de Gémozac (4).....	42
Plateau au nord-ouest de Tanzac.....	62
Moulin à 2 kilomètres à l'ouest de Pons.....	43
Eglise de Bougneau.....	38
Moulins au sud-ouest de Pérignac.....	104
Ruisseau sous le pont de Pérignac.....	33
Bas plateau au Querré.....	43
Le Né, sous le pont du Pérat (2).....	47
Plateau à 4 kilomètre à l'est de Merpins.....	38
Eglise de Cognac ( <i>Ann. des long.</i> ) (3).....	34
Plateau à 5 kilomètres de Cognac.....	48
Plateau à l'est de Veillard (2).....	47
Ruisseau sous le pont de Veillard.....	27
Plateau à la jonction de la route de Segonzac.....	56
<i>8° Chemin et route de Pons à Barbezieux.</i>	
Plateau à La Brande.....	64
Signal de Chadenac ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	108
Moulin à l'est d'Echebrune.....	94
Moulins de Lussemont.....	76
Moulin de Sainte-Lheurine.....	102

Localités.	Altitudes.
Colline entre Archiac et Saint-Eugène.....	124 <sup>m</sup>
Moulins de Bruneau.....	127
Moulins de Barret.....	142
<i>9° Route de Cognac à Archiac.</i>	
Bas plateau à 5 kilomètres au sud de Cognac.....	27
Col au nord de Salles-de-Segonzac.....	72
Le Né, sous le pont de Saint-Fort.....	17
Bas plateau devant Bonnefond.....	40
<i>10° Chemin et route de Jarnac à Jonzac.</i>	
Sablère à l'ouest de Mainxe.....	27
Place de Segonzac (2).....	54
Plateau au nord-ouest de Saint-Palais-des-Combes.....	134
Le Né, à Pladuc.....	30
Plateau au sud d'Archiac (4).....	144
Ruisseau de Réaux, sous le pont de la route.....	20
Moulins de Bruneteau.....	80
Vallon de l'Hôpital.....	52
Plateau au nord-est de Jonzac (2).....	82
<i>11° Route d'Angoulême à Barbezieux et Chevanceaux.</i>	
Faubourg de l'Oumeau, au nord d'Angoulême.....	56
Angoulême, cathédrale ( <i>Ann. des long.</i> ) (6).....	96
Les Eaux-Clares, sous le pont de la route.....	42
Plateau au nord-est de La Couronne.....	73
Ruisseau de Mouthiers, sous le pont de la route.....	50
Plateau au nord-est de Roulet.....	74
Ruisseau sous le pont de Roulet.....	48
Forêt de Chardin.....	113
Vallon de Pétignac.....	67
Signal de Nonaville ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	144
L'Arce à Pont-à-Brac.....	56
Plateau à La Faye.....	110
Ruisseau de Chillac, sous le pont de la route.....	60
Place au bas de Barbezieux (3).....	101
Moulins au sud de Barbezieux.....	144
Ruisseau au bas de Reignac.....	103
Plateau à Luttart.....	170
Plateau à 2 kilomètres au sud-ouest de La Graulle.....	157
Signal de Chantillac ( <i>Desc. géom. de la Fr.</i> ).....	145
Sommet de la route à Chevanceaux (2).....	129

<b>Localités.</b>	<b>Altitudes.</b>
<i>42° Route de Barbezieux à Aubeterre.</i>	
Ruisseau au bas de Condeon, à l'est.....	84 <sup>m</sup>
Col de la route au sud-est de Condeon.....	137
Sommet de la route, à 4 kilom. au nord-ouest de Passirac.	180
Moulins au nord ouest de Brossac.....	203
Eglise de Bardenac.....	142
La Tude, sous le pont de Chalais (4).....	45
Eglise de Rouffiac-d'Aubeterre.....	168
Crête de Vallette.....	174
<i>43° Route d'Angoulême à Montmoreau et Chalais.</i>	
Ruisseau au sud d'Angoulême, sous le pont de la route...	46
Bas plateau au nord de Clairgou.....	104
Les Eaux-Clares, sous le pont de la route. ....	54
Plateau au nord-est de Vœuil.....	143
Ruisseau sous le pont de Vœuil.....	79
Coteau des Chaumes.....	162
Vallon de Loubeau.....	97
Plateau à La Tuilerie.....	200
La Tude, sous le pont de Montmoreau (3).....	79
Plateau de Dalet, au nord-ouest de la route.....	143
Eglise de Montboyer (3).....	85
Plateau de Champlon, à l'ouest de Chalais.....	90
<i>44° Route d'Angoulême à La Roche-Beaucourt.</i>	
Plateau au Grand-Lac.....	170
Bas plateau à Sainte-Catherine.....	142
Bois de Dirac.....	187
Vallon devant Dignac.....	145
Signal de Brisebart, au sud de Dignac ( <i>Desc. géom. Fr.</i> )	223
Ruisseau au Pontaroux.....	117
Crête à Beauregard (2).....	235
<i>45° Chemins et routes de Montbron à Montmoreau et Aubeterre.</i>	
La Tardoire, sous le pont de Montbron.....	109
Crête à l'est de Saint-Sauveur.....	203
Le Bandiat, sous le pont de Marthon.....	102
Forêt d'Horte, au sud-ouest de Grassac.....	233
Vallon à 4 kilomètre au nord de Rougnac.....	140

<b>Localités.</b>	Altitudes.
Plateau devant Le Pinier.....	498 <sup>m</sup>
Le ruisseau sous le pont du Peyrat.....	96
La Valette, cour du château.....	492
Le ruisseau sous le pont de Ronsenac.....	404
Colline de Carlu, au sud de Juillaguet.....	210
La Tude, au moulin Batreau.....	405
Eglise de Saint-Amant-de-Montmoreau.....	442
Crête devant Chez-Gardon.....	496
Emplacement du moulin de Juignac.....	488
Bois de pins au nord-ouest de Pillac.....	460
Entrée d'Aubeterre (2).....	93
<i>46° Route de Rudeau, sur la Nizonne, à Nontron.</i>	
Bois de Rudeau, à 40 kilomètres de Nontron.....	496
Plateau à l'ouest de Rapevache.....	237
Crête au sud de Nontron, sur la route de Brantôme.....	258
La Tardoire, sous le pont de Nontron (2).....	435
Eglise de Nontron ( <i>Ann. des long.</i> ) (2).....	208
<b>B. Partie entre la Seudre, la Seugne et la Dronne, la Gironde et la Dordogne.</b>	
( Supplément à ce qui est déjà publié. )	
<i>a. Dunes d'Arvert.</i>	
Chaînon bordant la plaine, à 3 kilomètres au sud-ouest de La Tremblade.....	48
Haute dune à l'extrémité septentrionale du chaînon.....	59
Lède médiane.....	9
Grande dune, à 3 kilom. au nord-est de la Tour de bois..	53
Plaine des Cabanes, au ruisseau.....	5
Basses dunes à l'ouest de la plaine.....	45
Dune bordant la forêt, à 3 kilomètres à l'ouest de Saint-Augustin-sur-Mer.....	28
Dune à 3 kilomètres au nord du Phare de Terrenègre....	44
Phare de Terrenègre.....	48
Haute dune à l'ouest de Saint-Palais-sur-Mer.....	32
<i>b. Route de Royan à Saujon, Cozes et Gémozac.</i>	
Eglise de Saint-Palais-sur-Mer.....	48

<b>Localités.</b>	Altitudes.
Plateau entre Vaux-sur-Mer et Royan.....	34 <sup>m</sup>
Séparation de la route de Cozes, à l'est de Royan. ....	48
Moulins de Médis.....	32
Bas plateau à l'ouest de Corne-Ecluse .....	46
Eglise de Grezac .....	33
Plateau à 2 kilomètres à l'est de Cozes.....	42
Plateau au sud des Touchais.....	27
<i>4° bis. Route de Mortagne-sur-Gironde à Gémozac.</i>	
Mortagne-sur-Gironde, sommet du bourg (2).....	50
Moulin de Boutenac (3).....	68
Croisée de la route de Royan à Mirambeau.....	35
Plateau au sud-ouest de la Seudre.....	54
<i>2° bis. Route de Jonzac à Mirambeau.</i>	
Plateau à 4 kilom. au nord-est de Saint-Hilaire-du-Bois..	76
Ruisseau sous le pont de Saint-Hilaire-du-Bois.....	38
Coteau entre Saint-Hilaire-du-Bois et Nieul-le-Virouil...	70
Ruisseau sous le pont de Nieul-le-Virouil.....	45
<i>2° ter. Route de Jonzac à Montendre</i>	
Plateau devant La-Touche.....	75
Vallon au sud de Villexavier.....	55
Plateau de Jouverac.....	90
Ruisseau au nord de Montendre.....	44
Ruisseau au sud-est de Montendre.....	40
<i>6° bis. Chemin de Montguyon à Chalais.</i>	
Plateau des Maines, au nord-est de Montguyon.....	423
Le Palais, au bas de Révignac.....	53
Crête au Bouchet.....	415
Crête à 4 kilomètre à l'est de Mélac.....	440
Ruisseau de Rieux-Martin à La Motte.....	52
<i>7° bis. Route de Chevanceaux à Guîtres.</i>	
Ruisseau de Montguyon, sous le pont de Berlin.....	64
Moulins de La Moudie.....	402
Plateau devant Fonbouillan.....	72
Le Lary devant Sureau.....	47
Plateau à Chambonnerie.....	42
Eglise de Guîtres.....	23

**1<sup>o</sup> c. Section au nord-est de la Dronne et de la Dordogne.**

Cette section a la forme d'un triangle dont les angles sont situés à Nontron, Libourne et Bretenoux. Sa plus grande longueur, de l'un de ces deux points à l'autre, est de 17 myriamètres; la plus grande hauteur n'en a que moitié sur le méridien de Nontron. Cette section étant déjà en grande partie décrite, il ne nous reste qu'à décrire le prolongement de chacune de ses parties jusqu'au Plateau central, dont la limite est une ligne allant de Nontron à Terrasson et Bretenoux.

La partie entre la Nizonne et la Dronne présente un grand nombre de vallées courant assez généralement N.-O.-S.-E., avec de nombreux vallons latéraux; dans la portion méridionale, ils descendent au S. et au S.-O. Le Bandiat descend vers la Charente; la Nizonne reçoit la Belle, le Pude et la Sauvanne; la Dronne reçoit, sur sa rive droite, le Boulou et quelques autres petits ruisseaux.

La partie entre la Dronne et l'Isle renferme des vallées et des vallons qui descendent au S.-O. avec un grand nombre de petits vallons latéraux. La Celle se rend dans la Dronne au-dessus de Brantôme.

La partie entre l'Isle et la Dordogne va en se relevant au N.-E. La portion au N. de la Vézère présente des vallées et vallons qui se rendent à l'Isle vers le N., et à la Vézère vers le S. Dans l'Isle, se déversent la Loue, l'Auvézère et le Manoir; dans la Vézère se rendent quelques petits ruisseaux. La portion entre la Vézère et la Dordogne, à l'O. d'une ligne tirée de Ter-

rasson à Souillac, est découpée par de nombreuses vallées, dirigées au N., à l'O. et au S., avec une multitude de petits vallons latéraux; le ruisseau de Coly et la Beune se rendent dans la Vézère, et celui de Souillac et quelques autres dans la Dordogne. A l'E. de la ligne précédente le plateau, beaucoup moins découpé, présente cependant, dans la partie orientale, les vallées du Moumon et de la Tourmente, qui débouchent dans celle de la Dordogne.

Les altitudes supplémentaires de cette section se trouvent ainsi réparties :

*A. Partie entre la Nizonne et la Dronne.*

- 10° bis.... Route de La Roche-Beaucourt à Ribérac;
- 10° ter.... Route de Salles-de-Montmoreau à Ver-teillac et à Rudeau, sur la Nizonne;
- 10° quater Route de Nontron à Brantôme.

*B. Partie entre la Dronne et l'Isle.*

- 13° bis.... Route de Brantôme à Périgueux;
- 13° ter.... Route de Thiviers à Périgueux.

*C. Partie entre l'Isle et la Vézère.*

- 21° Route de Périgueux à Montignac;
- 22° Route de Thiviers à Montignac;
- 23° Chemin de Juillac à Terrasson.

*D. Partie entre la Vézère et la Dordogne.*

- 24° Chemin et route de Bigaroque à Sarlat.
- 25° Route de Montignac à Sarlat et Domme.
- 26° Route de Souillac à Martel.

Localités.	Altitudes.
<i>A. Partie entre la Nizonne et la Dronne.</i>	
<i>40° bis. Route de La Roche-Beaucourt à Ribérac.</i>	
Plateau à 2 kilomètres au sud-est d'Argentine.....	445 <sup>m</sup>
Crête devant Ribeyrias.....	484
La Pude, sous le pont de la route.....	440
Verteillac, angle supérieur de la place (4).....	434
Eglise de Bertrie.....	472
<i>40° ter. Route de Salles-de-Montmoreau à Verteillac et à Rudeau, sur la Nizonne.</i>	
Signal de Montignac, au nord-ouest de Saint-Martial-de- Viveyrol.....	206
La Sauvanie, à l'est de Verteillac.....	400
Sommet du bois de Jovelle.....	482
Vallon au bas de La-Tour-Blanche.....	429
Plateau au nord de La-Chapelle-Montabourlet.....	484
La Belle, sous le pont de Mareuil.....	440
Plateau au nord-est de Mareuil.....	207
<i>40° quater. Route de Nontron à Brantôme.</i>	
Plateau à Maureilleras.....	248
Ruisseau sous le pont de La Pouyade.....	468
Colline des Anges, à l'ouest de Saint-Pancrasse.....	234
Vallon au sud des Bouriaux.....	422
Plateau au nord de Puylaurent.....	460
<i>B. Partie entre la Dronne et l'Isle.</i>	
<i>43° Route de Brantôme à Périgueux.</i>	
Crête de Puy-Nadaud.....	448
Coteau au sud-est de Puy-de-Fourches.....	232
Bord du plateau au nord de Merlande.....	228
<i>43° ter. Route de Thiviers à Périgueux.</i>	
Colline à l'est de Thiviers (2).....	284
Plateau au sud-ouest d'Eyzerac.....	233

Localités.	Altitudes.
Ruisseau à l'église d'Eyzerac.....	468 <sup>m</sup>
Plateau à Las-Combas.....	244
Vallon au nord du Peirou.....	170
Plateau aux Plats.....	197
Vallon des Faures.....	174
Crête aux Chabanes.....	188
Vallon au nord des Hautes-Pyles.....	446
Signal du Pouzy.....	237

### *C. Partie entre l'Isle et la Vézère.*

#### *21° Route de Périgueux à Montignac.*

Le Manoir, à Saint-Pierre-de-Chignac.....	448
Le Manoir, sous le pont de Fossemagne.....	249
Crête au sud de La-Gorde.....	294
Cimetière de Thenon.....	274

#### *22° Route de Thiviers à Montignac.*

Colline de La-Maison-Rouge, au nord-ouest de Saint-Germain-des-Prés.....	220
Ruisseau sous le pont de Saint-Germain-des-Prés.....	452
Crête à La-Coulorenie.....	238
Eglise d'Excideuil.....	484
La Loue, sous le pont d'Excideuil.....	458
Colline au sud du Chacard.....	336
L'Auvézère, sous le pont de Cubas.....	458
Plateau des Tuileries, au sud de Saint-Agnan.....	265
Ruisseau à l'église des Granges-d'Ans (2).....	248
Colline à l'ouest de Clédat.....	345
Ruisseau au bas de La-Bachelierie (2).....	445
Colline au sud de La-Bachelierie.....	285
Bas plateau devant Charancillas.....	240

#### *23° Route et chemin de Juillac à Terrasson.*

Colline au nord de Juillac.....	400
Ruisseau sous le pont de la route, au nord de Laval.....	436
Coteau de Tourmisson.....	250
Colline d'Ayen.....	389
Plateau au sud du Temple-d'Ayen.....	366
Colline de La Haute-Chapelle, au nord de Terrasson.....	389

Localités.	Altitudes.
------------	------------

**D. Partie entre la Vézère et la Dordogne.**

**24° Chemin et route de Bigaroque à Sarlat.**

Coteau du Pradal, au sud d'Audrix.....	464 <sup>m</sup>
Colline de Saint-George, sur la route de Siorac-de-Belvès.....	246
Prairie au bas de Meyrals.....	439
Sommet de la route, au sud d'Allas-l'Evêque.....	229
Vallon au bas des Filolies.....	454
Colline du Pet, au nord-est de Saint-André (2).....	289
Vallon à l'est de La-Benechie.....	449

**25° Route de Montignac à Sarlat et Domme.**

Haut vallon de Montignac à La-Filolie.....	444
Plateau à l'ouest de Vialards.....	294
Col devant Saint-Geniès.....	250
Colline au sud de Saint-Quentin.....	349
Col à l'est de Campagnac-l'Evêque.....	257
Eglise de Sarlat ( <i>Ann. des long.</i> ) (3).....	437
Plateau à La-Veissier, au nord-ouest de Vitrac.....	244

**26° Route de Souillac à Martel.**

Col de la route, au nord du Haut-Pigeon.....	226
La plaine à Castanet-de-la-Lande.....	203
Col au nord de Cassaigne.....	243
Martel, Hôtel-de-Ville.....	249
Col de Verdier, sur la route de Gluges.....	248

**2° Section entre la Dordogne et la Garonne et le Lot.**

Nous n'avons à décrire que le prolongement du plateau à l'E. de la route de Siorac-de-Belvès à Puy-l'Évêque, jusqu'à une ligne tirée de Bretenoux à Figeac. Jusqu'à une ligne un peu sinueuse, allant de Puy-l'Évêque à Gourdon et Souillac, il est sillonné par des vallées avec une multitude de vallons latéraux, allant

au N.-O. à la Dordogne, et au S.-O. dans le Lot. A l'E. de cette ligne, le pays est plus élevé et moins découpé; les vallées et vallons beaucoup moins nombreux vont au N.-O. à la Dordogne, et au S. et au S.-O. au Lot. Les principaux cours d'eau sont le Bave, la Louysse, la Fenolle, le ruisseau de Groslejac, le Céou et le ruisseau de Belvès, qui se rendent dans la Dordogne : le Cellé et le Vert vont se perdre dans le Lot.

Les altitudes relatives à cette portion de la section sont distribuées de la manière suivante :

- 18° Chemins de Monpazier à Castelnaud;
- 19° Route de Domme à Frayssinet-le-Gélat;
- 20° Route de Frayssinet-le-Gélat à Cahors;
- 21° Route de Souillac à Cahors;
- 22° Route de Martel à Figeac et le Lot;
- 23° Chemin et route de Cahors à Figeac;
- 24° Route de Figeac à Cajarc.

<b>Localités.</b>	<b>Altitudes.</b>
<i>18° Chemins de Monpazier à Castelnaud.</i>	
Moulin au nord de Monpazier.....	248 <sup>m</sup>
Ruisseau au bas de Saint-Marcory.....	482
Ancien moulin de La Gamardie.....	248
Vallon au sud-ouest du Bos.....	464
Le Bos, au sud-ouest de Belvès.....	486
Col au nord-est de Sagelat.....	429
Vallon au sud-ouest de La-Malevie.....	427
Colline de Naufond, au sud-est de Cladech.....	239
<i>19° Route de Domme à Frayssinet-le-Gélat.</i>	
Centre du plateau dit Plaine-de-Bord.....	285

Localités.	Altitudes.
Sommet de la route au Batut.....	466 <sup>m</sup>
Vallon au bas de Fonchère.....	425
Col au-dessus de Saint-Martial.....	499
Le Céou, à Pont-Carral.....	424
Le ruisseau sous le pont de Salviac.....	445
Crête au nord de Cazals.....	322
Col entre Gemau et Cazals.....	225
Ruisseau au sud de Cazals, sous le pont de la route (2)...	459
Eglise de Montcléra.....	236
Colline de Farges, au sud-ouest de Montcléra.....	308
Col au sud des Gumies.....	268
<i>20° Routes de Frayssinet-le-Gélat à Cahors.</i>	
Mondou, au nord-ouest de Goujounac.....	252
Le ruisseau de L'Herm, au bas de Canourgues.....	414
Colline de La-Bastidette, à 30 <sup>m</sup> environ au-dessus du col de Pontcirq.....	275
Le Vert, sous le pont de Rautassac.....	421
Le Vert, sous le pont de Catus.....	463
Colline à l'est de Craissac.....	300
Le ruisseau sous le pont d'Espère.....	434
<i>21° Route de Souillac à Cahors.</i>	
Colline à l'ouest de Lanzaç.....	330
Vallon de Loupiac, sous le pont de la route.....	235
Payrac, point le plus bas de la route (2).....	294
Coteau au sud-ouest de Payrac.....	352
Plateau au nord d'Aigrefeuille.....	405
Tuilerie de Peyres-Brunes.....	394
Signal à 2 kilomètres au nord de Soucirac.....	439
Le Céou, sous le pont de Frayssinet.....	470
Moulin de Cassel.....	434
Le Vert, sous le pont de l'ancien chemin.....	278
Colline à l'est de Mechmont.....	376
Crête devant Mas-de-la-Combe.....	350
Chêne de Pech-Agal.....	322
Eglise de Saint-Henri.....	273
Tour supérieure de Cahors (b).....	443
<i>22° Route de Martel à Figeac et le Lot.</i>	
Colline du plateau, au sud de Montvalent.....	237

Localités.	Altitudes.
Crête au nord-ouest de Salgues.....	352 <sup>m</sup>
Colline de Roumegouse.....	345
Place de Gramat (2).....	328
L'Alzou, sous le pont de Gramat.....	300
Ancien moulin de l'Hôpital.....	360
Crête à l'ouest de Thémînes.....	365
Gouffre au bas de Thémînes.....	305
Colline de Laval.....	380
Ruisseau sous le pont du Bourg.....	253
Colline au sud du col de la route.....	445
Jonction des deux ruisseaux au bas de Camburat.....	228
Col de Planioles.....	340
Le Cellé, sous le pont de Figeac.....	209
Plateau au sud de Figeac.....	382
<i>23° Chemin et route de Cahors à Figeac.</i>	
Colline sur le plateau, au nord-est de Vert.....	340
Le Cellé, sous le pont de Cabrerets.....	420
Coteau au sud-ouest de Blars.....	329
Vallon au nord-est de Blars.....	246
Colline des Braconies, au nord-est de Blars.....	358
Vallon des Fourques-Basses, au sud de Grèzes.....	256
Sommet de la route à l'ouest de Grèzes (2).....	304
Colline de Ligoussou, au sud-est de Grèzes.....	430
Fosse à l'est de la colline de Ligoussou.....	274
Colline à 4 kilomètre à l'ouest de Cambes.....	347
<i>24° Route de Figeac à Cajarc.</i>	
Col au sud-ouest de Saint-Pierre-de-Beduer.....	340
La route à Gréalou.....	394
Dépression, au sud de Gréalou.....	305
Colline au nord-est de Cajarc.....	388

### 3° Section entre le Lot et la Garonne et l'Aveyron.

Il nous reste à décrire seulement le prolongement de cette section à l'E. de la route de Cahors à Montauban, jusqu'à une ligne tirée de Figeac à Villefranche-de-Rouergue et Bruniquel. C'est, comme la pré-

cédente, un haut plateau découpé par de profonds vallons, surtout dans la partie septentrionale; ils ont diverses directions, et les plus petits se rendent au N. dans la vallée du Lot, tandis que les plus grands se rendent au S. et au S.-O. dans celle de l'Aveyron. Ces derniers renferment la Bonnette, qui se jette dans l'Aveyron à Saint-Antonin, et le Larelle et le Caude, dont la réunion forme la Leyre.

Les altitudes relatives à cette portion de la section, sont ainsi réparties :

10° Chemin et route de Cahors à Villefranche-de-Rouergue;

11° Route de Cajarc à Caussade;

12° Route de Figeac à Villefranche-de-Rouergue;

<b>Localités.</b>	Altitudes.
<i>10° Chemin et route de Cahors à Villefranche-de-Rouergue.</i>	
Crête de Saint-Ciryce et de la Tour-de-Vayrol.....	292 <sup>m</sup>
Vallon de Flaujac-près-Lalbenque.....	444
Coteau au nord-ouest d'Aujols.....	257
Vallon au bas d'Aujols.....	489
Moulin de Cremps.....	288
Vallon à l'est de Cremps.....	245
La route dans Concots.....	274
Vallon au bas de Limogne (2).....	292
Crête à 3 kilomètres à l'est de Limogne.....	402
Vallon à 5 kilomètres à l'est de Limogne.....	339
Moulin de Martiel.....	396
Vallon à l'est de Martiel.....	363
Plateau à Siols.....	403
<i>11° Route de Cajarc à Caussade.</i>	
Bord du plateau à l'est du vallon de Saint-Jean-de-Laurs.	304

Localités.	Altitudes.
Bas plateau à 2 kilomètres au nord-est de Limogne.....	312 <sup>m</sup>
Escamps, à 6 kilomètres au sud de Concots.....	284
Moulin de Pech-de-la-Pose, au nord-est de Vaylats.....	325
Coteau de Belmont.....	325
Promenade au nord-est de Puy-la-Roque (2).....	294
Bas plateau à Saint-Hugues.....	490
Bas plateau au sud du Colombier.....	474

*12° Route de Figeac à Villefranche-de-Rouergue.*

Eglise de Loupiac (2).....	333
Colline à l'est de Prix.....	369
Vallon à l'est de Sept-Fonds.....	330
Crête au sud de Sept-Fonds.....	445
Vallon au nord de Villeneuve.....	382
Eglise de Villeneuve.....	400
Ruisseau et jonction de la route de Rodéz.....	286
Col à 2 kilomètres au nord de Villefranche.....	355

---

---

# ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

---

## PROCÈS-VERBAL.

*Séance publique du 5 avril 1851, pour l'Installation de M. DABAS, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des lettres, et de M. le Dr COSTES, professeur à l'École préparatoire de médecine.*

**Présidence de M. GOUT DESMARTRES.**

---

La Séance a lieu dans la grande salle de l'Académie, remplie de bonne heure par un public nombreux et choisi.

Plusieurs des autorités de la ville assistent à cette réunion.

A huit heures, les membres de l'Académie prennent leur place.

Ont signé sur le registre de présence :

MM. GOUT DESMARTRES, *président*; IMBERT DE BOURDILLON, *vice-président*; E. DÉGRANGES, *secrétaire général*; RAULIN et LÉO DROUYN, *secrétaires*;

FAURÉ, *trésorier*; GUST. BRUNET, *archiviste*; MANÈS, *membre du Conseil d'administration*; ABRIA, GORIN, SAUGEON, DELPIT, GINTRAC, DURAND, *membres de l'Académie*.

M. le Président ouvre la séance, et délègue MM. Gintrac et d'Imbert de Bourdillon pour aller chercher les récipiendaires et les conduire à leurs fauteuils.

La parole est ensuite donnée à M. Dabas, récipiendaire, qui s'exprime ainsi :

**MESSIEURS,**

En prenant place dans les rangs de votre savante Compagnie, je ne me suis pas dissimulé que j'avais peu de titres personnels à cet honneur : j'ai dû, pour m'expliquer la faveur dont j'étais l'objet, me dire à moi-même qu'il vous avait plu sans doute d'honorer en ma personne l'enseignement dont je suis officiellement chargé. Et en effet, Messieurs, à qui sied-il mieux qu'à un Corps éclairé comme le vôtre de rendre hommage à ces lettres antiques qui ont formé notre littérature, concouru à notre civilisation, inspiré, pour ainsi dire, tous nos chefs-d'œuvre? Et quand fut-il plus nécessaire qu'aujourd'hui de restaurer par le respect cet autre culte de nos pères, qui menace de disparaître avec tant de vieilles et bonnes traditions? Si nos pères ont péché jadis par un peu de superstition littéraire, s'ils ont un peu trop encensé Aristote,

adoré Cicéron, baisé les traces d'Homère et de Virgile, ah! que nous sommes bien revenus de ces pieux excès d'une foi naïve! Depuis que des novateurs, doués de plus de hardiesse que de génie, et de plus d'esprit que de bon sens, ont fait entendre chez nous le cri de la révolte, nous avons vu les anciens vilipendés, livrés au mépris; que dis-je? nos grands auteurs français traités eux-mêmes, et c'était justice, comme des anciens. Écoliers mutinés contre la règle, les beaux-esprits du jour ont rejeté la discipline des maîtres; mais, en secouant le joug de leur salutaire autorité, ils nous ont appris à nous affranchir de tous les jougs, même de celui de la langue, même de celui du sens commun.

Messieurs, quand les anciens n'auraient à notre vénération d'autre droit que leur titre d'ancêtres, ce serait notre devoir de nous lever et de nous incliner devant eux, comme ils instruisaient la jeunesse à se lever devant les vieillards, comme Platon s'inclinait devant la science blanchie de l'hiérophante égyptien. Mais ce n'est pas seulement au nom de la vieillesse et de la reconnaissance qu'ils nous commandent le respect; c'est qu'après avoir dérobé à leur flambeau, nous peuples modernes, la flamme de nos arts et de notre poésie, nous risquerions, en étouffant ou en laissant étouffer le foyer générateur, de ressembler quelque jour à ces coureurs des jeux publics d'Athènes qui voyaient s'éteindre entre leurs mains, sans pouvoir la ranimer au feu de l'autel, la torche qu'ils devaient transmettre allumée.

Je n'oublie pas que nous avons un autre flambeau,

le Christianisme. Depuis que s'est levé sur le monde ce radieux soleil des temps modernes, c'est lui qui donne et qui conserve la vie. Avec lui, rien peut-il périr? Non, et j'affirme qu'avec lui rien ne périra. Gardien et protecteur des lettres antiques, qu'il sauva jadis de la barbarie, le Christianisme les sauverait encore, s'il en était besoin, de l'oubli et de l'ingratitude. Mais seul, croit-on qu'il suffirait aux besoins de l'art, comme il suffit à ceux de l'âme immortelle? Il est permis d'en douter, et la raison en est simple : c'est que, temporellement, nous sommes les fils de l'antiquité aussi bien que du Christianisme. Le Christianisme a fécondé le germe de notre civilisation, mais c'est l'antiquité qui en est la mère; il lui a donné son âme, mais c'est elle qui en a fourni le corps. Dans nos lois comme dans nos arts, dans nos institutions comme dans notre langue, partout nous retrouvons le fruit de ce concours, sous l'indivisible unité de la forme et de l'esprit.

Il est, je le sais, des esprits malheureusement prévenus, soit contre l'inspiration chrétienne, soit contre l'art antique, et qui volontiers supprimeraient l'un des deux par un respect exagéré de l'autre.

Les uns sacrifieraient honteusement l'esprit à la forme et l'âme au corps. Au sein de cette Allemagne, dont nous écoutons quelquefois avec trop de complaisance les rêves de malade et les dangereuses utopies, s'agite une école de penseurs athées et pédants, adorateurs superstitieux de l'antiquité classique, audacieux ennemis de la foi religieuse, qui, poursuivant l'esthétique chrétienne de la haine qu'ils portent au Christianis-

me<sup>1</sup>, osent proscrire, au nom même de l'art, l'idéal sublime qu'elle nous fait admirer.

Quelle inspiration, disent-ils avec un inconcevable aveuglement, quelle inspiration attendre d'une religion qui prêche la mortification et le sacrifice? Le polythéisme, plus sage, ne méprisait pas le corps, il l'estimait et l'honorait; il ne le torturait pas, il le divinisait avec la nature. Aussi, quelle différence dans les types de la beauté! Aux formes parfaites de la Vénus antique, comparez la figure pâle et malade de la Vierge des douleurs. A la tête puissante de Jupiter olympien, comparez la maigre image, percée de clous, du Crucifié. Voilà les deux symboles : là, c'est la vie, c'est le culte du beau; ici..... —

Je n'ai pas le cœur, Messieurs, d'achever leurs blasphèmes, que j'adoucis pourtant comme je peux. Pardonnez-moi de les répéter à demi pour les flétrir par cette seule mention. Blasphème à part, ils oublient, ces étranges philosophes, que le Christianisme, en matière d'art comme de civilisation, a depuis longtemps fait ses preuves, qu'il a non-seulement haussé l'idéal, cette image de la suprême beauté que saisit l'œil intérieur de l'artiste, mais qu'il a fait éclore partout les chefs-d'œuvre, qu'il en a rempli le monde, qu'il a semé les arts avec sa parole, qu'il a fait de leur culte, jadis réservé comme un privilège à deux nations, l'hé-

<sup>1</sup> V. le livre de L. Feuerbach : *De l'essence du Christianisme*, et l'article de la *Liberté de penser*, intitulé : *Qu'est-ce que la religion dans la nouvelle philosophie allemande?* (T. VI, n° 34. — 20 Septembre 1850.)

ritage et le patrimoine commun de tous les peuples civilisés par l'Évangile. Ils oublient encore, que, si l'art antique, bien digne assurément de nos hommages, pèche par quelque côté, c'est par un soin peut-être excessif de la forme, et par un penchant naturel au sensualisme, qu'il a d'ailleurs très-heureusement combattu.

Laissons à leur idolâtrie ces matérialistes de l'art et de la pensée, païens du dix-neuvième siècle qui soupiraient après une résurrection des temps de Julien.

D'autres, au contraire, à force d'idéaliser, à force de raffiner sur l'art, sacrifieraient peut-être (erreur au moins plus excusable) la forme à l'esprit et le corps à l'âme. Pleins de foi, mais égarés par je ne sais quel romantisme religieux, et trop étrangers peut-être à la connaissance de l'antiquité, ils proscriraient, au nom de l'art aussi, l'étude et l'imitation des modèles profanes. — Quel profit à faire, nous disent-ils, de ces auteurs dangereux du paganisme, qui glorifient la chair et les mauvaises passions? A quoi peuvent-ils servir qu'à corrompre les idées et les mœurs, à tarir les sources de la véritable inspiration, à souiller la pureté de l'art nouveau par un mélange de formes adultères? Le paganisme a déteint sur notre dix-septième siècle : il a gâté Racine, égaré Fénelon; Andromaque est trop grecque, Télémaque n'est pas assez chrétien. — Ils oublient, ces malavisés détracteurs de l'antiquité, que, sans elle, nous n'aurions eu peut-être ni Fénelon, ni Racine; que ces inestimables auteurs lui doivent en partie leur langue, leur goût, leur essor, et que le triomphe de

leur génie original a été justement de tirer des anciens modèles et de leurs vieux sujets des merveilles toutes neuves, des chefs-d'œuvre tout modernes pour qui sait apercevoir, sous la forme antique, un esprit nouveau. Ils oublient encore, que si le Christianisme, dont la gloire va plus haut qu'à l'art, a dans l'art un désavantage, bien compensé, il est vrai, par d'autres mérites, c'est qu'en élevant l'idéal jusqu'à des hauteurs inouïes et d'autant plus difficiles à atteindre, il disposerait l'artiste, moitié par la conscience qu'il lui inspire de sa faiblesse, moitié par le sentiment qu'il lui donne de l'infériorité de la forme, à négliger un peu cette expression matérielle de l'idée; que, par conséquent, l'artiste chrétien a besoin de tempérer, par une étude approfondie de l'antique, la tendance qui pourrait l'entraîner dans cette voie fatale; car, l'art n'est pas seulement idée : il est idée et corps, esprit et matière. Méconnaître ce principe, ce serait, tout au rebours de nos idolâtres, faire de l'idéalisme en matière d'art. Le vrai spiritualisme, moins dédaigneux d'un élément nécessaire, ne se croit pas intéressé au discrédit de l'art païen; il nous commande de rechercher les inspirations de la foi chrétienne, mais non de rejeter les modèles de l'antiquité. Ayons les yeux tournés vers le ciel, rien de mieux; mais prenons garde de trop perdre de vue la terre, et surtout cette terre classique, privilégiée, qui a produit les grands artistes et les grands poètes, ceux qu'on admire chez tous les peuples et dans tous les temps.

C'est, Messieurs, ce qu'avaient si bien compris tous

ces immortels écrivains de notre grand siècle littéraire : Racine, Boileau, Lafontaine, Molière, Bossuet lui-même, chez qui la trace des anciens est moins sensible, parce qu'il renouvelle entièrement tout ce qu'il touche, mais qui pousse l'étude de leurs ouvrages et le soin de les imiter, jusqu'à mêler, par exemple, des souvenirs de Pindare à l'Oraison funèbre de Condé<sup>1</sup>, et des traits de la Rhétorique d'Aristote au panégyrique de saint Bernard<sup>2</sup>. C'est ce que savait surtout, et ce que pratiquait, mieux que personne, notre admirable Fénelon, lui qui cueillit et moissonna toute la fleur de l'antiquité classique. Habile à joindre les deux cultes, en même temps qu'il ravissait aux orateurs de la Grèce et de Rome les formes dont se revêtait son éloquence inspirée de l'Évangile, il apprenait d'Homère et de Platon à sentir plus vivement les beautés de la Bible<sup>3</sup>; pour mieux goûter la simplicité divine des saintes Écritures, il se familiarisait dans leurs écrits avec *l'aimable simplicité du monde naissant*<sup>4</sup>.

C'est qu'en effet, la simplicité et le naturel, ce sont là, Messieurs, des qualités qui semblent appartenir en propre aux anciens. Loin de moi la pensée d'immoler à leur gloire celle de l'art moderne; mais il faut bien reconnaître avec Chateaubriand, que si *le génie moderne est plus savant et plus délié, le génie antique est plus simple et plus vrai*.

<sup>1</sup> V. le *Discours préliminaire* de la traduction de Pindare par M. Colin. Strasbourg, 1841; pag. 88, 89.

<sup>2</sup> V. M. Havet *sur la Rhétorique d'Aristote*. Paris, 1843; pag. 82-85.

<sup>3</sup> V. Fénelon, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> *Dialogues sur l'éloquence*.

<sup>4</sup> Id. *Lettre sur les anciens et les modernes*.

Ce que je dis là des anciens, je l'entends surtout des Grecs, qui, en général, eurent le bonheur de se tenir près de la nature. Plus rapprochés de nous, les Romains ne pouvaient la suivre avec la même fidélité. Ils n'en offrent pas moins à notre imitation de grandes qualités et de précieux exemples : ils ont, avec plus de variété, la force, la gravité, la profondeur, et cette majesté, empreinte dans tous leurs monuments, qu'ils ont fait admirer au monde et dont ils ont inventé jusqu'au nom. Mais c'est de la Grèce que le poëte et l'artiste aimeront le plus à s'inspirer. La Grèce est ce Prométhée qui a ravi le feu du ciel. Elle a le don d'une originalité parfaite; elle a des arts vierges et sincères. A défaut de majesté, elle possède la grâce et ce je ne sais quoi d'aîlé et de divin, qui est, suivant Platon, l'essence de la poésie. Elle montre aussi, avec une imagination plus vive, un goût plus sûr, un sentiment des arts plus délicat. C'est à elle et à l'une de ses cités, à l'ingénieuse Athènes, *la Grèce de la Grèce*, qu'il faut demander le secret de cet atticisme aussi proverbial que la majesté romaine. Les Grecs, enfin, sont les seuls qui aient *attrapé l'harmonie*<sup>1</sup>, selon l'expression pleine de sens de Fénelon; les seuls qui aient su, comme dit Horace, parler *ore rotundo* :

Graius ingenium, Graius dedit ore rotundo  
Musa loqui<sup>2</sup>.

Je comprends, quant à moi, le mot de Schlegel, con-

<sup>1</sup> Fénelon, *Lettre sur les anciens et les modernes*.

<sup>2</sup> Hor. *Ad Pisones*, v. 323, 4.

fessant, tout favorable qu'il est à l'art moderne et romantique, que « les Grecs, avec la conscience de cette faveur unique qu'ils tenaient du ciel, ont pu nommer barbares toutes les autres nations, sans qu'on ait presque le droit de s'en formaliser <sup>1</sup>. »

Ce serait un beau sujet, Messieurs, qu'une comparaison suivie de l'art grec et de l'art moderne; mais le temps me manquerait pour l'entreprendre ici, quand je pourrais me flatter de le faire avec succès. Tout ce que je me suis proposé dans ce discours, c'est d'indiquer quelques avantages de l'étude des lettres antiques. Il m'en reste un à signaler, plus important, à mon sens, que tous les autres, et sur lequel je me permettrai d'appeler votre attention : à savoir, le sentiment qu'on y puise de la noblesse originelle de l'art, et de la moralité qui en est le but.

Doués pour les arts d'un génie excellent, les Grecs en avaient excellemment compris la dignité et l'usage. Je ne rappellerai pas que leurs poètes étaient souvent des archontes, des généraux, ainsi récompensés de leur gloire même par les plus hautes magistratures de l'État; que leurs artistes étaient souvent des philosophes ouvrant école dans leurs ateliers à l'élite de la jeunesse; que les uns et les autres s'appelaient également, chez eux, du nom de *sages*, *Σοφοί*; tant il est vrai que l'art avait fait alliance avec la philosophie, qui lui *tendait la main* <sup>2</sup>. L'art, pour les Grecs, était encore au-

<sup>1</sup> W. Schlegel, *Cours de littérature dramatique*, t. 1, 2<sup>e</sup> leçon.

<sup>2</sup> Winckelmann, cité par Lessing dans son *Laocoon*.

dessus de la sagesse : c'était un culte, c'était un sacerdoce. Des dieux présidaient à ses diverses formes, j'allais dire à ses divers rites. Leurs auteurs dramatiques étaient les artistes d'un dieu particulier, de Bacchus. Platon, enfin, appelle le poète *une chose sacrée*<sup>1</sup>, et Pindare le consacre *prêtre des Muses* : *Musarum sacerdos*<sup>2</sup>, a dit après lui Horace, son traducteur intelligent.

Ce dessein si admirable de rattacher les arts à la religion, les égara quelquefois, sans doute, parce que leur religion était vicieuse. Il favorisa la licence de leur comédie, l'épicurisme voluptueux de quelques-uns de leurs poètes, les graves erreurs morales répandues chez tous, même chez les plus estimés. Toutefois, comme la religion, même la plus corrompue, conserve un arôme de vérité divine, cette consécration religieuse de leurs arts, en les préservant de plus grands excès, les maintint, généralement, dans les voies d'un spiritualisme fait pour étonner.

Qu'on ne s'en étonne pas trop, pourtant : de sa nature l'art est spiritualiste; il ne subsisterait pas s'il ne parlait qu'aux sens. Aussi les anciens avaient-ils un idéal qui ne manquait certes pas de grandeur. Ils concevaient à leur manière, mais non sans élévation, ce type et ce modèle d'une beauté excellente, invisible aux yeux du corps, visible seulement aux yeux de l'esprit, que l'artiste a toujours présente pour en saisir et en reproduire ce qu'il peut. C'était la beauté mysté-

<sup>1</sup> Platon, *Ion*.

<sup>2</sup> Hor. *Od.*, liv. III, 1.

rieuse que poursuivait Socrate, celle que Platon salue avec enthousiasme dans ses dialogues inspirés : « Beauté incorporelle, dit ce grand poète-philosophe, beauté non engendrée, mais éternelle, exempte de décadence comme d'accroissement, qui n'est pas belle dans une partie et laide dans une autre, belle seulement en tel lieu, en tel temps, dans tel rapport, belle pour ceux-ci et laide pour ceux-là; mais totalement et absolument belle, belle en tout temps et en tout lieu, belle pour tous, belle en soi, en un mot la beauté elle-même<sup>1</sup>. » Platon va jusqu'à l'appeler une Essence, pour nous faire comprendre qu'elle tient essentiellement au seul Être véritable, c'est-à-dire à Dieu, à Dieu qui est à la fois la Vérité, la Bonté et la Beauté; de sorte qu'à ses yeux, le beau n'est pas différent du bon et du vrai, mais qu'il se confond avec eux, qu'il leur est identique, et qu'enfin, s'il s'en distingue, c'est seulement en ce sens qu'il en est le développement et la splendeur. Voilà la source inspiratrice de ces immortels écrits que De Maistre a si bien appelés *la préface humaine de l'Évangile*.

Avec de telles idées répandues dans le monde commun des philosophes et des artistes, quel art eût pu rester plongé dans les basses régions du sensualisme? La statuaire est celui de tous qui, naturellement, tient le plus de la matière et sacrifie le plus à la forme; eh bien! la statuaire grecque elle-même aspirait à la beauté morale et se plaisait à l'exprimer. Le beau moral s'y

<sup>1</sup> Platon, *Le Banquet*.

révélaient sous la beauté physique, non-seulement dans le Jupiter de Phidias, dans les images de Pallas et d'Apollon, dans ce Laocoon, type du courage noble et ferme au milieu des plus horribles souffrances, mais dans ces Vénus même dont l'art antique revêtait la nudité de pudeur<sup>1</sup>, pour en voiler, autant qu'il se pouvait, l'immodestie.

Que si le beau moral n'était pas étranger chez les Grecs au plus matériel des arts et à ses représentations les plus matérielles, que penser de leur peinture, de leur musique, de leur littérature, et, surtout, de leur poésie? La moralité en était la première fin. Aussi, Fénelon ne manque-t-il pas, quand il veut établir la loi de la moralité dans l'art, d'en appeler sur ce point aux anciens, nos maîtres. Il déclare qu'il *les prend pour juges de la question*<sup>2</sup>; et cela parce que « les Grecs (je le laisse parler lui-même) ne séparaient jamais l'utile de l'agréable.... Tous les arts, sous l'apparence du plaisir, entraient dans leurs desseins les plus sérieux pour la morale et pour la religion.... Mille instructions étaient mêlées dans leurs fables et leurs poèmes.... Ils avaient poussé la musique et la poésie, jointes ensemble, à une si haute perfection, qu'ils voulaient qu'elles servissent à élever les courages, à inspirer les grands sentiments.... Leurs danses même avaient un but sérieux à leur mode, et il est certain qu'ils ne dansaient pas pour le seul plaisir<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Winckelmann, *Histoire de l'art chez les anciens*.

<sup>2</sup> Fénelon, *Lettre à l'Académie française*.

<sup>3</sup> Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, 1, passim.

Il est vrai que les arts de la Grèce se dégradèrent avec l'éducation et les mœurs qu'ils conspiraient à former. Fénelon ne le dissimule pas ; mais ce n'est point, comme il le fait remarquer, à ces Grecs dégénérés de leurs pères, à ces *Græculi*<sup>1</sup> si justement méprisés des vieux Romains, qu'il faut demander les modèles de l'art antique : autant vaudrait chercher ceux de l'art moderne dans la littérature avilie de nos jours. Et les Grecs, dans leur décadence, sont-ils jamais tombés aussi bas ? Ont-ils jamais outragé l'art au point de pervertir l'idée même du beau, de la confondre avec celle du laid, d'élever la turpitude du vice aux honneurs et à la dignité de la vertu ?

Ils ont eu des rhéteurs et des sophistes ! Oui, mais aussi quels orateurs et quels philosophes ! Qui a jamais porté la patrie dans son cœur plus que Démosthène, ce grand citoyen dont chaque parole était un acte de patriotisme ? Qui l'a pris jamais d'aussi haut que Socrate et Platon, pour confondre l'esprit sophistique, pour étouffer, pour écraser, sous une invincible argumentation, la fausse rhétorique des Gorgias et des Polus ?

On sait comment Platon, tout poète qu'il est, traite les poètes ses confrères : il les éconduit poliment de sa République, après les avoir couronnés de fleurs. Cette sévérité que prouve-t-elle ? Qu'il eût voulu, dans la rigueur de ses principes, imposer à l'art des lois de moralité si austères, que la poésie, la poésie épique et

<sup>1</sup> Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, III, passim.

dramatique, tout au moins, lui parut de sa nature trop indocile pour s'y plier. Il trouvait à reprendre dans les poètes les plus purs : Homère n'obtenait pas grâce à ses yeux, et on n'ignore pourtant pas, que, si les Grecs faisaient apprendre et chanter à leurs enfants les vers d'Homère, c'était pour leur inspirer agréablement le mépris de la mort, des richesses et des plaisirs qui amollissent l'âme, l'amour de la gloire, de la liberté et de la patrie<sup>1</sup>.

Et après Homère, avant Homère, quelle glorieuse généalogie de chantres divins, interprètes des dieux, oracles de la sagesse et du devoir ! Avant lui c'est Orphée, c'est Musée, et toute cette école d'aèdes sortis du sanctuaire, à la fois prophètes et législateurs, dont Horace a si justement apprécié l'influence civilisatrice :

Silvestres homines sacer interpresque Deorum  
 Cædibus et victu fædo deterruit Orpheus,  
 Dictus ob hoc lenire tigres rabidos que leones.  
 ..... Fuit hæc sapientia quondam  
 Publica privatis secernere, sacra profanis,  
 Concubitu prohibere vago, dare jura maritis,  
 Oppida moliri, leges incidere ligno<sup>2</sup>.

Après lui, ce sont d'abord les Homérides, cette famille d'Homère, qui, pour perpétuer sa gloire, la met en quelque sorte, par l'incessante invocation des hymnes, sous la protection des dieux. C'est Hésiode, ce grand poète théologien, qui rédige tout à la fois, pour

<sup>1</sup> Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence*, I.

<sup>2</sup> Hor. *Ad Pisones*, v. 391-400.

les Grecs, le catéchisme de leurs croyances et le code de leur morale. C'est Tyrtée, qui, à l'exemple du chanteur de l'Illiade, enflamme d'une ardeur guerrière tous les mâles courages :

..... Post hoc, insignis Homerus  
Tyrtæus quæ mares animos in Martia bella  
Versibus exacuit <sup>1</sup>.

C'est Solon, qui chante ses graves *Conseils* en bâtissant, aux chants de sa muse, sinon aux accords de sa lyre, comme un autre Amphion, l'édifice des lois de sa patrie. Qu'ai-je besoin de nommer ces gnomiques, qui, à la suite du législateur athénien, enseignent par leurs sentences, formulées avec la concision des oracles, ce que les anciens appelaient *les droites voies de la vie* ?

..... Dictæ per carmina sortes,  
Et vitæ monstrata via est <sup>2</sup>.

Tous ces poètes sont les éducateurs de l'enfance et de la jeunesse, les moniteurs et les consolateurs de l'humanité :

Os tenerum pueri, balbum que poeta figurat :  
Torquet ab obscœnis jam nunc sermonibus aurem ;  
Mox etiam pectus præceptis firmat amicis,  
Asperitatis et invidiæ corrector et iræ ;  
Recte facta refert ; orientia tempora notis  
Instruit exemplis, inopem solatur et ægrum <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Id. Ibid., 401-403.

<sup>2</sup> Id. Ibid., 403-404.

<sup>3</sup> Id. Epist., l. II, I, v. 126-132.

Au milieu de ces nobles *jeux que la Grèce inventa pour se délasser de ses longs travaux* <sup>1</sup>, s'élève un nom qui restera, dans l'histoire de la poésie lyrique, comme l'éternel souvenir d'une perfection inimitable : le nom de Pindare. C'est à peine si, aujourd'hui, nous pouvons encore en apprécier les titres. La muse de Pindare nous est parvenue dépouillée de son antique cortège de souvenirs domestiques et nationaux, dépouillée même des grâces du rythme, du prestige de la musique, des pompes de la représentation qui la rehaussaient ; et, cependant, dans l'état de mutilation et d'obscurité auquel l'a réduite le changement des temps et des mœurs, elle nous impose encore, comme ces grandeurs en ruine qui se soutiennent par leur majesté. Est-ce préjugé, superstition de notre part, et n'y trouvons-nous plus rien qui commande en effet notre admiration ? Qui oserait le dire ? cette muse appauvrie étincelle pour nous-mêmes de sublimes beautés. Mais ce que nous y admirons avant tout, ce qui nous imprime surtout le respect, c'est un caractère de piété et de moralité profonde, si profonde que plusieurs Pères de l'Église en ont été surpris, et Bacon, dans nos temps modernes, vivement frappé. Descendant d'Orphée et d'Hésiode, héritier de la lyre des aèdes, Pindare, sous prétexte de chanter les rois et leurs victoires, ne chante en réalité que le triomphe des dieux et de la vertu. En vain ces

<sup>1</sup> Id. *Ad Pisones*, 405-6.

..... Ludusque repertus  
Et longorum operum finis.....

rois, qu'on l'a accusé si injustement de flatter, croient-ils payer avec un peu d'or ses éloges. Comme le Simonide de la fable, il aurait le droit de demander aux dieux un large supplément de salaire; car c'est eux qu'il a voulu célébrer.

Mais la morale et la religion appellent des interprètes plus populaires : elles vont les trouver au théâtre. Socrate, on le sait, n'y paraissait presque jamais, ne le jugeant pas assez digne du sage; et, cependant, quel théâtre a jamais été plus religieux dans son institution, plus moral dans l'ensemble de ses œuvres, que celui d'Athènes?

J'en excepte, sans doute, les excès de la vieille comédie; et encore, avec toutes ses souillures qui tenaient aux vices profonds du paganisme, ne pourrait-on soutenir que, dans un sens, elle fut elle-même plus morale que beaucoup d'autres comédies? Elle se proposait autre chose que d'amuser et de faire rire; elle avait de grands enseignements philosophiques et moraux. Par exemple, elle châtiât, d'une manière sanglante, le vice public et privé; elle achevait par le ridicule la sophistique vaincue par la raison; elle combattait sur la brèche pour les institutions religieuses et nationales; elle plaidait éloquemment la cause des mœurs et de l'ancienne éducation; elle attaquait, avec un rare courage, les abus même de la liberté. Il est permis de croire que ce ne fut pas pour les seules grâces de son esprit et de son langage, qu'Aristophane eut l'honneur de reposer au chevet de saint Jean Chrysostome.

Mais la tragédie grecque! Aucun peuple a-t-il jamais

produit une tragédie plus chaste, plus pure, plus sublime? Fénelon, que je ne me lasse pas d'invoquer, s'applaudissait de l'infériorité de notre théâtre, parce qu'il le voyait, disait-il, engagé dans une voie dangereuse pour les mœurs, et que *la faiblesse du poison* lui paraissait *en diminuer le mal*<sup>1</sup>. Peut-être se montrait-il, en cela, trop dédaigneux pour nos tragiques; mais ce n'est pas à ce dédain que je m'arrête. Ce que je veux relever, c'est que Fénelon concevait d'autres spectacles: ceux d'une tragédie modelée sur l'exemple de la scène grecque, et suivant les idées philosophiques de l'antiquité. Il regrette que Racine, qui *en avait formé le plan*<sup>2</sup>, ne l'ait pas mis à exécution; et Racine lui-même, dans ses préfaces si modestes, nous fait la confidence de tous ses regrets.

Je proteste que personne n'admire Racine plus que je fais. Je conviendrai encore, si l'on veut, que son théâtre et celui de Corneille peuvent offrir, même en dehors de leurs tragédies sacrées, des sentiments et des caractères quelquefois supérieurs à ceux du théâtre ancien. Mais, qu'il me soit permis de le dire: en somme, à l'exception d'Athalie, qui est conçue dans le système antique, et de Polyeucte qu'anime le souffle chrétien, le but de leur tragédie est moins élevé, l'impression en est moins profonde et moins morale. La tragédie d'Eschyle et de Sophocle ne donne pas la mê-

<sup>1</sup> Fénelon, *Lettre à l'Académie Française: Projet d'un traité sur la tragédie.*

<sup>2</sup> Id. Ibid.

me place aux passions, aux caractères, à l'intrigue ; mais pourquoi ? parce qu'elle regarde plus haut. Elle a les yeux au ciel, et elle y saisit la main du Destin, cette image obscurcie, mais reconnaissable de la divine Providence. Le Destin, Jupiter-Destin, voilà sur la scène antique le grand acteur, l'acteur invisible qui mène et dirige tout. Aussi, quelles leçons données à l'humanité dans les catastrophes qu'il prépare et les coups qu'il frappe ! Quel jour et quelle lumière jetés sur la vie ! Quels enseignements de sagesse, de courage, de vertu, de piété ! Ajoutez que plusieurs des dogmes fondamentaux du genre humain s'y retrouvent, encore pleins de sens et de grandeur, au milieu des ombres dont la fable les obscurcit : les souvenirs de la chute et du mal causé par l'orgueil, l'idée du péché originel et de la solidarité, celle, enfin, du sacrifice et de l'expiation, y vivent et y nourrissent le drame. On se croirait parfois sur un théâtre chrétien.

Euripide, le troisième grand tragique de la Grèce, est sévèrement traité par la critique d'Aristophane. Que lui reproche-t-elle, cette critique maligne, mais plus judicieuse et plus sensée que sa gaîté ne le ferait croire ? Elle lui reproche de dégrader la noble tragédie des Eschyle et des Sophocle, d'en dénaturer le caractère religieux, d'en altérer le sens moral, de l'énerver, de l'efféminer, de favoriser, enfin, par la décadence de l'art, la corruption des âmes autant que la dépravation du goût. L'art d'Euripide n'est pourtant pas sans moralité, non plus que sans grandeur. Mais, disciple d'Anaxagore et de Socrate, élève des rhéteurs,

ce poète ingénieux et philosophe travaille à changer tout le système de la vieille tragédie ; il dogmatise au théâtre, il y enseigne le mépris des dieux populaires, il y fait un étalage de sentences morales qui rend suspecte leur sincérité. Désireux d'ailleurs de séduire, il appelle à son aide tous les raffinements de la musique et de l'éloquence, au risque de flatter les sens et d'amollir les courages, au risque même de pécher contre la vérité, cette première loi de l'art. Il va plus loin : il hasarde sur la scène la peinture, jusqu'alors inconnue, des passions tendres et dérégées du cœur, innovation féconde d'où sortira la tragédie moderne avec ses avantages, mais aussi avec ses dangers. C'est là-dessus que s'exerce la censure si vive d'Aristophane ; et, qu'on ne s'y trompe pas, cette censure, infligée au nom de l'art et de la morale, n'est pas celle d'un homme, celle d'un esprit hostile, exigeant, ou seulement difficile et délicat ; c'est l'écho d'une désapprobation publique, c'est le blâme du peuple athénien lui-même, de cette partie, du moins, du peuple athénien que les goûts nouveaux n'avaient pas encore gagnée. Plus d'une fois Euripide eut à lutter contre ses répugnances : un jour on s'insurgeait au théâtre contre quelque maxime équivoque qu'il avait mise dans la bouche d'un de ses personnages, et que le rôle pourtant justifiait ; un autre jour, on s'élevait contre la pièce elle-même, et le poète se voyait obligé de la refondre : témoin son *Hippolyte*, dont la première édition, moins différente de l'imitation de Racine, présentait Phèdre faisant elle-même au fils de Thésée l'impudique aveu de son in-

cestueux amour. Écoutez avec quelle gravité de moraliste, le satirique relève l'indécence de pareils sujets, et trace au poète tragique la ligne sévère de ses devoirs. C'est dans la comédie des *Grenouilles*, où Eschyle et Euripide se disputent, comme on sait, un siège d'honneur à la cour de Pluton :

« Pour moi, dit le fier Eschyle, après s'être vanté avec raison du souffle guerrier qui anime ses tragédies *pleines de Mars*, pour moi, je n'ai jamais introduit sur la scène ni Sthénobées ni Phèdres impudiques. Je ne sais pas même si j'ai jamais chanté les amours d'une femme. » — « Non assurément, répond avec dédain son rival Euripide, car jamais tu ne connus Vénus. » — « Ni ne veux la connaître; qu'elle règne sur toi et sur les tiens, qu'elle a perdus. » — « Mais, malheureux, quel mal mes Sthénobées et mes Phèdres font-elles à l'État? Ai-je même altéré en rien leur histoire? » — « Non, mais le poète doit jeter un voile sur le vice, et se garder de le montrer au grand jour en le produisant sur la scène. Le poète est pour l'âge viril ce que l'instituteur est pour l'enfance : il ne doit rien dire que d'utile. »

Et c'est Aristophane, c'est un comique, c'est un bouffon, qui nous donne, par la bouche d'Eschyle, cette leçon d'une moralité si haute! N'avais-je pas raison de dire que ces anciens sont nos maîtres, non-seulement pour l'exécution des œuvres de l'art, mais encore pour l'intelligence de sa mission? Que notre conscience aujourd'hui serait légère, si nous n'avions jamais à nous reprocher de plus grands péchés dramatiques

que la Phèdre de Racine! Que nous serions heureux de les confesser et sûrs de les faire absoudre! Mais qu'auraient dit Aristophane et Platon, qu'aurait dit Euripide lui-même, si, non content de montrer sur la scène, au lieu des égarements et des remords d'une Phèdre *malgré soi perfide, incestueuse*, le vice effronté et sanguinaire de quelque courtisane couronnée, un poète avait prétendu leur faire admirer, dans cette femme perdue de crimes et de débauches, le dévouement de l'amour maternel, l'héroïsme de quelque grande vertu?

Ne craignez pas, Messieurs, que j'aie entreprendre ici le procès trop facile de cette littérature coupable, que nous avons vue, de nos jours, tant prise et tant applaudie. Justice en a été faite; et si elle trouve encore des lecteurs parmi les ennuyés de ce monde, elle ne trouve plus, parmi les esprits éclairés et honnêtes, que des censeurs à bon droit méprisants. Bien éloigné, d'ailleurs, de confondre dans le même dédain toute notre littérature contemporaine, je sais qu'au-dessous, je me trompe, au-dessus de ces renommées bruyantes et scandaleuses, dont l'art et la morale ont également à rougir, notre siècle a vu se produire des renommées plus solides bien que parfois plus modestes, et beaucoup d'œuvres littéraires, vraiment utiles et savantes, dont il peut justement s'honorer. C'est à celles-là seulement que j'entends borner ma critique. Eh bien! on ne contestera pas qu'à toutes, même aux plus brillantes, il manque ce je ne sais quoi d'achevé et de fini, que notre dix-septième siècle rechercha tou-

jours et qu'il atteignit souvent. Rappelons donc, rappelons donc sans cesse à nos auteurs et à ceux qui seraient jaloux de les suivre, que c'est à l'antiquité et à ses modèles qu'il faut demander, comme l'avaient fait nos pères, le goût et le don si rare de la perfection. C'est là qu'en est la source. Et qu'on ne s'étonne pas d'avoir à remonter si haut; il n'en est pas de l'art comme de la science : la science suit une loi de progrès à peu près continu; car elle s'accroît par une sorte d'alluvion : chaque génération qui passe apporte à l'humanité son tribut de connaissances, et il s'en forme un dépôt qui va toujours grossissant. Il peut bien arriver de loin en loin qu'un cataclysme, un flot de barbares, par exemple, en fasse disparaître quelques parties, soit qu'il les emporte, soit qu'il les enfouisse; mais le flot passe, l'esprit humain exhume ses débris, et ajoutant le travail des siècles nouveaux à celui des siècles passés, il a bientôt, non-seulement réparé ses pertes, mais recomposé un amas si considérable, qu'il faudrait un nouveau déluge pour le détruire. On n'amasse pas ainsi les trésors de l'art. On en recueille les chefs-d'œuvre, sans doute, et on s'en inspire; mais il n'est donné à personne de se les approprier, comme on s'approprie les inventions d'Archimède ou le fruit des travaux d'Aristote. Il n'y a que le génie qui ait le secret d'en dérober des parcelles et de faire absoudre ses heureux larcins. Bien plus, loin de faciliter toujours des chefs-d'œuvre plus grands, ceux que les siècles ont fait éclore peuvent nuire, quand ils sont trop supérieurs, à de nouvelles conceptions du même genre; et la perfection,

quelquefois, s'atteint du premier coup; l'art peut arriver en trois pas, comme Neptune, au bout de sa carrière : c'est ainsi que l'épopée a fleuri avec Homère, au berceau des âges civilisés, sans que, depuis, son printemps soit revenu.

Suit-il de là qu'on doive désespérer de l'avenir de l'art? Nullement. L'art, immortel en soi, est infini dans la variété de ses phases. Quand il meurt sous une forme, il renaît sous une autre, comme la nature. Mais de même que la nature tire de ses œuvres anciennes la matière de ses nouvelles et incessantes créations, ainsi l'art doit chercher les éléments de son avenir dans l'étude de ses anciens chefs-d'œuvre, non pour les reproduire servilement, mais pour les imiter avec originalité, avec indépendance. C'est là, pour les modernes, une mine d'inépuisables richesses. Qu'ils y puisent pour l'enrichir encore de tout ce qu'ils y auront puisé. Quant à la vraie critique, elle ne cessera de leur répéter ce conseil du bon goût, ce conseil de la raison éclairée, qu'Horace faisait entendre aux grands génies du siècle d'Auguste, et que Fénelon *crierait volontiers à tous les auteurs de son temps qu'il estime et qu'il honore le plus*<sup>1</sup> :

Vos exemplaria græca

Nocturna versate manu, versate diurna<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Fénelon; *Lettre à l'Académie française*.

<sup>2</sup> Hor. *ad Pisones*, 268.

Après M. Dabas, M. Costes, récipiendaire, prononce le discours suivant :

**MESSIEURS,**

J'obéis à une douce loi, lorsque, pour reconnaître le bienveillant accueil que vous m'avez fait, en me permettant de participer à vos travaux, je viens vous en témoigner ma vive gratitude.

Pourquoi faut-il que vos usages, désormais, imposent à vos nouveaux adeptes le devoir de venir faire sanctionner, en quelque sorte, en séance solennelle, les choix que vous avez faits? C'est un devoir, je m'y résigne.

Les sciences se cultivent surtout en secret : on ne peut parler leur langue que devant ceux à qui elles sont familières. Il en est une, parmi elles, dont on ne devrait entretenir que les initiés; et c'est dans votre section des sciences naturelles, c'est comme médecin, que j'ai pris place parmi vous, c'est donc à ce titre seulement que j'ai l'honneur de porter aujourd'hui la parole.

Rassurez-vous pourtant, Messieurs; s'il ne m'est pas donné de captiver vos esprits par un de ces sujets littéraires si propres à faire naître de vives et agréables émotions, où le talent se joue et se déploie d'une manière brillante, je ne viens pas non plus tracer devant vous de tristes tableaux; je ne viens pas étaler à vos

yeux les misères humaines, ni frapper vos oreilles de mots techniques et trop souvent inintelligibles. — Il est dans notre domaine d'autres sujets que l'on peut aborder partout, auxquels il est permis même à l'homme du monde de prendre intérêt. Parmi eux, il en est un qui est presque à l'ordre du jour, et sur lequel je désire appeler quelques instants votre indulgente attention. — Je veux parler de la responsabilité médicale.

Mais, me pardonneriez-vous, si, auparavant, je n'accordais pas un souvenir au digne collègue dont je voudrais tâcher de perpétuer parmi vous les traditions? Heureusement, Messieurs, que nos regrets sont tempérés; vous ne l'avez perdu que comme membre actif, et souvent, nous l'espérons, il viendra encore animer de sa coopération vos utiles travaux. Heureux, si dans ce que je viens vous dire, j'étais inspiré de sa pensée; si l'on y trouvait comme le reflet de son esprit judicieux, de cette conscience ferme, de cette philosophie pratique dont sa vie est chaque jour l'exemple!

Ce n'est que dans nos temps modernes, ce n'est que depuis quelques années, que, sous le voile d'un mobile, d'ailleurs très-respectable, l'individualité, de viles passions, ayant faussé l'idée du sacerdoce médical, ayant assimilé la pratique de la plus noble des sciences au premier acte venu, on a osé demander compte au médecin des résultats qu'il a tout fait pour empêcher.

De cette violation de la conscience du médecin, on a fait une responsabilité légale, une responsabilité civile. — Mais comment a-t-on pu admettre que celui qui, après mûre délibération, et en raison de ses con-

naissances acquises, donne un conseil dans un but utile, puisse en être responsable, quelle que soit d'ailleurs l'issue que peut avoir l'exécution de ce conseil?

Que si, dans quelques circonstances, la responsabilité civile semble pouvoir atteindre le médecin, ce n'est plus lui, à proprement parler, ce n'est plus le savant qui a failli, c'est l'homme.

Un fait de cette nature vient d'occuper les tribunaux. — Un médecin, haut placé dans la capitale, formule une prescription. La réflexion lui en aurait montré le danger, la science ne l'aurait pas consentie. — Mais l'erreur de l'homme et non du médecin, une distraction, une absence momentanée, laissent passer cette formule funeste. Elle a le plus déplorable résultat : le malade succombe. — Oui, il peut y avoir dans ce cas, nous n'avons pas de peine à en convenir même, il y a responsabilité légale, il y a homicide par imprudence; comme lorsqu'un fusil part sans qu'on le crût chargé, et qu'il fait une victime. Mais, nous le répétons, le médecin y est étranger. — En effet, qu'au lieu d'exécuter la formule, on en eût appelé à l'attention de celui qui l'avait écrite, et l'effet n'eût pas eu lieu; au contraire, et comme il arrive souvent, dans des cas graves, que cette formule eût été faite avec volonté, après mûr examen, par le médecin, quelle qu'en eût été l'issue, il n'en aurait pas été responsable.

Mais, ce n'est pas là la responsabilité dont je veux parler : cette responsabilité morale qui suit le médecin dans tous ses pas, qui le tient toujours en éveil, qui agite toujours sa conscience, qui fait de sa vie un dé-

vouement perpétuel à ses malades, qui trouble son sommeil, le suit dans ses fêtes, l'isole au milieu des siens; cette responsabilité qui le prend, élève, au milieu de l'école, et le suit dans toute sa carrière : voilà la responsabilité que je veux vous faire apprécier.

La médecine est une science d'observation. L'observation lui a servi de base fondamentale, d'élément primitif; elle constitue l'agent principal de son perfectionnement; elle est la seule route que le médecin puisse suivre dans sa pratique, et l'instrument universel de ses succès.

Or, l'observation, pour être féconde, suppose des qualités à l'observateur : il faut qu'il soit doué d'un ensemble de connaissances qui constituent une bonne éducation première; il lui faut acquérir les sciences préliminaires, qu'on appelle accessoires, de la médecine. Alors, seulement, il peut frapper à la porte de nos écoles; là, il va se vouer à l'étude de l'homme physique, vivant (anatomie, physiologie); il va chercher à connaître tous les agents de la nature qui peuvent l'influencer, et leurs modes divers d'action sur lui (hygiène, physique médicale). Muni de ces notions, on lui présente le tableau de tous les troubles de la santé; grâce à de savantes classifications, il peut parvenir à se reconnaître au milieu de deux à trois mille maladies. — Enfin, il entre dans l'étude pratique, au milieu des hôpitaux. Et soit qu'il veuille dans la suite se consacrer à l'exercice de la médecine ou de la chirurgie, il n'en faut pas moins qu'il se rende familières ces deux grandes classes de maladies. Travail difficile! Tous les

esprits ne sont pas propres à distinguer, dans l'ensemble de ces notions, ce qu'il y a de connu, ce qu'il reste à apprendre, ce qu'il y a de certain, et ce qui est douteux; ce qui est constant, ce qui est variable, ce qui est vrai et ce qui est faux, ou seulement vraisemblable; autant de problèmes au-dessus des forces communes, et dont la solution nous rend responsables envers ceux qui remettent entre nos mains leur vie et leur santé! Or, les principes les moins sévères de l'honneur et de la probité, exigent qu'en nous présentant à l'exercice de notre art, chacun de nous puisse dire avec fondement : « J'ai constamment fait tout ce que j'ai pu pour me présenter auprès des malades, muni de toutes les connaissances qui doivent leur rendre mes conseils salutaires. »

Et, maintenant, voilà le médecin, appelé à mettre en pratique les leçons dont pourtant il a bien profité, seul et prêt à agir. — L'organisation médicale actuelle en dispose ainsi. — Autrefois, ce jeune docteur eût pratiqué quelque temps sous l'égide d'un de ses maîtres. Il eût ainsi fait une transition plus prudente des hôpitaux à la pratique civile. Mais, aujourd'hui, il marche seul au début de la carrière, heureux encore si le doctorat ne lui est pas échu de trop bonne heure!

Quelle responsabilité!

Il faut s'être trouvé dans une position pareille pour en sentir toute la gravité. Le jeune médecin a, vis-à-vis de lui, une de ces affections graves, faciles à reconnaître, et dont les indications bien saisies et la thérapeutique bien administrée, ne triomphent pas

toujours. Il pèse mûrement toutes les circonstances qu'il lui importe de connaître, il rappelle ses souvenirs, il fait passer devant ses yeux les cas analogues qu'il a pu voir, ou les tableaux que lui en ont présentés ses maîtres et ses livres, et, dans le recueillement de sa conscience, il formule sa prescription. — Il se retire pensif; mais qui nous dira le trouble qui agite son âme. Il revient sur tous les phénomènes qui l'ont frappé, les analyse de nouveau, en déduit de nouveau les indications, et arrive à la même formule. — S'il est isolé, il ne peut recourir qu'à ses livres; il y cherche et trouve de quoi corroborer son opinion; cependant, il voit qu'il y a des exceptions, des variétés, pouvant exiger d'autres modes de traitement, et il demeure plongé dans une poignante incertitude; il aspire au moment de revoir son malade. — S'il le trouve mieux, quelle douce joie! de quel poids son âme est affranchie! — Mais le mal s'est aggravé : c'était sa nature, l'indication était bien saisie, le médecin le plus expérimenté n'eût pas agi différemment, et pourtant ce jeune confrère a l'âme déchirée, tant sa responsabilité lui pèse.

Les gens du monde s'en doutent-ils?

Mais n'est-ce donc que pour les jeunes initiés que la médecine a des mystères? N'a-t-on pas dit, et avec quelle justesse : de toutes les sciences que cultive l'esprit humain, il n'en est pas de plus complexe, de plus vaste et en même temps de plus obscure, que la science des maladies? — L'homme, que les anciens appelaient *mycrocosme*, offre par lui-même le plus difficile problème à résoudre. La vie, les lois qui la régissent, les

fonctions par lesquelles elle se montre, sa spontanéité d'action; l'organisme, son harmonie et ses rapports avec les modificateurs qui l'environnent, que de difficiles questions à éclaircir! Et si nous y ajoutons cette sphère d'action : la puissance intellectuelle, l'intelligence humaine, que de nouvelles difficultés au problème!

Aussi, Hippocrate l'avait dit, avec cette énergie et cette rapidité d'expression qui le caractérisent : La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse, le jugement difficile. *Ars longa, vita brevis occasio præceps, experientia fallax, judicium difficile* — Et toute la vie du médecin ne fait que lui confirmer cet effrayant aphorisme. — Mais, rassurons-nous : l'art est long, il est vrai, mais enfin il existe; l'occasion est fugitive, soyons donc prémunis pour le moment où elle va s'offrir; l'expérience est trompeuse, n'agissons donc qu'avec prudence; le jugement est difficile, mûrissons-le et ne le portons qu'après avoir connaissance de tout ce qui peut l'éclairer.

Voilà la question vue de haut; voyons ce qu'elle est dans l'application.

L'expérience, comme la science, s'acquiert; mais elle en diffère essentiellement : l'une enseigne les règles générales, les principes, les dogmes; l'autre, descend aux faits individuels, aux exceptions. L'une est le fruit du travail de tous les esprits, elle est presque une simple opération de collection; l'autre paraît dépendre d'un instinct heureux qui, plutôt que la science, trouve les règles; mais celle-ci les éclaire et les étend,

les enchaîne et les coordonne, par une méthode qui se confond, en quelque sorte, avec le talent dont elle est l'ouvrage, mais que, cependant, elle ne remplace jamais.

L'expérience ne s'acquiert qu'auprès des malades, par une suite d'exemples qui doivent, pour ainsi dire, épuiser toutes les combinaisons possibles, et en retracer cent et cent fois les éléments. Des maîtres habiles peuvent vous y initier, et encore ceux-ci éprouveront-ils souvent qu'on ne peut faire partager à ses auditeurs certaines sensations fines et fugitives; qu'il est des espèces de raisonnements inexprimables en termes précis, des jugements qui paraissent se confondre avec les impressions directes. On l'a dit : « Le médecin, dans l'esprit duquel les motifs de ses déterminations arrivent, alors, par une vraie sympathie infiniment rapide, ne peut les transmettre qu'aux hommes également bien organisés. Recevoir ces sensations, former ces raisonnements, ces jugements, concevoir ces déterminations, est l'attribut exclusif du talent. » — Or, ce médecin, même d'un tact médical éprouvé, est en face d'une maladie insidieuse, — il en est; — le danger ne se décèle que par des signes trompeurs. Celui qui en est atteint en est si peu prévenu, qu'on le dirait étranger à son mal, tant il persiste à se croire en bonne santé. Il faut saisir ces signes, l'occasion est rapide. Quelle sollicitude de la part du médecin ! Mais le mal est reconnu et le problème recommence plus ardu : comment guérir ce mal ? — Cette sensibilité vive et mobile de la machine humaine est désordonnée; mais que de modes de trouble ! Ils

sont aussi variés que peuvent l'être les combinaisons de toutes les causes capables d'agir sur l'économie animale. Et, bien que le médecin ait dans l'esprit des règles générales, des types arrêtés, il sait que ce sont des ensembles de phénomènes toujours différents, toujours individuels et spécifiques qui s'offrent à ses yeux, et que, plus on est en état de bien voir, moins on retrouve ces prétendues identités de maladies qui n'existent que pour les observateurs inattentifs.

A chaque fait, il lui faut donc créer. Il groupe ses motifs d'indication, sépare les phénomènes essentiels et fondamentaux de ceux dont les autres ne sont que des accessoires ou des conséquences, et après avoir jugé, avec tout le tact et la justesse de son esprit, ce qu'il convient d'entreprendre, il le prescrit. Mais le médecin sait la variabilité d'action des moyens dont il dispose; il attend avec anxiété les modifications qu'il espère; et, tantôt il triomphe du danger, tantôt ses efforts vaincus, la loi de l'humanité a eu son cours. Dans ce drame, lui seul a eu l'âme agitée dès les premiers symptômes, par la crainte que fait naître un péril imminent.

Que serait-ce, si au moment même de sa profonde méditation, il était troublé par tant d'incidents que font naître autour du malade, quelquefois des indifférents, d'autres fois des amis ou les parents eux-mêmes? Pour peu que son autorité n'ait pas été bien établie, il aura été détourné de sa délibération pour combattre trop souvent des chimères.

Le médecin doit donc avoir de l'autorité; sa parole

doit imprimer l'obéissance, et il ne peut l'obtenir que par l'ascendant de ses qualités morales, par des habitudes graves, par la douceur, la bonté, mais aussi la fermeté, l'austérité de son caractère. — S'il n'a pas acquis sur ses malades cette influence morale, combien de fois il sera désarmé! — Ce n'est pas tout, donc, que de pouvoir donner un bon conseil, il faut avoir acquis le pouvoir de le faire admettre. — Eh bien! c'est pour mettre à couvert sa responsabilité, sous ce rapport, que le médecin se rend passible quelquefois du reproche de sévérité: on l'accuse d'être froid, austère et réservé, et cette gravité, il ne l'acquiert que pour la faire servir à l'intérêt de ses malades.

Toujours en esprit au milieu d'eux, que de fois il s'occupe de questions qui, même, ne lui sont pas soumises! — Aux prises avec une maladie héréditaire, il sait qu'on peut quelquefois en neutraliser l'action chez les descendants, par une suite non interrompue de mesures hygiéniques, et le voilà veillant sur une famille, dirigeant, sans qu'on s'en doute, le plus souvent, toute une éducation physique, pendant de longues années. — Lui seul a su pourquoi, et dans quel but, il donnait des conseils. Trop heureux si ces soins, couronnés de succès, laissent toujours ignorer aux objets de sa sollicitude de quel danger ils ont été menacés!

Pour rendre d'aussi importants services, il lui faut avoir acquis et conserver toujours la confiance des familles. Et encore que de déceptions! — Comme on est ingénieux à éluder, ou tout au moins à scinder ses prescriptions! On n'en exécute que ce qui plaît, que

ce qui répond aux préjugés des esprits réfractaires. — Et, pourtant, on sera les premiers, si l'on est frappé dans quelque membre de la famille, à en déverser la responsabilité sur le médecin, qui n'aura pas assez insisté, qui n'aura pas assez souvent répété ses conseils.

Suivons-le, maintenant, dans une situation plus pénible. — Il a devant lui une maladie réputée incurable. Le médecin peut-il jamais en admettre de pareilles, au moins aux yeux des malades? et n'a-t-il pas la mission de rendre toujours la médecine bienfaisante?

La nature ne marche d'une manière fatale et absolue, au terme de l'existence des êtres, que par la pente lente de l'âge. On devrait, on pourra peut-être un jour mourir seulement de vieillesse. Depuis un demi-siècle, la vie moyenne n'a-t-elle pas augmenté d'environ dix ans? Et l'hygiène publique ou privée n'a-t-elle donc rien à acquérir?

Ne voit-on pas souvent dans les maux réputés les plus funestes, dans cette affection, le fléau du bel âge, que la nature a trouvé des voies, d'elle seule connues, pour en arrêter les ravages; et que de malades, ainsi désespérés, ont recouvré la santé! — Le médecin doit donc toujours chercher à dérober à la nature ses mystères. — A quel moment, en effet, la conquête que les siècles n'ont pu suffire à accomplir, deviendra-t-elle le fruit du travail des hommes? Et ne leur est-il pas permis d'espérer de soulever un coin de ce voile mystérieux? Ce secret se laissera-t-il jamais surprendre? Nous ne savons; mais l'attention doit être surexcitée en raison de la difficulté du problème.

Mais, en dehors de la guérison, qu'on ne peut toujours obtenir, n'avons-nous pas des devoirs à remplir? Soulager les maux est encore une belle tâche; et dans les cas de ces lentes et incessantes destructions de l'organisme, que cette tâche est souvent difficile!

Dans ces tristes occasions, voiler la marche funeste, faire briller aux yeux du malade ce phare de l'espérance qui doit ne s'éteindre jamais; détourner son attention de la scène dont il est victime, là se borne notre puissance, là se trouve un grave devoir. Pour l'accomplir, que de ressources ne faut-il pas dans l'esprit! quelle sympathique attention aux moindres circonstances! Celui qui a rempli cette douloureuse mission, peut seul s'en représenter l'immense difficulté. Mais, au milieu de ces affligeantes scènes, il est un autre écueil : le malade veut être fixé sur son sort; il a du courage, il est stoïcien, vous dit-il; rien ne l'ébranlera. Gardons-nous de prêter l'oreille à cette aveugle et présomptueuse assertion, et rappelons-nous le suicide du malade d'Hufeland, et la mort subite de celui que vit Parola, à Genève, par suite de l'innocente indiscretion d'un ami.

D'autres faits n'engagent pas moins la responsabilité du médecin : guérir, tel est le premier vœu de l'être qui souffre, que nous devons chercher à exaucer. — Mais la guérison n'a-t-elle qu'une voie? est-elle absolue dans le temps? — La nature, qui s'est réservé heureusement assez de latitude dans sa défense de l'organisme, nous apprend que la guérison peut s'obtenir de diverses manières; cependant, n'y en a-t-il pas une

meilleure, plus complète, plus prompt? et le malade qui ne sait pas toute la sagesse de l'axiome : *sat cito si sat bene*, vous pousse à cette guérison plus rapide. Le médecin seul, que la prudence ne doit jamais abandonner, sait de quels périls peut être environnée cette marche forcée, pour ainsi dire, et il use son autorité à résister à un instinct pourtant si naturel. — Mais n'est-il pas des situations toutes contraires? Dans combien de cas, le motif d'agir promptement n'est-il pas enrayé par la pusillanimité du malade, par l'indifférence qu'il y a pour lui d'être plus ou moins tôt rétabli? Dans combien de cas aussi l'excitation à l'action n'est-elle pas doublée par la nécessité de rendre au plus tôt à une famille son seul appui? — Cette maladie, ce n'est pas seulement celui qui est atteint qui en souffre : sa femme, ses enfants, voilà les vraies victimes qu'il s'agit de secourir. Et le médecin, qui ne peut jamais consentir à cette chance aléatoire du quitte ou double, poussé en sens inverse, voit sa prudence mise à une rude épreuve. — Que sera-ce s'il est en présence d'une mutilation possible? — Il a vu tant de fois la commisération, ou une aveugle pitié, compromettre l'existence de l'individu, pour en avoir voulu conserver une partie; l'observation lui a montré, tant d'autres fois, des succès inespérés, quand la science lui avait dit qu'il était sage de sacrifier un membre, que cette délibération solennelle, où il ose rarement être seul, tient son âme dans une vive appréhension! Pourra-t-il conserver à cet ouvrier, à cet homme qui porte le poids du jour, un bras qui est plus que sa vie, puisque la vie

de sa famille y est attachée? Terrible alternative, dont l'issue le comblera de joie ou de tristesse! Et, quelque décision qu'il prenne, la plus grande prudence y aura présidé.

Encore une situation solennelle. — Il est une maladie dont le nom seul imprime l'effroi au cœur des mères; une maladie qui moissonne l'homme dans sa fleur; une maladie, enfin, qui prouve toute la puissance de l'art. Il y a loin, en effet, de nos connaissances, sous ce rapport, avec le moment où le vainqueur de l'Europe, tremblant pour l'hérédité qu'il avait rêvée, fit appel à la science, pour prémunir le roi de Rome contre une atteinte redoutée. — Nous guérissons aujourd'hui bien plus souvent cette effrayante maladie; mais, enfin, elle fait encore des victimes.

Eh bien! les accidents se développent; tout est insuffisant encore. — Ce cri effrayant et caractéristique, on ne l'entend plus; la suffocation est de plus en plus imminente. — Le petit malade, l'œil hagard, la tête en arrière, la poitrine élevée, fait de vains efforts pour admettre l'air, ce *pabulum vitæ*, qu'il ne va plus recevoir. — Que va-t-on faire? La mort frappe à la porte; tous les yeux sont mouillés de pleurs; les sanglots que la mère étouffe retentissent dans l'âme du médecin. O moment suprême! Un remède est là: s'il échoue, on voit briller l'instrument. — Mais, n'aura-t-on pas perdu quelques instants? Il faut décider. Ici, le médecin entrevoit plus de chance pour le moyen le plus doux: il est prescrit, et son action commence à peine, qu'on peut juger qu'il aura un heureux résultat. Le

temps marche; et sur ces visages qu'altérait la plus vive douleur, on voit s'épanouir le sourire de l'espérance.

Dans un autre cas, c'est pour l'opération qu'on a opté. L'asphixie était proche. Un passage artificiel est fait à l'aliment de la vie. Les accidents sont suspendus, et bientôt un heureux triomphe couronne cette hardie tentative.

Soyez pour un instant, Messieurs, celui sur qui reposait la précieuse existence de ces petits anges sur la terre; ayez à vous prononcer comme lui, et surtout ayez dans le cœur le souvenir des échecs éprouvés si souvent dans des cas analogues, et dites si vous connaissez une angoisse pareille à cette angoisse, une aussi déchirante perplexité.

A ces tristes préoccupations, qui font un martyr du médecin, ajoutons l'abnégation et le dévouement, autres devoirs qui, quelquefois, font sa gloire. Qui ne sait qu'il n'a jamais reculé devant cette responsabilité de braver la contagion et la mort! et combien ont payé de leur existence ce dévouement à leurs concitoyens! Aussi, comme est vraie cette apostrophe d'un grand écrivain : « En les voyant entrer dans une ville pestiférée, ou respirer les vapeurs d'une fièvre maligne, vous les plaignez, peut-être. Ah! c'est vous, sans doute, qu'il faut plaindre, si vous ne sentez pas que ce dévouement porte avec lui son salaire, que l'état de l'âme qui l'inspire est accompagné des plus douces, comme des plus nobles jouissances! »

Encore un noble devoir devant lequel il ne saurait reculer.

Une loi sacrée entre toutes, et qui, avant d'entrer dans nos codes, vivait dans l'âme des médecins; une loi que consacrait déjà le beau serment d'Hippocrate, c'est de vouer au plus profond secret les confidences que le malade fait à son médecin. — Eh bien! croirait-on que ce secret, dont la loi civile même nous fait un devoir, le médecin a eu à le défendre au nom de sa conscience, plus sacrée, plus inviolable que la loi, contre des magistrats, étonnés, peut-être, de ce culte de la vertu <sup>1</sup>. Oui, jamais les médecins n'ont été plus esclaves de leur devoir, et il leur a fallu conserver des secrets de famille, au prix de poursuites, de vexations, d'un vrai martyre <sup>2</sup>. — Honneur à ceux qui ont tenu si haut le sanctuaire inviolable de leur conscience! Ce sujet comporterait de trop longs développements; je ne puis ici que l'indiquer comme une part, et non la moins grave, de la responsabilité du médecin, vis-à-vis de la société

Elle est tout aussi importante, celle qu'il a par rapport à la science.

La vie du médecin est un labeur incessant. Il devrait tout savoir, et il est homme; il doit tant ignorer. Vainement est-il sans cesse à la recherche de découvertes

<sup>1</sup> On n'a pas oublié avec quelle unanimité tous les médecins de Paris refusèrent d'obéir à un arrêté du préfet de police, M. Gisquet, qui avait exhumé des ordonnances du seizième siècle, pour les obliger à dénoncer les blessés qui auraient recours à leurs soins. Cet arrêté fut comme non avenu.

<sup>2</sup> Tout récemment, M. le docteur Thiaudière a eu à subir une longue procédure; plus que cela : deux mois de captivité, pour avoir résisté à trahir un secret, qui lui avait été confié comme médecin. Un arrêt de non-lieu de la Cour d'appel de Poitiers, le mit en liberté le 14 février 1851.

nouvelles; vainement la presse médicale le fait-elle pénétrer, par toute l'Europe, au sein de ces congrès permanents des plus savants médecins de toutes les capitales. Là, il se trouve encore entre l'erreur et la vérité. Que d'essais hasardeux ou qui doivent rester stériles! que d'innovations qu'il faut oublier! Si sa sagesse ne vient pas peser, à leur juste valeur, les idées nouvelles des enthousiastes initiateurs, il aurait mieux valu quelquefois, pour lui, les avoir toujours ignorées.

Si l'érudition, autrefois, c'était la connaissance de ce qui avait été écrit avant nous, — érudition toujours sacrée, source des plus purs enseignements, — aujourd'hui, elle est double; il ne faut rien ignorer de ce que pensent, de ce qu'écrivent, de ce que font nos contemporains : la science est cosmopolite.

Et jamais l'esprit humain n'a tenté plus de routes inexplorées qu'au siècle où nous sommes, et jamais aussi de plus brillantes conquêtes n'en ont été le fruit. Qui eût osé croire que l'homme, rendu insensible par l'inhalation d'une substance qu'il maniait pourtant depuis si longtemps, l'éther, supporterait sans douleur les plus terribles opérations; qu'une nouvelle substance, le chloroforme, viendrait encore surpasser la première, et que ces deux corps renverseraient ce qu'on croyait être une loi de la vie : la douleur liée à la destruction de nos organes.

Répétons-le, nous devons toujours compter sur des conquêtes nouvelles, et chacun doit se croire appelé à y contribuer pour sa part. A l'œuvre donc; à chacun

de nous la responsabilité de faire faire une acquisition à la science.

Et c'est en présence d'une telle mission, pour remplir de si difficiles devoirs, où il semble que les plus habiles peuvent encore être insuffisants, qu'une organisation médicale, qu'on dirait être empruntée à la barbarie ou à l'ignorance, ose dire à la moitié presque du corps sanitaire : Tu n'as pas besoin de tant savoir ! — Cette législation méconnaît le plus simple axiôme : que le demi-savoir rend présomptueux. Et la première qualité du médecin ne doit-elle pas être la réserve et la prudence, si éloignées de la présomption ?

Je n'ai fait, circonscrit par le temps que je devais y consacrer, qu'esquisser le sujet que je m'étais proposé. Que de situations encore j'aurais pu vous montrer, où le médecin doit trembler de n'être pas à la hauteur de sa mission ; mais j'en ai dit assez pour prouver combien cette responsabilité légale, que l'ingratitude, la mauvaise foi et la cupidité seules, ces passions les plus basses du cœur de l'homme, ont rarement invoquée devant des magistrats, qui l'ont encore plus rarement consacrée, combien cette responsabilité matérielle le cède devant cette responsabilité morale, si vive, si noble, si poignante, et toujours présente à la conscience du médecin, dont elle trouble la quiétude.

Elles diffèrent à ce point, qu'on pourrait dire qu'elles sont, l'une à l'autre, ce que la législation est à la morale divine.

Mais si je vous ai fait voir que le médecin ne s'ap-

partient jamais; si je vous ai montré toute la grandeur et la sévérité de son devoir; si j'ai peint avec assez de vérité quelques-uns de ces tableaux, où le rôle le plus imposant lui est assigné auprès de ses concitoyens; si j'ai dévoilé quelques-unes de ces émotions qu'on ne peut peindre qu'après les avoir ressenties, peut-être vous aurai-je, du même coup, fait comprendre que la société n'est pas toujours juste à l'égard des médecins; qu'elle sait peu apprécier les trésors de bonté, de philanthropie qui animent leur âme, et que rien ne saurait correspondre à leurs services, si ce n'est la reconnaissance de ceux qu'ils ont servis.

Je puis me résumer, Messieurs.

Permettez-moi d'emprunter l'autorité et l'éloquence d'un médecin philosophe du commencement du siècle, et de vous dire avec Cabanis<sup>1</sup> : « Considérez à quelles études sévères, à quels travaux rebutants, les médecins se dévouent! de quels sacrifices continuels leur vie se compose! quels importants services peuvent en recevoir les individus, les familles, les sociétés! — Ce ne sont pas seulement des victimes arrachées à la mort ou à la douleur, qui les rendent recommandables : ce sont les intérêts les plus chers au cœur de l'homme remis entre leurs mains; c'est l'espoir d'un mari, d'une épouse, d'un fils éploré, d'un père, d'un ami tendre; c'est le sort des infortunés qui craignent de survivre aux objets de leur attachement; ce sont les secrets des

<sup>1</sup> *Du degré de certitude*, p. 146.

familles confiés à leur sagesse, à leur probité fidèle; ce sont enfin la paix et l'espérance, portées dans les âmes, quand ils ne peuvent plus donner que cela. Car tel est le charme de la vertu bienfaisante et courageuse, qu'elle n'a pas besoin de secourir le malheur pour le consoler, et que sa voix seule verse des douceurs sur toutes les plaies.

» Plus les médecins sont dignes de la reconnaissance publique, et mieux ils savent s'en passer; en faisant ce qu'il faut pour l'obtenir, ils établissent leur bonheur sur des fondements plus solides. — Ne pouvant être jugés par les autres, il faut qu'ils apprennent à se juger eux-mêmes; ne pouvant être surveillés ni par la loi, ni par l'œil du public, il faut que leur propre conscience les surveille sans cesse; qu'ils se créent une existence intérieure, indépendante du blâme injuste et des vains applaudissements. »

M. Gout Desmartres, Président, répond en ces termes aux deux récipiendaires :

**MESSIEURS,**

C'est une tâche difficile et périlleuse que de répondre, au nom d'une Société savante, à des talents si divers, à des connaissances si variées, à des mérites si incontestés. Malgré l'honneur insigne de représenter

l'Académie, en cette circonstance solennelle, je me serais récusé si je n'avais compté sur la bienveillance de l'auditoire éclairé qui nous écoute, et sur la vôtre, Messieurs, dont je suis certain; car je trouve en moi-même, et l'estime qui donne l'inspiration, et la sympathie qui attire.

Avant de siéger parmi nous, votre réputation, Monsieur, Dabas, vous avait précédé. Nous savions avec quelle érudition, quelle sûreté de goût, vous occupiez la chaire de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Bordeaux. Cependant, vous avez voulu, en frappant à la porte de l'Académie, nous offrir, d'une main, vos *Considérations sur Lucrèce*, ce poète ingénieux et brillant, mais dont la philosophie est si justement critiquée; de l'autre, vos *Études sur la déchéance de la femme et sur sa réhabilitation*, vaste sujet que vous avez su traiter avec la foi du chrétien, la science de l'érudit et la plume élégante de l'écrivain. Non content de ces titres, vous venez, aujourd'hui, d'en conquérir un nouveau, en nous parlant de l'*art antique*, de sa *moralité*, et du besoin que nous avons de puiser à ces sources fécondes du *beau*, du *vrai* et du *bon*.

Hélas! il est incontestable que le désir du nouveau qui tourmente le siècle n'ait fait oublier bien des cultes, rejeter bien de saines traditions. Au lieu de réformer, on a innové; au lieu d'harmoniser le passé au présent, on a renversé, on a détruit et couvert de dédain ces *anciens* auxquels nous devons l'inspiration de nos chefs-d'œuvre, et qui sont, comme vous le dites, nos maîtres presque dans tous les genres.

Mais si nous devons chercher nos modèles dans l'étude des *anciens*, et nous incliner devant leur génie, ne soyons pas injustes pour nos contemporains, et reconnaissons que l'*art* moderne, au milieu de ses exagérations et de ses défauts, a d'éminentes et d'incontestables qualités.

Je comprends que la poésie lyrique, fille de l'imagination ou du cœur; que la poésie épique, dont le merveilleux est la vie, et qui sert de code, de théologie et d'histoire aux peuples primitifs, puissent, dès leur début et d'un seul jet, atteindre l'apogée de la perfection. L'homme, en face de la nature et des sociétés naissantes, dut avoir des impressions plus vives, des élans plus enthousiastes, des conceptions plus passionnées ou plus grandioses; de là ces chants, ces odes, ces poèmes, qu'on retrouve chez tous les peuples anciens; mais chez aucun aussi nombreux, aussi parfaits, aussi inspirés que chez le peuple grec.

En effet, quel poète eut plus de charmes, plus de tendresse insouciant et voluptueuse, que ce vieux Anacréon, qui, malgré ses cheveux blancs, chantait les roses, le vin et le plaisir, et nous peignait l'*Amour mouillé* et tout transi, venant heurter à sa porte, en lui demandant une perfide hospitalité! Que de grâce naïve et charmante dans cette petite pièce que vous savez par cœur, Monsieur, et que je ne puis, en empiétant sur votre domaine, résister au plaisir de citer :

« Un jour, Cupidon n'ayant pas pris garde à une  
» abeille qui dormait dans une rose, fut piqué au doigt.

» Aussitôt il se mit à pleurer; et, courant de toute sa  
 » force vers la belle Cythérée : Je suis perdu, ma mère,  
 » s'écria-t-il; je suis perdu et je me meurs : un petit  
 » serpent ailé, appelé abeille par les laboureurs, vient  
 » de me piquer. La déesse lui répondit : — Si l'aiguil-  
 » lon d'une abeille te fait tant de mal, combien penses-  
 » tu, mon fils, que souffrent ceux que tu blesses de tes  
 » flèches? »

Qui fut plus lyrique que Pindare, et plus universelle-  
 ment sublime qu'Homère? Homère, que des savants  
 détracteurs et sceptiques ont voulu découronner et dé-  
 truire, en affirmant qu'il n'avait jamais existé, et que  
 c'était seulement sous son nom que divers fragments,  
 répandus dans la Grèce, avaient été rassemblés et re-  
 cueillis. Allégation chagrine et menteuse, qui, pour  
 nier un glorieux génie, voudrait qu'à la même épo-  
 que, dans la même contrée, vingt immortels poètes  
 eussent paru, inspirés de la même pensée, chantant  
 le même sujet, et concourant au même but.

Quand je vois la marche régulière des mondes, les  
 merveilles de la nature, les lois communes à tout ce  
 qui se meut et qui respire, je me dis : Une seule pen-  
 sée a présidé à cette harmonie : l'unité dans l'œuvre  
 entraîne l'unité du Créateur; et j'adore un Dieu uni-  
 que, puissant et fécond.

Gloire à toi! divin Homère; car il n'y a que toi qui  
 puisses avoir créé ce monde de poésie qu'on appelle  
 l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

L'antiquité, si riche en poètes lyriques et épiques,

compte aussi de grands maîtres dans l'art tragique; mais ils sont moins nombreux, et n'ont pas atteint, comme les premiers, l'idéal de la perfection. La décadence est arrivée plus vite. La tragédie, qui a besoin, non-seulement de frapper l'esprit, mais de se montrer aux regards; qui s'adresse à un public moins instruit, moins délicat et plus exigeant, éprouve davantage l'influence de la société au milieu de laquelle elle vit; elle est forcée, sous peine de mort, ou du moins de froideur et d'oubli, de changer, avec les époques, d'allure, de décors et de proportions; de se plier aux mœurs nouvelles, tout en cherchant à les améliorer, et de subir les besoins et quelquefois même les caprices de son siècle. La tragédie est un peu comme la science : elle suit la civilisation et progresse avec elle.

Ces prologues placés dans presque toutes les tragédies des anciens, et ces chœurs qui les accompagnent toujours, sont-ils possibles aujourd'hui? Non, sans doute, pas plus que ce cothurne qui grandissait la taille de l'acteur, et ce masque qui grossissait sa voix et la portait aux mille spectateurs qui l'écoutaient.

Quel est le public qui, de nos jours, souffrirait une pièce entière où seraient glorifiés l'ivresse et le vin? qui verrait sans réprobation et sans frémir cette mère que Bacchus a rendue folle, et qui se présente sur la scène tenant à la main la tête sanglante de son fils, qu'elle prend pour une tête de lion?

Une haute moralité, il est vrai, dominait toujours la tragédie antique, surtout chez les deux grands tra-

giques grecs, Eschyle et Sophocle. L'art moderne, en s'éloignant de l'idéal et s'approchant du vrai et de la nature de l'homme, a trop souvent oublié la Providence, cet *acteur invisible*, suivant votre judicieuse expression, qui, dans les œuvres des anciens, jouait le rôle le plus important. Le poète dramatique ne devrait jamais oublier que sa mission n'est pas seulement d'amuser le peuple, mais qu'elle est surtout de le moraliser; qu'il a un sacerdoce à exercer auquel il ne doit pas faillir.

Que de hardis novateurs aient cherché à montrer, dans une âme déchue, les restes cachés de sa beauté primitive, afin d'encourager les faibles et de prouver à la foule qu'il n'est pas de nature si oublieuse de Dieu, qui ne puisse encore, par un côté, revenir au bien et implorer sa miséricorde, c'est peut-être un progrès dans l'art, ou tout au moins une heureuse innovation, si on sait s'en servir avec discernement et dans un but moral. Puisque le Christianisme a donné une vie nouvelle à l'art, n'est-ce pas entrer dans son esprit que d'appeler l'indulgence et la pitié sur ces êtres criminels et dégradés, chez qui l'étincelle divine n'est pas encore entièrement éteinte, non pour les excuser et les absoudre, mais pour ôter au châtement ce qu'il pourrait avoir de cruel et de barbare? Cette mansuétude, ce pardon, cette réhabilitation, ne sont-ils pas d'une moralité aussi haute, aussi pratique, aussi efficace, que cette fatalité antique et ces vengeances inflexibles et impitoyables des dieux? Cette moralité n'est-elle pas en harmonie avec la doctrine de celui qui a dit de la femme adul-

tère : « Que celui qui se sent meilleur lui jette la première pierre ? »

Mais quand des auteurs coupables, pour une fausse popularité et de vains applaudissements, s'efforcent d'excuser le vice ou le crime par l'exagération d'une vertu ensevelie dans une âme; quand ils dénaturent les nobles actions, et étalent aux yeux et aux huées de la foule les choses saintes que l'on offrait autrefois à son respect et à son admiration, je joins mon indignation à la vôtre, Monsieur, pour flétrir de si dangereuses erreurs.

Si l'art doit interroger l'antiquité pour s'inspirer et trouver des modèles, il n'en est point ainsi pour la science.

Hippocrate donne bien encore à la médecine moderne des principes et des formules dont les siècles n'ont point altéré la vérité; mais il ne parle, ni de la responsabilité civile du médecin, ni de cette responsabilité morale dont vous venez, M. Costes, de nous entretenir avec autant de savoir que d'éloquence.

La première était comme le parricide : les anciens n'admettaient pas qu'un médecin pût manquer à ses devoirs; la seconde, la *responsabilité morale*, était naturelle et toujours supposée. La médecine, exercée dans l'antiquité par des philosophes ou des prêtres, s'élevait à la sainteté d'un sacerdoce; elle était l'apanage de certaines familles, se transmettait de père en fils; et c'était, vous le savez, Monsieur, dans les temples ou sous leurs portiques, qu'elle était enseignée et étudiée. C'était à Gnide et à Cos qu'on allait recueillir,

sur les murs du temple d'Apollon, les sentences médicales qui s'y trouvaient gravées.

Les applaudissements que vous venez de recevoir ne doivent pas vous étonner : les succès académiques vous sont familiers, et votre *Histoire de la Doctrine physiologique*, couronnée dernièrement par une Société justement renommée, devait vous faire pressentir, et l'approbation du public, et la satisfaction de l'Académie de vous compter parmi ses membres.

Broussais, ce médecin de génie, devait attirer vos méditations et votre plume. Vous avez su, avec une rare et habile sagacité, louer ses qualités et blâmer ses défauts.

« Si, comme le disait son éloquent panégyriste <sup>1</sup>, il s'est trompé, il l'a fait à la manière des grands novateurs, dont les erreurs ne sont jamais que l'exagération d'une grande vérité. »

S'appuyant sur la doctrine de Brown, il a retourné l'axiome du médecin écossais, et n'admet de maladie que par excès d'*inflammation*, bien rarement par défaut. De là, un remède uniforme, une panacée universelle pour l'innombrable variété des maladies et la diversité infinie des tempéraments. Il en est presque toujours ainsi de ces hommes-systèmes, si je puis m'exprimer ainsi, qui rendent par leurs recherches de grands services à la science, mais qui sont quelquefois le fléau des malades.

Je ne sais, Monsieur, si je suis dans l'erreur, mais un praticien instruit, dont le coup d'œil est sûr, la ré-

<sup>1</sup> M. Mignet.

solution prompt, la volonté énergique, m'inspire plus de confiance que ces maîtres de la science, qui veulent tout faire passer sous les fourches caudines de leurs idées et de leur système.

Cette vie du médecin, que vous nous avez montrée pleine de sollicitude et d'abnégation, a pourtant son côté qui séduit et qui entraîne. Si le médecin est affligé souvent par des spectacles qui déchirent son cœur; s'il est obligé de combattre contre des résistances qui atténuent l'efficacité de ses prescriptions; s'il subit quelquefois l'ingratitude de ceux qu'il a voulu sauver, que de consolations viennent le dédommager de ses soins et de ses sacrifices! que de familles dont il est le sauveur, le confident et l'ami!.....

Vous pensez, dites-vous, que le médecin ne doit jamais faire soupçonner au malade la fin prochaine d'une vie qui s'échappe. Je conçois cette prudence scrupuleuse dont il s'enveloppe, et avec quel soin il faut qu'il évite le piège que lui tend souvent le malheureux qui souffre; mais il ne faut pas que cette sage prudence lui fasse oublier le caractère sacré dont il est revêtu. Cette vie n'est pas tout l'homme : quand notre existence s'éteint ici-bas, une autre va renaître. Quand l'art est impuissant sur le corps, quand le moment suprême arrive, les considérations humaines s'effacent devant la redoutable incertitude de l'avenir, et le médecin devient philosophe et prêtre comme les médecins de l'antiquité. Il doit alors préparer, fortifier, encourager cette âme prête à paraître devant son Créateur et son juge. Haute mission! tâche sublime! qui suffirait à elle seule pour

faire de la profession médicale une des plus saintes et et des plus glorieuses missions !

Vous espérez, et cette espérance fait honneur à l'élevation de vos sentiments, que les progrès de la science seront tels, qu'un jour viendra où l'homme ne mourra plus que de vieillesse. Je ne me sens pas le courage de combattre cette opinion, ou plutôt ce vœu, quand il est émis par un homme de votre spécialité et de votre mérite; mais s'il encourage la science et lui ouvre les champs de l'avenir, n'a-t-il pas son danger et ne ressemble-t-il pas un peu à ces utopistes, qui prédisent à l'humanité du bonheur sans chagrins, des richesses sans travail, des voluptés sans sacrifice.

La science médicale, je le sais, a fait des merveilles : la quinine sauve des milliers d'individus, moissonnés autrefois par des fièvres dévorantes; le cowpox a délivré nos populations d'un fléau destructeur et terrible; mais, si heureux que soient ces résultats, si encourageantes que soient ces découvertes, la pauvre humanité ne pourra jamais refaire sa nature, si fragile, si apte à subir l'influence des lieux, de l'atmosphère et des passions.

Permettez-moi, Monsieur, en terminant et en m'excusant de ces réflexions, peut-être téméraires et hasardées, de m'unir à vous, et de payer, au nom de l'Académie, un juste tribut d'éloges et de regrets au collègue distingué que vous étiez si digne de remplacer.

M. le docteur Bourges a laissé d'impérissables souvenirs au sein de l'Académie. Vous perpétuerez et vous continuerez son amour pour la science, sa bien-

veillance pour ses collègues, et son dévouement pour la Compagnie qui l'a possédé pendant plus de trente ans.

Ma tâche est finie, Messieurs; elle était difficile : vous l'avez rendue aisée; car le succès de cette solennité vous appartient. Efforçons-nous de rappeler les esprits vers le culte de l'art, c'est le moyen de les détourner de ces dissensions politiques qui irritent sans éclairer, qui passionnent sans convaincre. Mettons dans l'art *la moralité* que les anciens mettaient toujours dans leurs œuvres, et n'oublions jamais, dans nos diverses professions, cette *responsabilité morale* qui non-seulement accompagne le médecin dans sa pratique, mais aussi le citoyen dans toutes les actions de sa vie.

Enfin, M. d'Imbert de Bourdillon, vice-président, donne lecture de deux pièces de poésie de M. Cazenove de Pradines, membre correspondant de l'Académie.

**Tant vaut l'homme, tant vaut l'épée.**

Un vieux guerrier mourut, transmettant à son fils  
 Ses honneurs et ses biens, péniblement acquis,  
     Fortune de son sang trempée;  
     Bref, tout ce qu'il avait conquis  
     A la pointe de son épée.  
 L'épée était aussi de la succession;  
 Effet qu'on négligea : le meuble de la gloire

Ne fut coté que pour mémoire.  
 Ce fils avait ailleurs mis son ambition :  
     Héritier d'un nom trop vulgaire ,  
     Qui n'était connu qu'à la guerre ,  
 Il sut le rehausser à l'aide du blason.  
 Pour le faire oublier son majorat fut bon.  
 Dans un château renté, Monseigneur se caserne,  
 Prélevant au village, en suzerain moderne,  
     Sur la fille à marier,  
 Le vieux droit du seigneur transmis au financier;  
 Droit plus certain, plus en vogue que l'autre,  
     Aux siècles passés comme au nôtre.  
 Le voilà, pour unique emploi,  
 Qui chasse, c'est métier de roi;  
 De perdreaux dépeuple sa terre;  
 Mène les lièvres du pays  
 Comme autrefois monsieur son père  
 Avait mené les ennemis.  
 De retour avec une armée  
 De chiens et de chasseurs, double meute affamée,  
 Un dîner les attend, à point toujours servi;  
     Hors un jour, qu'à cor et à cri  
     La cohue en vain le demande.  
 Notre Amphitryon appréhende  
 Que son maître d'hôtel ne se soit endormi  
     Sur le rôti.  
 Dans la cuisine il entre avec tout son cortège :  
     Les chasseurs ont le privilège  
     D'occuper toute une maison,  
     Du chenil jusques au salon.  
 De la cheminée on s'approche,  
 Et l'on voit, à regret, j'en fais ici l'aveu,  
     On voit tourner, devant le feu,  
     Une épée, en guise de broche!!...  
 Partout le rire échappe, et, se fâchant d'abord,  
 Sur son glaive qui fume il saute avec colère.

« Monsieur, dit la cuisinière,  
 » Avant de me tuer, montrez-moi que j'ai tort.  
 » Ma broche est rompue, et pour cause;  
 » Et de ce fer pointu, tout rouillé dans un coin,  
 » J'en ai fait une autre, au besoin,  
 » Pour qu'il servît à quelque chose. »  
 « Mon fils! dit un vieux sage au jeune hobereau,  
 » Toinette ne s'est pas trompée :  
 » Le fer qu'on laisse oisif dans un lâche fourreau,  
 » Devient broche et n'est plus épée. »

### **Le Bourgeois de Naples.**

Un bon bourgeois napolitain  
 Lisait son journal du matin.  
 — Notre bien aimé roi, que Dieu sauve son âme!  
 « Qu'est-ce là? » — Cette nuit, chez une illustre dame,  
 Dont il estimait la vertu,  
 Est mort subitement. « O ciel! le permets-tu?  
 » Ce roi..... » — Sa Sainteté, des apôtres l'émule,  
 Sur le pavé glissant a chuté de sa mule;  
 Elle est morte. — « Le monde est donc en désarroi.  
 » Quoi! plus de pape ni de roi!  
 » Qu'allons-nous devenir? » — Nouvelles de Sicile;  
 Palerme. Un crêpe noir enveloppe la ville;  
 Je fais pour vous écrire un douloureux effort;  
 Nous enterrons demain notre archevêque, mort  
 De sa goutte au genou, suite de l'abstinence  
 Qu'étant moine observait jadis son éminence.

Notre honnête bougeois, confus, désespéré,  
 Autour de soi promène un regard effaré.

« C'est fait de nous, dit-il, le ciel va se dissoudre,  
 » Les éléments rentrer en poudre,  
 » Allons tout préparer pour notre enterrement. »  
 Il ne fait pas de testament.  
 A quoi bon? Dans sa chambre il se renferme vite,  
 Prend le cierge pascal, se signe d'eau bénite,  
 Disant *meá culpá* toute la nuit. Enfin,  
 Ses yeux se remplissaient du sommeil du matin,  
 Lorsqu'un bruit connu le réveille :  
 C'est ce mouvement sourd, chéri de son oreille,  
 Du cylindre, pressant, sur un marbre aplani,  
 La pâte du macaroni.  
 Ce bruit de son chagrin commence à le distraire,  
 « Quoi! dit-il, en ce jour de deuil,  
 » Un pape, un archevêque, un roi, sont au cercueil,  
 » Et le pâtissier, mon compère,  
 » Fait du macaroni, tout comme à l'ordinaire.  
 » Personne, en ce grand châtiment,  
 » Ne songe à jeûner seulement.  
 » Moi qui..... J'étais un sot, je ne puis m'en défendre;  
 » Qui meurt du mal d'autrui doit passer pour un fou.  
 » Si j'avais acheté la corde pour me pendre,  
 » Je plaindrais les frais du licou.  
 » Laissons faire le ciel; il fait bien, quoi qu'il fasse.  
 » Le roi ne sortait plus. Nous allons, face à face,  
 » Voir une jeune majesté;  
 » Un autre saint prendra la place  
 » De Sa défunte Sainteté.  
 » Quant à Monseigneur de Palerme,  
 » Ses chanoines sont là..... De tous Dieu soit béni! »  
 Il dit, fait sa prière, et s'en va, d'un pas ferme,  
 Acheter du macaroni.

La séance est levée à dix heures.



JOUR	TEMPÉRATURE			ÉTAT DU CIEL	V. N.	H. BAR.	H. BAR. RED.	H. BAR. MOY.
	MAX.	MIN.	M. MOY.					
1	14.1	4.2	8.5					
2	13.5	3.8	8.2					
3	13.0	3.5	7.9					
4	12.5	3.2	7.6					
5	12.0	2.9	7.3					
6	11.5	2.6	7.0					
7	11.0	2.3	6.7					
8	10.5	2.0	6.4					
9	10.0	1.7	6.1					
10	9.5	1.4	5.8					
11	9.0	1.1	5.5					
12	8.5	0.8	5.2					
13	8.0	0.5	4.9					
14	7.5	0.2	4.6					
15	7.0	-0.1	4.3					
16	6.5	-0.4	4.0					
17	6.0	-0.7	3.7					
18	5.5	-1.0	3.4					
19	5.0	-1.3	3.1					
20	4.5	-1.6	2.8					
21	4.0	-1.9	2.5					
22	3.5	-2.2	2.2					
23	3.0	-2.5	1.9					
24	2.5	-2.8	1.6					
25	2.0	-3.1	1.3					
26	1.5	-3.4	1.0					
27	1.0	-3.7	0.7					
28	0.5	-4.0	0.4					
29	0.0	-4.3	0.1					
30	-0.5	-4.6	-0.2					
31	-1.0	-4.9	-0.5					
Moy. mens.	7.5	-1.5	5.5					
Moy. ann.	10.0	0.0	5.0					

**TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE;**  
**PAR M. ABRIA.**

# TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE.

JANVIER 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	MAXIMA.	MINIMA.
	mm	mm	mm		
1	768,27	766,26	765,52	44,2	4,4
2	64,44	63,36	64,44	44,0	4,2
3	65,49	65,07	65,40	40,9	3,8
4	62,34	58,89	59,02	44,0	4,2
5	58,74	56,05	53,03	40,4	6,3
6	49,83	49,60	50,48	44,0	4,5
7	54,83	54,76	53,33	44,0	4,6
8	58,65	59,80	60,20	44,7	6,3
9	65,94	69,48	70,82	40,2	5,0
10	69,58	68,84	69,59	42,0	7,0
11	69,90	69,43	68,04	42,4	10,4
12	65,49	63,84	63,42	42,0	7,8
13	64,37	58,77	59,35	7,5	3,2
14	55,63	48,79	43,05	44,2	3,7
15	46,45	54,88	59,52	40,6	7,8
16	63,69	62,09	64,40	9,9	2,8
17	64,99	59,62	60,40	44,3	6,0
18	67,46	68,38	69,08	40,8	4,8
19	66,29	62,80	62,24	7,8	4,3
20	64,04	63,49	63,74	42,6	2,8
21	60,68	58,94	60,65	40,2	3,6
22	63,74	65,44	69,44	40,4	6,2
23	70,68	70,26	69,33	40,2	2,2
24	66,00	63,44	63,60	7,0	0,8
25	64,40	64,44	63,20	3,8	-0,8
26	60,26	58,61	59,96	4,3	-4,0
27	64,34	66,26	67,55	40,6	2,2
28	66,60	66,27	67,50	9,6	4,4
29	68,58	68,28	66,63	42,6	3,5
30	64,04	62,45	58,50	44,0	6,8
31	54,70	54,50	48,62	40,2	6,3
MOYENNES					
du 1 <sup>er</sup> au 10	764,45	760,94	764,45	44,04	4,40
du 11 au 20	62,20	60,88	60,96	40,64	5,06
du 21 au 31	64,00	63,23	63,45	9,08	2,83
Moy. générale.	762,53	764,67	764,75	40,23	4,40

Température moyenne du mois.. 7°2.

Pluie dans le mois.... 65mm

## FÉVRIER 1851.

JOURS DU MOS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m.	2 h. du s.	9 h. du s.	Maxima.	Minima.
	mm	mm	mm		
1	742,84	742,94	744,94	4,8	4,2
2	47,43	46,97	48,18	9,0	4,8
3	54,03	52,73	56,25	10,8	5,0
4	60,02	62,04	65,30	10,3	4,6
5	66,02	64,28	63,46	9,6	0,6
6	66,04	67,93	70,76	10,7	4,3
7	73,04	72,32	73,05	10,4	0,8
8	74,04	69,26	69,24	11,0	5,0
9	69,54	69,04	70,46	9,9	4,2
10	69,54	68,39	68,26	8,3	5,0
11	67,34	66,84	67,55	8,0	0,0
12	68,24	67,29	67,55	9,6	-2,0
13	67,65	66,49	66,00	8,6	-0,5
14	66,26	65,86	66,47	9,4	-4,8
15	66,26	65,46	65,66	7,8	-0,4
16	66,40	66,75	67,25	7,6	-4,4
17	67,25	67,49	68,33	9,6	0,9
18	69,25	69,03	69,57	9,4	-4,4
19	67,85	64,69	62,55	11,4	-4,0
20	57,86	55,88	»	10,5	2,4
21	56,26	56,74	59,44	11,5	0,4
22	59,45	56,84	55,59	12,3	-0,8
23	56,34	56,58	58,02	15,2	5,4
24	56,73	54,00	54,45	15,0	6,3
25	59,25	64,25	62,44	14,3	8,0
26	60,82	64,72	65,92	12,9	6,8
27	68,27	68,44	69,54	6,7	4,3
28	68,66	67,74	68,06	7,0	-0,4
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»
MOYENNES					
du 1 <sup>er</sup> au 10	764,64	764,59	762,93	9,45	3,55
du 11 au 20	66,43	65,48	66,77	9,43	-0,55
du 21 au 28	60,68	60,78	64,64	9,49	2,70
Moy. générale.	762,92	762,62	763,78	9,36	4,90

Température moyenne du mois.. 5°6.

Pluie dans le mois... 27mm.

## MARS 1851.

JOURS DU MOIS.	BAROMÈTRE A 0°.			TEMPÉRATURE.	
	7 h. du m. mm	2 h. du s. mm	9 h. du s. mm	Maxima.	Minima.
1	768,48	768,03	768,73	7,7	-4,44
2	67,34	68,33	72,47	7,9	0,2
3	72,70	74,20	70,80	6,0	-3,0
4	68,78	66,75	66,03	40,3	-0,8
5	62,46	59,32	56,83	42,6	-0,4
6	55,42	56,77	60,92	40,4	8,5
7	62,44	62,24	62,85	8,3	2,0
8	64,84	60,37	64,52	10,9	4,2
9	63,40	62,02	64,49	9,5	0,8
10	59,23	62,92	65,42	44,8	5,0
11	66,16	65,69	65,96	40,4	2,8
12	59,84	56,08	64,20	42,3	3,2
13	63,39	64,93	60,16	43,8	5,5
14	58,03	55,68	56,75	47,4	7,3
15	57,43	60,85	63,84	42,4	9,0
16	65,47	64,00	64,52	43,3	3,8
17	63,72	62,84	65,59	42,6	6,6
18	68,31	68,43	68,13	44,5	7,4
19	65,84	62,44	60,76	47,5	7,3
20	54,56	52,17	52,20	48,4	9,2
21	51,35	52,06	53,24	44,7	9,4
22	47,06	45,92	48,44	46,4	6,3
23	48,08	54,70	55,24	42,7	3,6
24	56,43	59,88	63,08	44,2	6,2
25	63,09	62,82	62,52	43,9	6,6
26	58,65	57,41	63,22	48,2	8,0
27	66,02	66,27	67,93	43,5	5,7
28	69,52	69,40	69,64	45,8	11,0
29	67,48	65,64	64,56	44,4	10,3
30	62,62	»	64,44	43,8	10,0
31	64,63	68,03	68,88	43,2	7,7
MOYENNES					
du 1 <sup>er</sup> au 10	764,45	763,79	764,65	9,54	4,54
du 11 au 20	62,24	60,98	64,94	44,26	6,18
du 21 au 31	59,54	59,88	64,89	44,59	7,68
Moy. générale.	764,96	764,55	762,82	42,80	5,42

Température moyenne du mois... 9,0.

Pluie dans le mois... 79mm

**ERRATUM.**

A la page 680 du Recueil de la dernière année (1850), substituez *livre sterling* au mot *franc*, pour chaque somme y énoncée.

Year	...	...	...	...
1850	...	...	...	...
1851	...	...	...	...
1852	...	...	...	...
1853	...	...	...	...
1854	...	...	...	...
1855	...	...	...	...
1856	...	...	...	...
1857	...	...	...	...
1858	...	...	...	...
1859	...	...	...	...
1860	...	...	...	...
1861	...	...	...	...
1862	...	...	...	...
1863	...	...	...	...
1864	...	...	...	...
1865	...	...	...	...
1866	...	...	...	...
1867	...	...	...	...
1868	...	...	...	...
1869	...	...	...	...
1870	...	...	...	...
1871	...	...	...	...
1872	...	...	...	...
1873	...	...	...	...
1874	...	...	...	...
1875	...	...	...	...
1876	...	...	...	...
1877	...	...	...	...
1878	...	...	...	...
1879	...	...	...	...
1880	...	...	...	...

ERRATA

A la page 680 du Recueil de la dernière année (1880), substituez les faits suivants au mot France, pour chaque semaine y énoncée.